# RAPPORT ANNUEL 2000

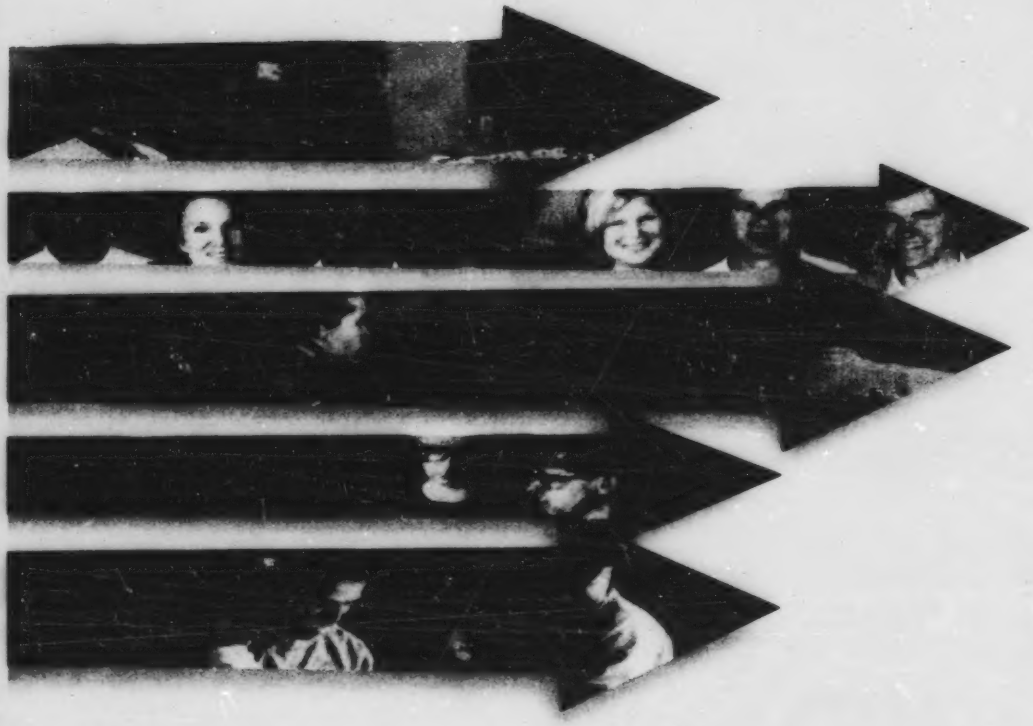

OPG sur sa lancée

ONTARIOPOWER GENERATION

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2000

- **Ventes : 139,8 térawattheures (TWh) d'électricité**
- **Revenus : 5 978 millions $**
- **Bénéfice net : 605 millions $**
- **Bénéfice par action : 2,36 $**
- **Marge d'autofinancement : 1 281 millions $**
- **Rendement des capitaux propres : 10,8 %**

## PROFIL D'ENTREPRISE

Ontario Power Generation Inc. (OPG) est un producteur d'électricité de première importance en Amérique du Nord. Les activités de OPG consistent principalement en la production et la vente d'électricité pour le marché en gros de l'Ontario, et pour les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba, du nord-est et du Midwest des États-Unis.

Au 31 décembre 2000, l'entreprise était propriétaire de cinq centrales nucléaires, six centrales à combustible fossile et 69 centrales hydroélectriques. Sa capacité totale de production avoisinait les 25 800 mégawatts (MW), dont 7 300 MW d'hydroélectricité, 9 700 MW provenant de centrales à combustion fossile et 8 800 MW par nucléaire, sans compter une capacité de 5 100 MW par nucléaire, provisoirement interrompue. À la fin de 2000, OPG comptait parmi sa clientèle ontarienne des entreprises locales de distribution et de services municipaux, des clients industriels d'envergure s'approvisionnant directement et Hydro One. Les entreprises locales de distribution et les services municipaux desservent un bassin de population de plus de trois millions, alors que Hydro One fournit environ 930 000 consommateurs.

* Un mégawatt représente un million de watts. Le volume de la demande en électricité se mesure, en certaines périodes précises, en mégawatts. En Ontario, pendant une journée d'hiver de température moyenne, la demande en électricité d'une ville d'environ un million d'habitants pourrait, en période de pointe, représenter 1 000 mégawatts. Ce rapport annuel fait référence à diverses autres mesures de volume d'électricité, dont le kilowatt (1 000 watts), le gigawatt (un milliard de watts) et le térawatt (un trillion de watts).

102-06605/

# FAITS SAILLANTS FINANCIERS

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

| *(en millions de dollars, sauf indication contraire)* | 12 mois 2000 | 12 mois Pro Forma 1999* | Du 1er avril au 31 décembre 1999 |
|---|---|---|---|
| Ventes d'électricité (TWh**) | 139,8 | 136,9 | 102,0 |
| Produits | 5 978 | 5 795 | 4 338 |
| Bénéfice d'exploitation | 1 198 | 1 010 | 749 |
| Bénéfice net | 605 | 446 | 326 |
| Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) | 2 008 | 1 816 | 1 353 |
| Bénéfice par action ($ par action) | 2,36 | 1,74 | 1,27 |
| Dépenses en immobilisations | 585 | 485 | 450 |
| Au 31 décembre : | | | |
| Actif total | 16 791 | 15 610 | 15 610 |
| Dette à long terme | 3 219 | 3 422 | 3 422 |
| Avoir de l'actionnaire | 5 817 | 5 417 | 5 417 |

* Les renseignements financiers pro forma 1999 reflètent les activités d'exploitation de l'entreprise de production de Ontario Hydro pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et les résultats réels d'exploitation de OPG pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999.

** 1 kilowattheure (KWh) représente l'énergie utilisée par une ampoule de 100 watts allumée pendant une heure. Un mégawattheure (MWh) représente 1 000 KWh, un gigawattheure (GWh) 1 million de KWh, et un térawattheure (TWh) 1 milliard de KWh.

PRODUITS D'EXPLOITATION

BAIIA

BÉNÉFICE NET

## VERS UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

**Au cours de l'année 2000, Ontario Power Generation :**

- a négocié un contrat de location à long terme (sous réserve des approbations) avec Bruce Power L.P., filiale de British Energy plc, pour ses centrales nucléaires Bruce A et B
- a établi l'infrastructure nécessaire pour un marché libre dont l'implantation de plates-formes technologiques et perfectionnées pour les activités commerciales et de distribution
- a progressé dans ses démarches de remise en service de tranches de sa centrale nucléaire Pickering A, démarche résultant en une capacité de production supplémentaire de 2 000 mégawatts d'énergie sans smog, et à coût réduit
- a amélioré son indice de performance nucléaire, passant de 81 % à 83,3 %
- a amélioré, sous tous les aspects cruciaux, sa performance en matière de protection de l'environnement
- a annoncé son intention de consacrer plus de 250 millions $ à l'assainissement de l'air et à la réduction d'émissions fossiles
- a implanté le programme Une seule vision et négocié de nouvelles ententes collectives
- a mis sur pied avec succès des partenariats visant la recherche et le développement et les technologies de l'information
- a obtenu de bonnes cotes de solvabilité auprès d'agences canadiennes d'évaluation
- a annoncé son intention de libérer ses centrales à combustible fossile Lakeview et Lennox
- a comblé des postes clés à la direction

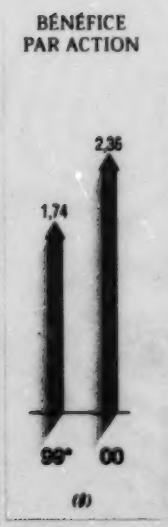


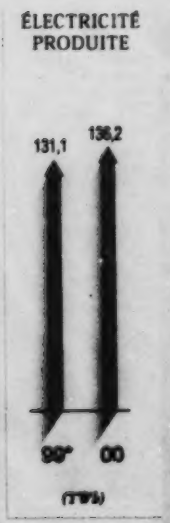


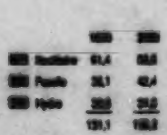

## OPG SUR SA LANCÉE

Depuis la fin de 2000, OPG continue sur sa lancée et se prépare dans une grande fébrilité à faire face à la concurrence, dans le marché énergétique libre qui s'annonce pour bientôt, en Ontario. Nous sommes en pleine réingénierie, réévaluant chacun des aspects de nos activités pour mieux recentrer nos forces vives, nos procédés d'exploitation, la gestion des ressources et notre plate-forme technologique. Notre engagement envers la population que nous desservons, les collectivités dans lesquelles nous évoluons, la protection de l'environnement et la sécurité de nos activités est encore et toujours renouvelé.

Nos objectifs sont précis. Et notre détermination à les atteindre, dans un marché de plus en plus prometteur, reste le moteur essentiel de notre développement.

OPG est donc sur «sa lancée».

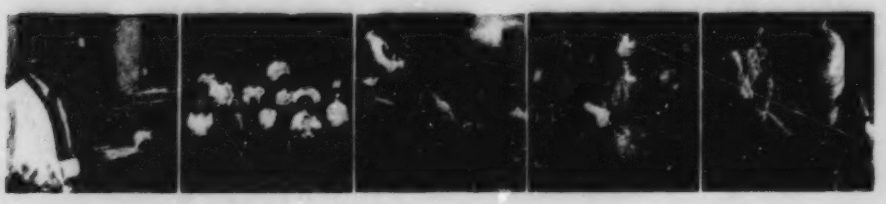

Table des matières


**Message du président du Conseil et du président** 2

**Revue de l'année** 5

Une performance de haut niveau, axée sur la personne 6

Le succès face à la concurrence 10

Maximiser nos actifs 14

Un engagement ferme, un développement durable 18

**Section financière** 21

**Régie d'entreprise** 59

**Conseil d'administration** 60

**Haute direction et cadres supérieurs** 61

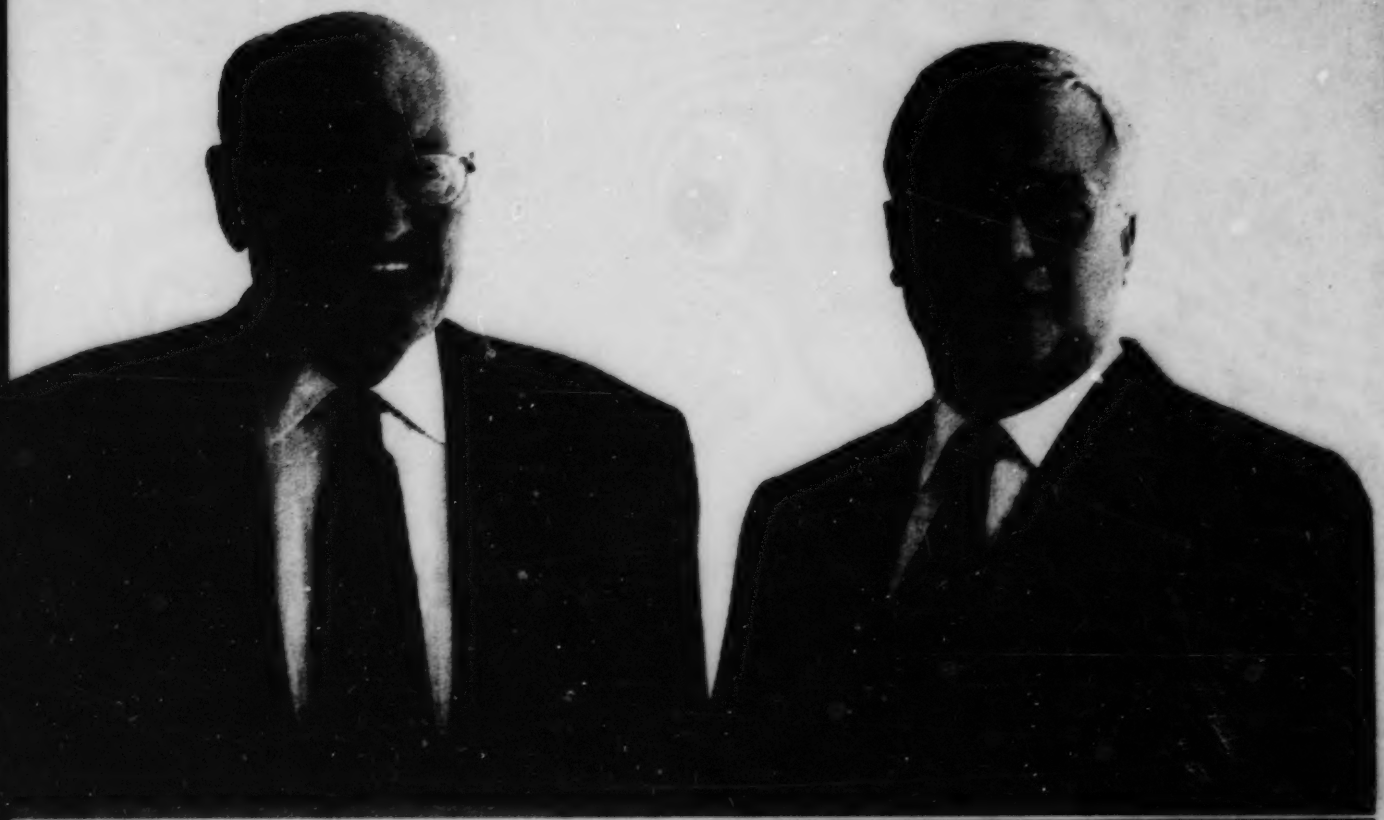

## Message du président du Conseil et du président

Ontario Power Generation vient de terminer son premier exercice entier d'exploitation, avec une solide performance et riche de promesses de croissance.

Nous concentrons tous nos efforts dans l'atteinte de nos objectifs de rentabilité alors que l'Ontario se prépare à accéder à un marché de l'électricité libre. La performance de nos actifs de production est en hausse constante et nous continuons à progresser dans notre gestion de l'environnement. Nous travaillons sans relâche à l'établissement d'une relation de confiance avec nos investisseurs, au resserrement de nos liens avec notre clientèle et au renforcement de nos relations avec les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. La transformation de notre approche traditionnelle nous conduit vers une philosophie d'entreprise axée sur l'excellence de la performance, l'engagement envers la clientèle, l'amélioration constante de la sécurité des opérations et l'atteinte des objectifs de carrière.

Nous sommes fiers de l'excellente performance de la société en l'an 2000. Les états financiers affichent des produits d'exploitation de l'ordre de 5 978 millions $, chiffre supérieur aux résultats pro forma de 1999 de 5 795 millions $. Le bénéfice net a été de 605 millions $, soit une augmentation de 36 % sur les résultats pro forma de 1999 (446 million $). Cette hausse des bénéfices découle principalement des compressions de coûts et d'une croissance de 2 % du volume des ventes.

OPG puise sa motivation dans la poursuite d'un ultime objectif : se hisser au sommet des entreprises nord-américaines pour la production d'électricité à moindre coût destinée au marché de la distribution en gros. Pour atteindre cet objectif, nous continuons à développer notre approche particulière, celle-là même qui a permis la réussite de l'an dernier : jeter les bases d'une organisation de haut niveau, structurer notre activité en vue d'une solide concurrence et d'un produit commercialisable à brève échéance, et maximiser le rendement de nos

ressources énergétiques pour devenir une solide entreprise de production d'énergie représentant une valeur sûre pour nos actionnaires. Tout au long de l'an 2000, nous avons progressé dans tous ces aspects. Nos résultats financiers démontrent que nous sommes sur la bonne voie.

### Une entreprise de haut niveau, axée sur la personne

OPG s'attache à bâtir une entreprise de haut niveau, axée sur le client. Et cette motivation est le fruit du travail d'un personnel dévoué, expérimenté et doté d'un sens du travail d'équipe remarquable. Sa contribution est inestimable et régulièrement soulignée. L'entrée en force de l'*Entente de partenariat* avec les syndicats, l'implantation des programmes d'embauche, de rétention du personnel et de leadership, du programme incitatif *Une seule vision*, et les initiatives de sécurité pour les nouveaux employés nous ont permis de faire des progrès importants au chapitre de la performance. Ces progrès n'auraient pu être aussi remarquables sans l'apport des membres de l'équipe du personnel cadre, composée de représentants de diverses professions qui ont su allier l'expérience dans le domaine énergétique à celle glanée dans d'autres secteurs.

### Le succès face à la concurrence

Le succès de OPG repose sur son habilité à gérer la déréglementation du marché, à assurer son accès aux capitaux et à devenir un chef de file de l'industrie. Dix ans après l'ouverture du marché, nous devons ramener le contrôle de notre capacité de production à 35 % de la capacité disponible en Ontario.

L'accélération du rythme du processus de réglementation, en plus de faciliter le développement d'une production concurrentielle en Ontario, nous permettra de consacrer plus spécifiquement nos efforts à notre stratégie de croissance visant le marché nord-américain.

C'est avec ces objectifs en tête que nous avons annoncé, en juillet 2000, la location à long terme de la centrale Bruce A de 6 200 mégawatts et la centrale nucléaire Bruce B à Bruce Power, une filiale de British Energy. Cette opération, dont l'échéance est prévue au milieu de 2001, est l'une des opérations les plus importantes et les plus complexes de notre industrie.

Nous avons également fait part de notre décision de déréglementer deux importantes centrales à combustible fossile. Toutefois, à la demande du gouvernement provincial, nous avons accepté de surseoir à cette décision pour permettre l'étude de la réglementation provinciale en matière d'environnement concernant la production par combustible fossile. Le processus reprendra une fois cette étude terminée.

OPG ne ménage aucun effort pour rétablir la confiance du milieu financier, préoccupé par la cote de solvabilité attribuée en 2000 par les agences canadiennes d'évaluation du crédit et le lancement d'un programme de papier commercial de 600 millions $.

Pour mieux desservir les clients du nouveau marché, nous avons mis sur pied un centre Marchés énergétiques OPG, faisant appel à une technologie avancée et dont les principaux objectifs sont la production et la distribution d'énergie en temps réel et la commercialisation de produits et solutions sur mesure, dans le domaine de la gestion des risques. Alors que l'ouverture d'un marché déréglementé est imminente, nous devons être prêts à y évoluer, et le serons.

Afin d'accroître la performance de nos activités de recherche et de développement et notre présence dans le domaine des technologies de l'information, nous avons conclu des ententes de partenariat avec des sociétés innovatrices. Ces partenariats, riches en perspective de carrières pour l'effectif qui y est affecté, nous permettront de concentrer nos efforts dans notre champ principal de compétence : la production d'énergie fiable et sa commercialisation.

### Une performance en amélioration constante

Bien que le parc énergétique de OPG soit l'un des plus rentables de la région en matière de coût de production, nous avons continué au cours de la dernière année à améliorer cet aspect de notre production sans sacrifier à la sécurité, la transparence et au respect de l'environnement.

Au cours des trois derniers exercices, la performance des centrales nucléaires de OPG s'est accrue de façon marquée. Source énergétique peu coûteuse et pratiquement sans smog, l'énergie nucléaire est une composante majeure de notre portefeuille, représentant 44 % de notre production. Cette part est appelée à prendre encore plus d'importance alors qu'une remise en service des quatre tranches de la centrale Pickering A de 2 000 mégawatts est envisagée pour 2002 et 2003. En effet, la Commission canadienne de sûreté nucléaire acceptait en février 2001 les conclusions et recommandations de l'analyse environnementale du projet.

La grande fiabilité de nos installations de production hydroélectrique et à combustible fossile a été démontrée d'une façon exceptionnelle en 2000. Ajoutée à la production d'énergie nucléaire, ces centrales offrent à OPG un des portefeuilles les plus flexibles sur le marché régional. Cette production diversifiée nous permet de répondre à la demande d'électricité de l'Ontario et de développer un volume de vente additionnel aux États-Unis, à l'origine de la solide performance financière présentée dans ce rapport.

## Une entreprise de production d'énergie renouvelable

Dans le respect de son engagement à devenir une solide entreprise d'énergie renouvelable représentant pour son actionnaire une valeur sûre, OPG a porté une attention particulière au respect de l'environnement et à sa participation dans la collectivité. L'an 2000 nous a vu progresser, en dépassant la performance de 1999 dans chacun des six aspects clés en matière de respect de notre environnement : la conformité aux règlements, les émissions atmosphériques, les déversements accidentels, l'efficacité énergétique, l'indice de radiation totale des émissions, et la gestion des déchets. Toutes nos centrales ont reçu la certification ISO 14001 pour leur système de gestion environnementale. Conscients de l'importance d'une bonne qualité de l'air, nous avons procédé à d'importants investissements dans les technologies d'assainissement de l'air, participé au programme de crédits de réduction des émissions, annoncé une expansion du volet énergie verte de notre portefeuille et pris l'engagement de planter 1,6 million d'arbres et arbustes indigènes d'ici les cinq prochaines années. Nous avons également été actifs en ce qui concerne la protection des terrains et des cours d'eau à proximité de nos installations.

• *Mark Pretty, Ken Roberts et Craig Wardrop au poste de contrôle de la centrale Lambton*

• *En plein travail, dans la salle des marchés : Hasnain Tayabali, Terri Melendy et Erica Cheung*

Nous avons aussi contribué à l'amélioration de la qualité de vie des collectivités parmi lesquelles nous exerçons nos activités par le biais d'une foule d'initiatives organisationnelles ou soutenues par nos employés, telles que notre Campagne annuelle de souscription caritative et le soutien accordé aux initiatives communautaires.

## Stratégie de croissance

Pour assurer notre potentiel concurrentiel et bâtir une valeur de rentabilité pour nos actionnaires, nous avons centré nos efforts sur le développement d'une stratégie de croissance. En plus de fournir en énergie le marché ontarien, nous projetons une avancée sur le marché américain. Pour ce faire, nous prévoyons demander un permis de commercialisation et de fourniture d'électricité auprès de la *U.S. Federal Energy Regulatory Commission*.

Nous disposons pour ce faire de moyens concurrentiels appréciables :

- des actifs de production diversifiés avec systèmes à émissions faibles à la grandeur du système, en terme de technologies, de types de combustible et de flexibilité dans les secteurs de la vente et de la distribution,
- une vaste expérience de l'exploitation et de l'amélioration de la performance, et,
- une connaissance du réseau électrique de plus en plus pointue, de ses coûts et de la structure des prix, autant sur le marché de l'Ontario que sur les marchés adjacents.

Parmi les marchés et secteurs que nous nous proposons d'évaluer dans notre processus de stratégie de croissance, citons les divers marchés américains, le secteur du gaz naturel et des technologies énergétiques émergentes, dont la production répartie. De plus, nous continuerons à multiplier les occasions de partenariats stratégiques pour maximiser l'investissement de notre actionnaire et nous permettre de mieux centrer nos efforts sur notre fonction principale et augmenter, encore et de plus en plus, nos compétences particulières dans le secteur de la production énergétique.

Notre équipe de direction et nos employés sont conscients de l'importance d'une stratégie de croissance efficace appliquée aujourd'hui, pour la réussite de demain. C'est pourquoi, nous travaillons tous sans relâche à l'amélioration constante de notre performance et au respect des besoins de notre clientèle. Un tel engagement ne peut que mener à la réussite. Et c'est avec confiance que OPG poursuit sa route vers le leadership nord-américain de la production énergétique, en empruntant la voie de la qualité, celle des services offerts à sa clientèle et aux collectivités qu'elle dessert, celle des bénéfices et du potentiel de croissance pour son actionnaire.

*Le président du conseil d'administration, Bill Farlinger*

*Le président et chef de la direction, Ron Osborne*

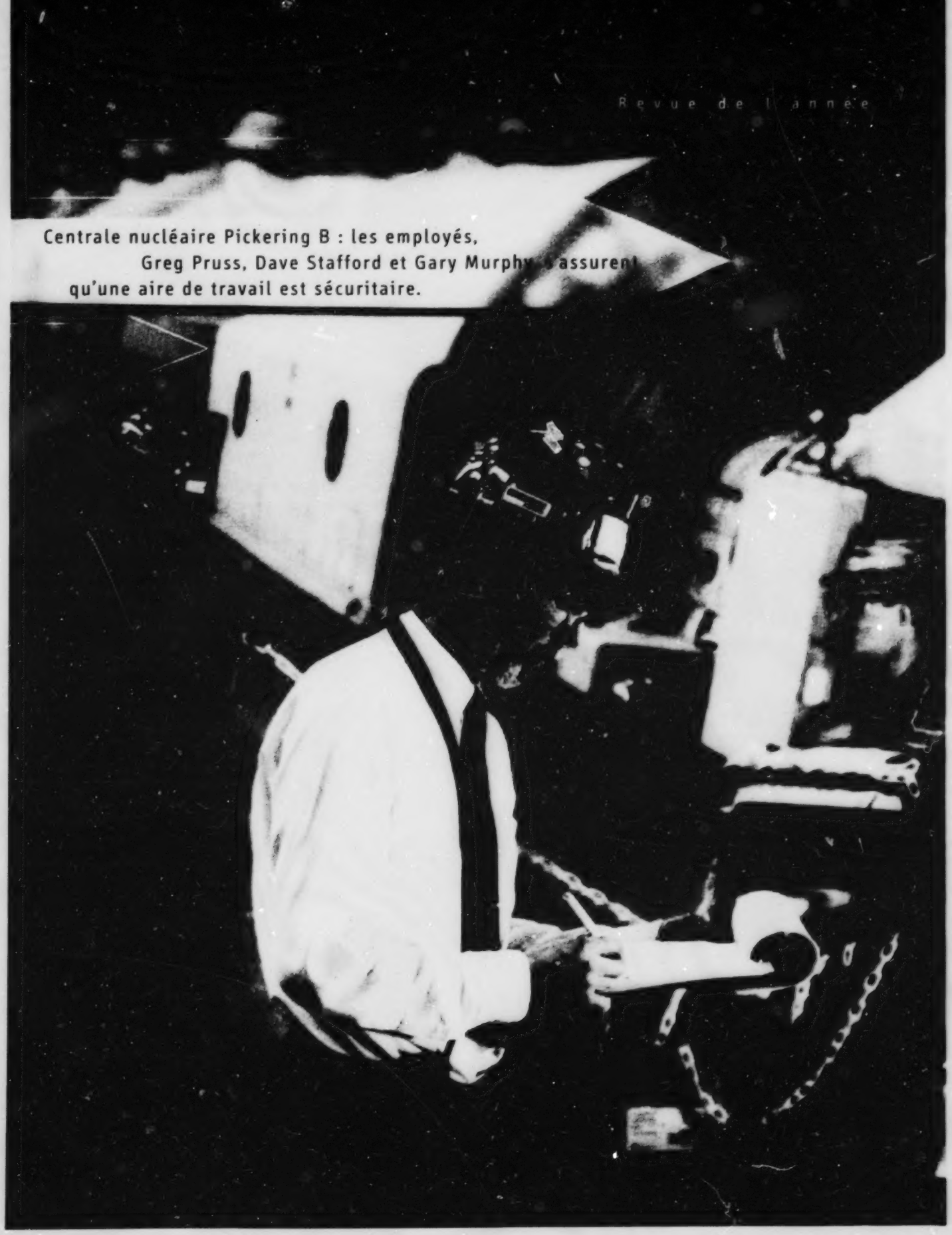

Centrale nucléaire Pickering B : les employés, Greg Pruss, Dave Stafford et Gary Murphy s'assurent qu'une aire de travail est sécuritaire.

**Ambassadeurs communautaires : quelques-uns des bénévoles* parmi les centaines d'employés qui ont visité plus de 16 000 foyers des environs de Pickering dans le cadre de la « Marche des voisins ».**

## Une performance de haut niveau axée sur la personne

• *Kathryn Shaver, conseillère principale, Environnement d'entreprise*
• *Leroy Bell, mécanicien, centrale Sir Adam Beck*

Les sociétés à haut niveau de rendement reconnaissent le rôle vital de l'effectif dans l'atteinte de leurs objectifs. OPG ne fait pas exception. Dans la sélection de notre personnel, nous privilégions les candidatures susceptibles de participer à l'établissement d'une culture d'entreprise axée sur le rendement, une gestion où l'excellence, le respect, le travail d'équipe, le service à la clientèle et la sécurité sont bien plus que des concepts mais des valeurs vécues, quotidiennement.

### Nos partenaires privilégiés : les employés

La pierre angulaire de notre évolution est le partenariat avec les syndicats – un cadre d'action conjointe et plutôt révolutionnaire, qui permettra de relever les défis de la concurrence dans un marché déréglementé. L'effectif de l'OPG étant à 90 % syndiqué, l'initiative du partenariat a représenté une étape des plus déterminantes.

Mais ce type d'approche apporte de nombreux avantages, autant pour la direction que pour les syndicats : des débats, en toute collaboration, sur des questions importantes, des différends moins nombreux et des employés mieux orientés vers les objectifs d'entreprise.

En 2000, de nouvelles ententes collectives destinées à accélérer la pénétration du marché ont été conclues en collaboration avec The Power Workers' Union et la Société des professionnels de l'énergie, deux syndicats représentant la majorité de notre effectif. Des équipes tripartites formées de représentants de la direction et des deux syndicats ont été mises sur pied pour appuyer l'entente et son respect à tous les niveaux de l'organisation.

La finalisation du vaste programme d'entreprise *Une seule vision*, l'un des programmes incitatifs les plus importants de l'industrie à notre avis, illustre à lui seul la réussite de l'implantation de cet esprit coopératif dans l'organisation. Ce programme, qui offre la possibilité à tous les employés de réellement participer aux bénéfices de 2000 de OPG, contribuera à la compréhension des motivations organisationnelles par tout l'effectif et favorisera l'innovation et la souplesse en haussant les niveaux de rendement.

## La haute direction et les cadres supérieurs

*Des professionnels doués, ayant évolué dans des domaines différents, et des vétérans de l'entreprise : une combinaison gagnante de talent et d'expérience qui font de la haute direction de OPG une des équipes les plus dynamiques et les plus diversifiées de l'industrie.*

### La découverte et l'apprentissage de l'excellence

Pour renforcer et appuyer sa démarche, OPG a lancé un nouveau programme d'appui au leadership qui favorise le développement des aptitudes de leader et des qualités de gestionnaire du personnel cadre. Ce programme s'inscrit dans un vaste processus intégré visant à identifier, dans toute l'organisation, les employés dévoués et hautement performants, à leur offrir du perfectionnement et surtout à les retenir.

Les initiatives faisant partie intégrante du programme incluent, entre autres, une formation en gestion de premier niveau pour le personnel du secteur nucléaire, des programmes de perfectionnement en marketing et commercialisation pour le personnel du centre Marchés énergétiques OPG, un nouveau programme de reconnaissance pour souligner la contribution exceptionnelle d'employés, et des sessions d'orientation commerciale et financière à l'intention de tout le personnel. Nous nous appliquons également à recruter de nouvelles compétences grâce à un programme d'embauche solide.

Ces initiatives sont complétées par un programme étendu de consultation et de discussion avec le personnel, sous la forme de tables rondes dirigées par le personnel cadre, pour favoriser les échanges sur les stratégies commerciales et l'écoute, à tous les échelons. Plus d'un millier d'employés ont participé à ces tables rondes en 2000.

### Un environnement sécuritaire

OPG se doit d'être un chef de file dans le domaine de la sécurité au travail pour prétendre au titre d'entreprise de haut niveau. En 2000, la performance en matière de sécurité au travail chez OPG a dépassé celle de 1999. Mais dans un secteur aussi critique, les défis demeurent encore nombreux avant d'atteindre le niveau d'excel-

lence que nous nous sommes fixé : le classement de OPG dans le quartile supérieur de l'industrie en matière de sécurité au travail.

Bien que beaucoup reste à faire, nous sommes sur la bonne voie, à en juger d'après les résultats obtenus par les équipes et les centrales qui ont enregistré de nouveaux records en 2000 pour le nombre de jours et d'années sans blessures entraînant des pertes de temps. Par exemple, l'équipe « E » de notre centrale Pickering B compte un record de 15 ans sans accident ayant entraîné un arrêt de travail. De plus, les équipes de trois centrales hydroélectriques – Cameron Falls, Ear Falls et Thunder Bay – peuvent s'enorgueillir de cinq ans sans accidents entraînant un arrêt de travail. Quant à la centrale à combustible de charbon de Thunder Bay, c'est une période de trois ans sans incidents qu'elle peut mettre à son actif. Ces excellents résultats en matière de sécurité sont le fait d'un partage de la responsabilité entre les chefs d'équipe et les employés, qui ont placé la sécurité des installations et de leur environnement de travail en tête de liste de leurs priorités. C'est sur la base de tels succès que nous avançons dans la voie de l'amélioration, en implantant à la grandeur de OPG un système de gestion de la sécurité.

La reconnaissance de la performance en matière de sécurité n'est qu'une des mesures mises de l'avant pour faire du milieu de travail un environnement santé. À cette fin, nous avons lancé un important programme centré sur la bonne forme, qui porte sur des questions plus vastes en matière de santé. Nous sommes déterminés à atteindre les plus hauts niveaux en matière de santé.

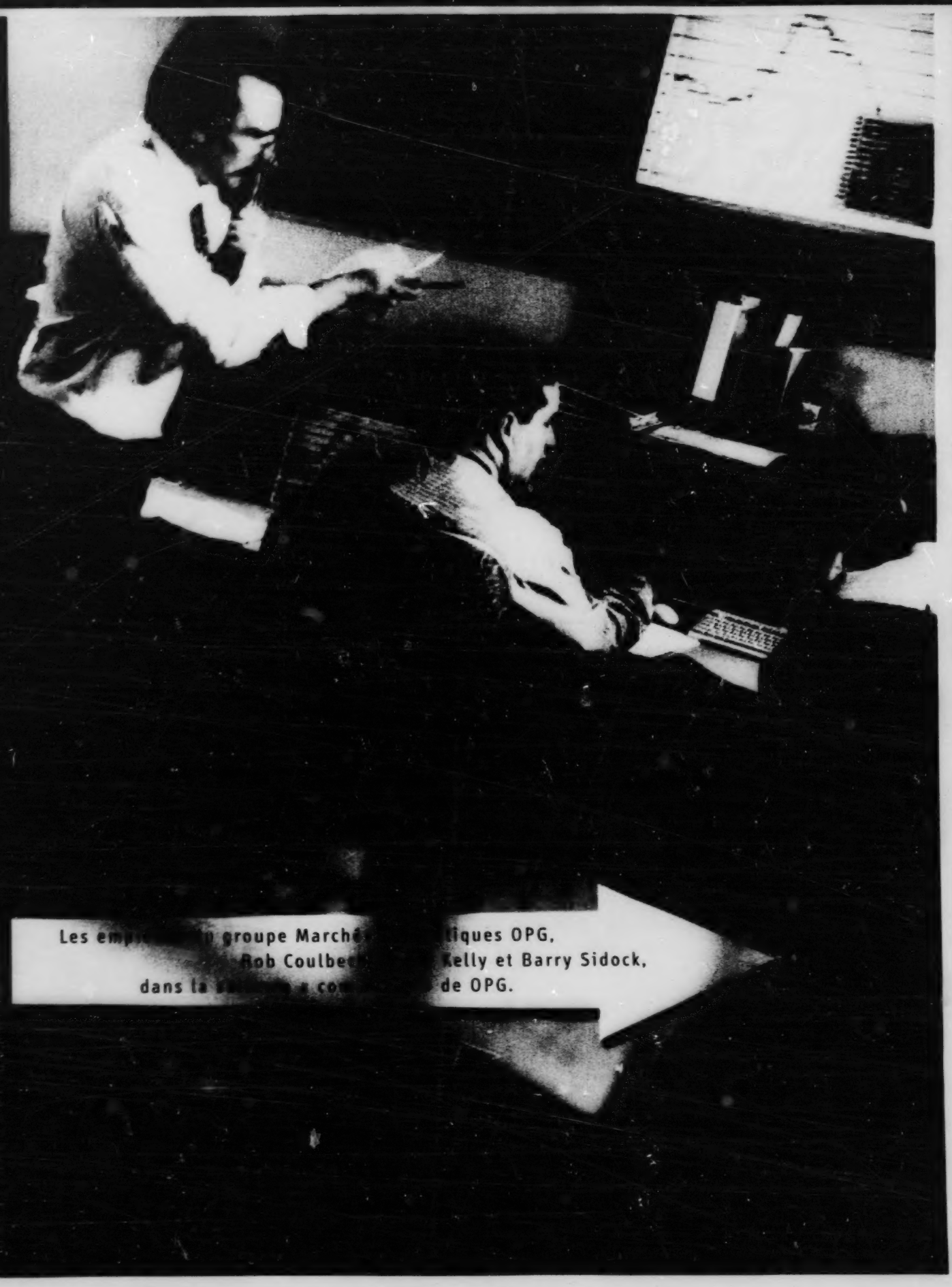

Les emp[illegible] groupe Marché[illegible] liques OPG,
[illegible] Rob Coulbe[illegible] Kelly et Barry Sidock,
dans la [illegible] co[illegible] de OPG.

• *Tableau des marchés en temps réel du groupe Marchés énergétiques OPG*
• *Procédure d'interruption, à la centrale Sir Adam Beck n° 2*

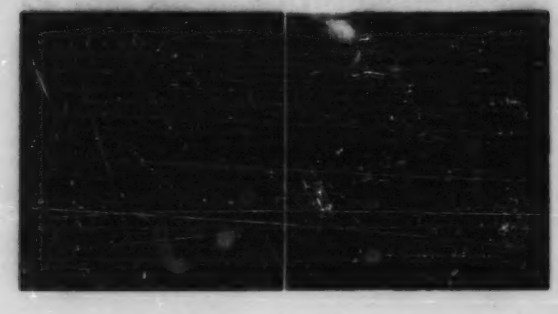

Le réaménagement de nos actifs, la rationalisation des coûts, l'établissement d'une relation de confiance avec le milieu financier et la poursuite de notre travail d'écoute des besoins de la clientèle, voilà donc les conditions préalables du succès alors que OPG se prépare à l'ouverture du marché de l'électricité de l'Ontario.

### La gestion du processus de déréglementation

Dans sa détermination à améliorer sa position comme société énergétique prospère en Amérique du Nord, OPG a entrepris la déréglementation de certains actifs de production en conformité avec son permis d'exploitation énergétique. Ce processus se déroulera en deux étapes. La première vise à céder la mainmise sur la structure des prix touchant une tranche de 4 000 mégawatts de notre capacité de production reliée aux centrales à combustible fossile, avec option de substitution jusqu'à 1 000 mégawatts d'origine hydroélectrique, et ce, à l'intérieur d'une échéance de 42 mois de l'ouverture du marché. La deuxième étape consiste en la réduction de notre contrôle réel de la capacité de production en Ontario à 35 % ou moins dans une période de 10 ans suivant la déréglementation. OPG est déterminée à respecter ces obligations, bien avant les échéances fixées.

Par conséquent, nous avons annoncé en juillet dernier l'une de nos mesures les plus caractéristiques de cette détermination, soit la location pour 18 ans, avec option d'une durée additionnelle de 25 ans, à Bruce Power, filiale de British Energy, de nos centrales nucléaires de 6 200 mégawatts Bruce A et Bruce B. Cette opération représente un bon rendement sur investissement pour notre actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, en plus de permettre la libération de capitaux de réinvestissement pour la poursuite des travaux d'amélioration entrepris à nos centrales nucléaires de Pickering et Darlington et le renforcement de l'industrie nucléaire canadienne par la présence d'un nouveau joueur important. Sous réserve des approbations réglementaires et des habituelles conditions de fermeture, cette opération devrait être conclue d'ici le milieu de 2001.

Plus tôt, en février 2000, nous annoncions également notre intention de déréglementer deux de nos centrales à combustible fossile, Lakeview et Lennox, représentant une capacité combinée de presque 3 300 mégawatts. La vérification de l'impact d'une telle décision sur la réglementation sur l'environnement reliée à l'exploitation de ce type de combustible par le gouvernement provincial à été à l'origine du report de cette initiative. La mise en branle de la remise du contrôle des centrales Lakeview et Lennox aura pour effet de respecter la majeure partie des obligations liées à la première étape de la déréglementation.

Dans l'ensemble, ces initiatives de remise de contrôle favoriseront autant la concurrence que la diversité des choix proposés au consommateur ontarien, tout en permettant à OPG d'insister davantage sur sa stratégie de croissance en Amérique du Nord. La déréglementation verra OPG émerger avec un nouveau réseau d'actifs aussi concurrentiels, fiables, sécuritaires et écologiques que notre réseau actuel.

## Des partenariats stratégiques

Parallèlement aux mesures liées à la déréglementation, OPG a poursuivi toute l'année un programme dynamique visant la formation d'alliances stratégiques.

En août 2000, OPG et C-SAT Technologies Inc. procédaient à la création de Kinectrics Inc., une nouvelle société indépendante vouée à la prestation de services techniques et scientifiques. OPG détient actuellement 90 % de Kinectrics, qui compte sur sa planche de travail la construction et la mise à l'essai pré-commerciale d'une centrale électrique à piles d'oxyde solide, l'un des plus vastes projets au monde.

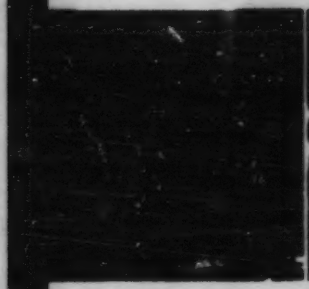

En novembre 2000, nous faisions l'annonce de la conclusion d'une entente de 10 ans de l'ordre d'un milliard $ et touchant la technologie de l'information, avec New Horizon System Solutions Inc., coentreprise formée de OPG (49 %) et de Cap Gemini Ernst & Young (51 %). La nouvelle société prévoit offrir, à OPG et à l'ensemble de l'industrie de l'électricité nord-américaine, des services en technologie de l'information.

Ces deux partenariats permettront à OPG de rationaliser ses coûts et de concentrer ses efforts sur sa principale activité, la production d'électricité concurrentielle et sa commercialisation, tout en comblant les besoins spécifiques de ses services de recherche et de développement et de technologie de l'information.

• *Maria Grino, technicienne TI, New Horizon System Solutions*

• *La centrale Nanticoke (vue de la salle des turbines). l'une des composantes essentielles pour répondre efficacement à la demande en électricité des clients*

## Le centre Marchés énergétiques OPG : une valeur ajoutée

Dans le processus de préparation à la concurrence d'un marché ouvert, OPG a également consacré des ressources à des secteurs spécifiques, tels que la gestion du portefeuille, les stratégies des appels d'offres, la gestion du dépannage et des produits de gestion des risques reliés spécifiquement à la prestation de services énergétiques. Ces initiatives sont complétées par le groupe Marchés énergétiques OPG.

En 2000, le groupe Marchés énergétiques OPG a implanté de nouvelles technologies, entrepris leur mise à l'essai et établi de nouveaux procédés d'affaires requis pour notre participation au nouveau marché. Nous avons également accru notre expertise dans des domaines clés, tels que le processus de structure par produit, les activités commerciales, les analyses de marché et des besoins de la clientèle. En septembre, nous procédions à l'ouverture officielle des activités de notre centre Marchés énergétiques OPG, qui offre l'une des plaques tournantes dans la commercialisation énergétique les plus évoluées au Canada.

En accord avec sa stratégie à long terme, OPG se propose de présenter une demande de permis d'exploitation à la *U.S. Federal Energy Regulatory Commission* afin d'accéder directement au consommateur américain pour la prestation de services énergétiques, après l'ouverture du marché en Ontario.

## À l'écoute de notre clientèle

Pour permettre à nos clients de combler leurs besoins en électricité dans un marché concurrentiel, nous avons tenu des rencontres regroupant des cadres supérieurs de OPG et une centaine de clients industriels et municipaux en gros. Nous avons également continué à informer nos clients sur les défis et les possibilités à venir du marché. Plus de 30 séances d'information spéciales ont été tenues à ce sujet en plus de l'accès aux renseignements sur notre site Web destiné à la clientèle. Les commentaires des clients recueillis sur ces sources et d'autres sources ont été précieux pour le développement de nos nouveaux produits et services de gestion des risques que nous avons commencés à offrir à nos clients au cours de l'année.

Pour la deuxième année consécutive, l'indice de satisfaction de notre clientèle a enregistré des gains importants, surpassant notre objectif annuel de rendement. D'ici les trois prochaines années, nous visons la satisfaction « toute catégorie » des clients que nous desservons.

## Approvisionnement et commerce électronique : imposer notre rythme

En matière d'approvisionnement, nous visons un objectif total de 100 millions $ en matière de rationalisation des coûts, et ce, à tous les échelons de l'organisation. Dans le cadre de cet effort, notre nouveau programme *Chaîne d'approvisionnement* a réalisé, au cours de 2000, une économie estimée à 40 millions $.

Pour un contrôle encore plus efficace des coûts, OPG est devenue un investisseur-membre de Pantellos Corporation, un consortium regroupant 21 des sociétés énergétiques et de services publics parmi les plus importantes en Amérique du Nord. Pantellos gérera une plate-forme commerciale en ligne interentreprises pour l'électricité, le gaz naturel et d'autres secteurs énergétiques – un portail global d'achat de fournitures diverses, allant des transformateurs au câblage, des turbines aux équipements d'entretien.

Une deuxième coentreprise en ligne a donné naissance à EBT Express en octobre 2000. Cette nouvelle entreprise à participation, formée par OPG et Toronto Hydro Corporation, sera parmi les premières en Amérique du Nord à fournir des services de transactions et de conception électronique (EDMS) aux entreprises de distribution locales et détaillants en produits énergétiques. Dans ses six premières semaines d'activités, EBT Express s'est appropriée une part de plus de 24 % du marché ontarien, évaluation basée sur un bassin de 3,6 millions de clients (au compteur).

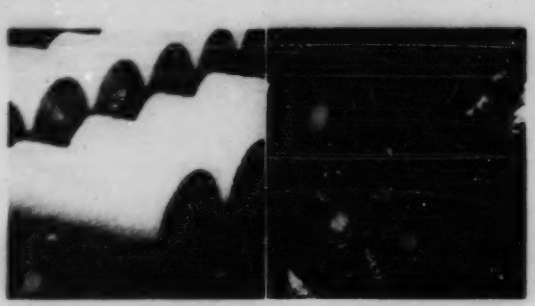

• *L'industrie ontarienne du bois de sciage, des pâtes et papiers représente le plus important client industriel de OPG.*

• *Les séances d'information OPG destinées aux clients permettent de les renseigner sur l'influence que le marché concurrentiel aura sur eux.*

## Améliorer la crédibilité financière

Pour établir et consolider sa crédibilité financière, OPG a déposé un prospectus au mois de mars auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes représentant la première étape d'un émetteur assujetti.

En mai, la société se voyait attribuer une cote de solvabilité excellente autant pour la dette à long terme que pour le programme de papier commercial. Les deux agences d'évaluation du crédit ont qualifié le bilan financier de robuste, les liquidités de solides. Elles ont également noté une meilleure performance d'exploitation et la souplesse, la diversité de son portefeuille d'actifs d'exploitation à faible coût. Peu après l'attribution de ces cotes, OPG lançait, en novembre 2000, un premier programme de papier commercial de 600 millions $.

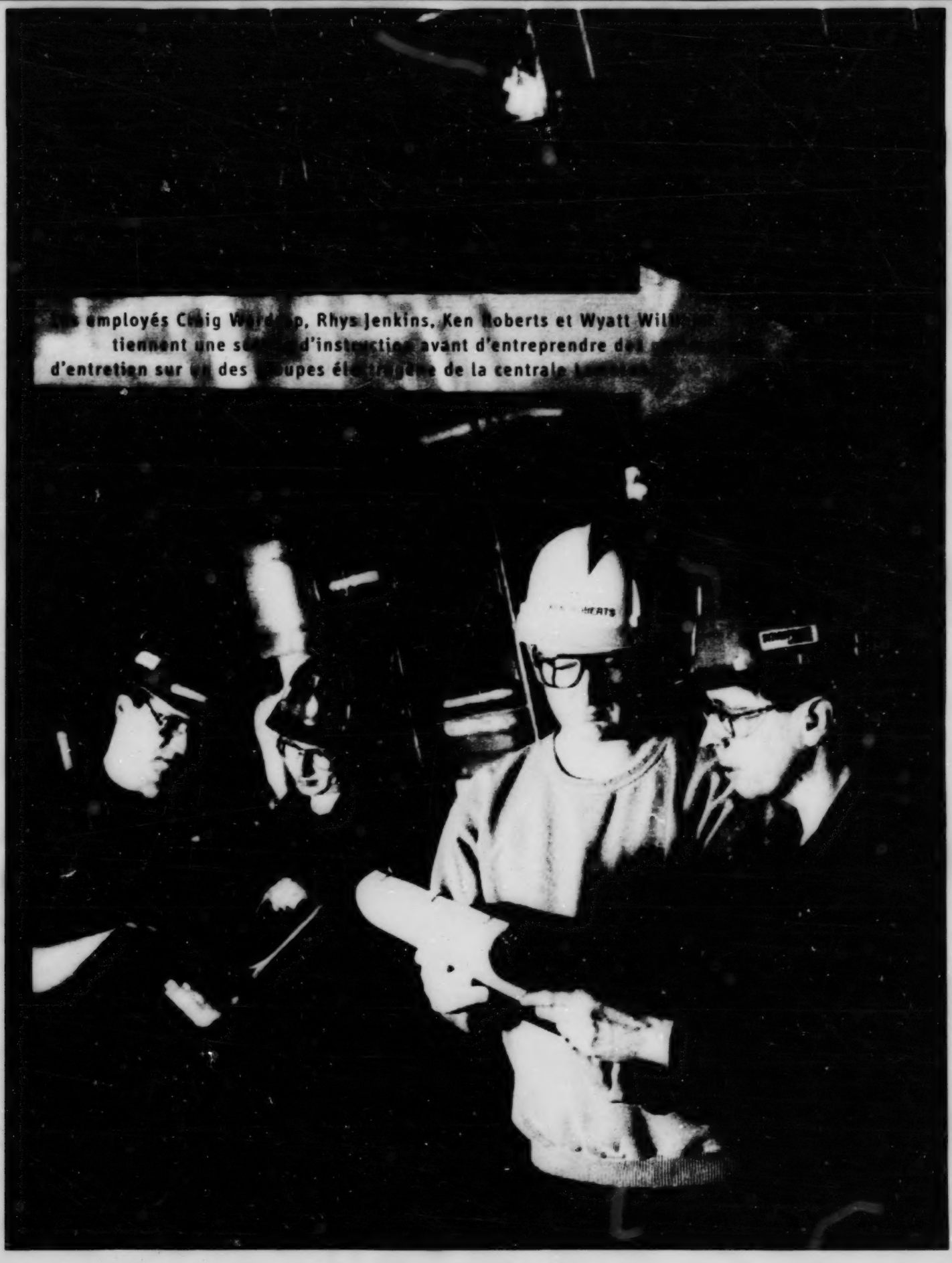

Les employés Craig Wardrop, Rhys Jenkins, Ken Roberts et Wyatt Will
tiennent une séance d'instruction avant d'entreprendre des
d'entretien sur un des groupes électrogènes de la centrale

# Maximiser nos actifs

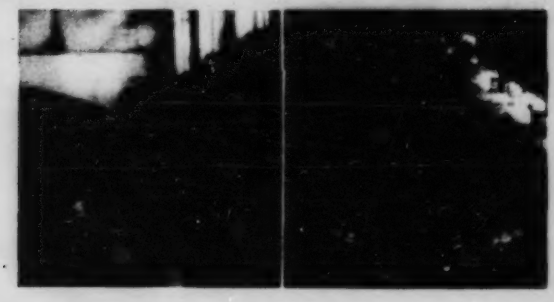

*• Roue mobile de turbine en attente d'installation à la centrale hydroélectrique R. H. Saunders*
*• La salle des turbines à la centrale nucléaire Darlington*

La production d'électricité des centrales de OPG provient de sources aussi diversifiées que concurrentielles : le nucléaire, l'hydroélectrique et le combustible fossile. Au cours des cinq dernières années, les centrales nucléaires et hydroélectriques ont représenté plus de 75 % de notre production annuelle, en sus d'une économie de coûts d'exploitation très concurrentielle, et pratiquement sans risque d'émissions, principales causes des pluies acides, du smog et du réchauffement planétaire. Toutes nos centrales à combustible fossile et nos plus importantes centrales hydroélectriques ont été certifiées ISO 9002, tandis que nos centrales nucléaires respectent les normes établies par l'Association canadienne de normalisation.

## Une meilleure performance des centrales nucléaires

L'énergie nucléaire a contribué à la production d'électricité de l'année 2000 à raison de 59,8 térawattheures, alors que cette contribution s'établissait à 61,4 térawattheures en 1999. Cette baisse est attribuable à un vaste programme échelonné d'interruption à nos centrales, y compris le processus de bâtiment sous vide dont l'exécution a lieu tous les dix ans à nos installations de Pickering. Notre programme d'interruption devrait assurer une progression vers des niveaux élevés de capacité de production.

Grâce au programme d'amélioration de la performance des centrales nucléaires, OPG a fait de grands progrès depuis les trois dernières années, réduisant l'écart le séparant des chefs de file américains du nucléaire. À la fin de 1997, l'indice de performance nucléaire de OPG, basé sur des indicateurs adoptés par l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires, était de 58 %, alors que l'indice moyen de l'industrie était de 82 %. L'indice actuel de OPG est de plus de 83 %, et se compare avantageusement à la performance moyenne américaine avoisinant les 90 %. En dépit des améliorations encore à apporter, il est clair que OPG a fait des progrès étonnants à ce chapitre, depuis l'implantation de son programme d'amélioration de la performance nucléaire.

Des 11 indicateurs établis par l'Association mondiale, 8 sont principalement reliés à la sécurité du public et des employés. C'est tout à l'honneur de notre personnel des centrales nucléaires si la performance de OPG pour chacun de ces 8 indicateurs de sécurité s'est, dans certains cas, améliorée ou a atteint un sommet depuis les deux dernières années, ou, pour d'autres, s'est maintenue parmi les meilleures performances de l'industrie.

En novembre 2000, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) renouvelait pour 27 mois le permis d'exploitation pour la centrale Darlington.

- *Ralph Fedyk et Peter Johnson au simulateur de la centrale nucléaire Pickering, Ontario*
- *La centrale Sir Adam Beck à Niagara Falls, Ontario*

Pendant l'année, OPG complétait, devançant de beaucoup l'échéancier, deux mises hors service pour des travaux majeurs d'entretien à la centrale Darlington de même qu'une mise hors service pour le processus de bâtiment sous vide aux installations de Pickering. En plus d'accroître la capacité de production, la performance bien exécutée des mises hors service d'installations nucléaires permet d'abaisser les coûts généraux de production et les risques d'émissions pour l'ensemble du système.

Des progrès ont également été enregistrés cette année dans notre échéancier de remise en service de Pickering A. La CCSN a tenu des audiences publiques pour l'évaluation de notre évaluation environnementale sur ce projet, à l'issue desquelles elle a accepté en février 2001 les conclusions et recommandations de l'évaluation. Dans un scénario d'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires, la première des quatre tranches de la centrale pourra être remise en service au début de 2002. Selon l'échéancier, les quatre tranches pourraient être en exploitation d'ici la fin de 2003.

***La remise en service de la centrale nucléaire à quatre tranches de Pickering A sera bénéfique, autant au chapitre financier qu'environnemental. Avec une capacité de production de 2 000 mégawatts, suffisants pour les besoins énergétiques d'une ville de deux millions d'habitants, la centrale est l'une des sources les plus économiques de production d'électricité disponibles en Ontario. De plus, son exploitation annuelle permet d'éviter, par un autre type d'alimentation, des émissions équivalant à 80 000 tonnes de gaz acides et à 13 millions de tonnes de gaz à effet de serre, une statistique équivalente à l'émission de gaz à effet de serre d'environ trois millions d'automobiles.***

## Production hydroélectrique

Source de production la plus économique, l'hydroélectricité a généré 34 térawattheures cette année. En dépit du bas niveau des eaux des Grands Lacs, nous avons su tirer le maximum de cette ressource en optimisant le stockage de l'eau pour assurer à toutes nos centrales hydroélectriques le respect de leurs objectifs de fiabilité et de rentabilité. Le nombre d'interruptions forcées, le plus bas en 20 ans, témoigne à lui seul de l'excellente fiabilité de ce type d'installations.

OPG continue à investir dans ses installations hydroélectriques pour accroître leur production et prolonger leur durée de vie utile. D'importants travaux de mise à niveau entrepris depuis 1995 ont résulté en une augmentation de la capacité hydroélectrique de 175 mégawatts et ajouteront une tranche additionnelle de 140 mégawatts d'ici 2005. Le programme de réaménagement de la centrale Sir Adam Beck n° 2 va bon train et en novembre, la moitié du programme, soit 8 des 16 tranches, avait déjà été complétée. Les deux aspects du rendement, soit la capacité et le rendement énergétique, ont dépassé les objectifs visés et les coûts du projet sont demeurés bien en deçà du budget prévu.

Concurremment à ces efforts de réaménagement entrepris dans le cadre de notre Programme de sécurité des barrages, nous avons complété la première ronde d'évaluation complète de la sécurité dans chacun de nos 258 barrages. Les plans d'urgence ont été mis à jour à tous nos barrages importants pour assurer une intervention efficace dans le cas, peu probable, d'une situation d'urgence.

## Production par combustible fossile

La souplesse qui leur permet de répondre efficacement à la charge minimale ou à la charge de pointe est la plus grande qualité de nos centrales à combustible fossile. Il s'agit là d'un réel avantage pour réussir dans un marché déréglementé, où la demande fluctue et les génératrices doivent fournir une réponse rapide pour profiter des occasions du marché. Pendant l'interruption pour le processus de bâtiment sous vide à la centrale nucléaire Pickering, le maintien de notre capacité de réponse fut assuré par les centrales à combustible fossile qui ont pris le relais. Ce type de centrale a également prouvé hors de tout doute son apport essentiel au maintien d'une capacité de production fiable pendant les périodes de pointe saisonnières qu'a connues l'Ontario à l'été 2000, lorsque la demande du mois d'août a dépassé les 23 000 mégawatts, un record sans précédent pour ce mois. Non seulement OPG a-t-elle pu répondre à la demande, mais elle est aussi par-

venue à exporter l'excédent vers les marchés américains interconnectés, qui faisaient face, également, à de fortes demandes d'électricité.

En 2000, les installations à combustible fossile de OPG ont généré une capacité record de 42,4 térawattheures d'électricité, comparativement à 36,1 térawattheures en 1999. C'est un volume d'énergie par combustible fossile de loin supérieur à celui de la récente période de plein rendement, au début des années 1980.

Grâce à notre souci constant d'abaisser le taux d'émissions, ce haut rendement en énergie à combustible fossile a pu être atteint avec près de 60 % de réduction d'émissions d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote par rapport au taux de la période de haut régime du début des années 1980. Parmi les mesures responsables de la réduction du taux d'émissions mentionnons l'installation d'épurateurs d'anhydride sulfureux à la centrale Lambton, le paiement d'une prime pour combustible à faible teneur en soufre, et la conversion de la centrale Lennox pour son alimentation au gaz naturel et au pétrole. En 2000, dans le cours de nos efforts de réduction des émissions, nous avons complété l'installation de brûleurs à faible dégagement d'oxydes d'azote sur la dernière des huit tranches de la centrale Nanticoke et sur deux des tranches de celle de Lakeview, réduisant ainsi le taux d'émissions d'oxydes d'azote de ces installations d'environ 30 %.

OPG est déterminée à maintenir un taux exceptionnel de rendement des centrales à combustible fossile. En juin, nous avons complété un programme de 160 millions $, échelonné sur deux ans, de remise en état des installations de Nanticoke, qui a grandement amélioré la performance environnementale et la fiabilité de la centrale.

Les centrales à combustible fossile de OPG combinées aux centrales nucléaires et hydroélectriques contribuent à faire du portefeuille d'actifs de production un investissement souple, fiable, concurrentiel et écologique.

• *La centrale Des Joachims*

• *Lee Cowper et Brian Town effectuant une remise à neuf à la centrale Nanticoke*

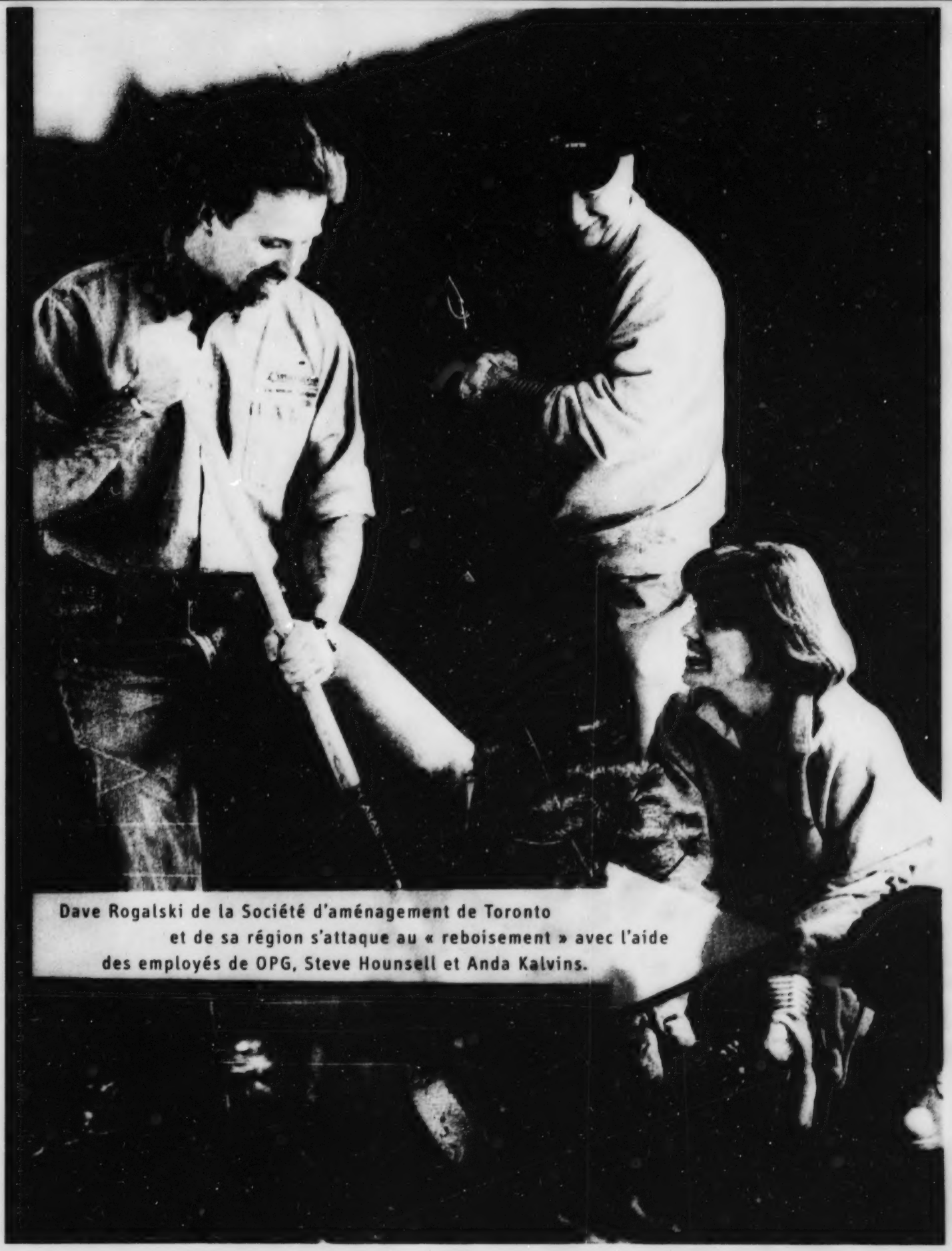

Dave Rogalski de la Société d'aménagement de Toronto et de sa région s'attaque au « reboisement » avec l'aide des employés de OPG, Steve Hounsell et Anda Kalvins.

• *Joshua Terry, étudiant, examine un nichoir à la centrale nucléaire Pickering*
• *Les employés de OPG, Brian Jarvis et Roger Dale, en compagnie de l'étudiante Kristen Lockwood sur le sentier riverain, près de la centrale nucléaire Darlington*

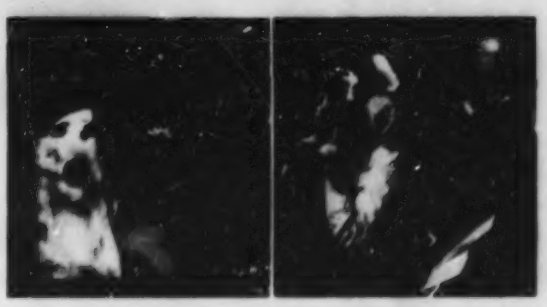

# Un engagement ferme, un développement durable

Développement durable : deux mots qui résument bien l'engagement à long terme de OPG. Nous supportons en cela la définition du développement durable du *World Business Council on Sustainable Development* qui souligne l'importance du concept de développement durable dans le fragile équilibre d'un leadership écologique, de la responsabilité sociale et de la croissance financière. Nous sommes convaincus des avantages réels d'un tel engagement. Ces avantages peuvent revêtir diverses formes : un impact moins négatif pour l'environnement, le respect de notre engagement volontaire envers la qualité de cet environnement, la gestion des risques environnementaux et des obligations qui y sont liées, l'accès au titre de fournisseur et d'employeur par excellence, le respect des législateurs et surtout, la confiance, celle des collectivités, des investisseurs. Ces avantages sont des éléments clés de notre succès et contribuent à la création d'une valeur rentable pour notre actionnaire.

OPG porte sa quête de développement durable sur trois fronts :

- l'amélioration de sa performance environnementale dans son exploitation;
- la conclusion d'alliances stratégiques avec les partenaires du milieu et le développement des collectivités de chacun de ses sites et,
- la maximisation de l'investissement de son actionnaire.

## L'amélioration de la performance environnementale

**L'environnement est un engagement important pour OPG. À cette fin, toutes les centrales de OPG et les groupes d'exploitation ont obtenu et maintiennent la certification ISO 14001, norme internationale pour les systèmes de gestion de l'environnement.**

**Notre engagement n'est pas seulement important, il est également constant. En septembre, Ron Osborne, président et chef de la direction, annonçait un investissement d'un quart de milliard $ dans la technologie de réduction sélective catalytique pour la réduction des émissions d'oxydes d'azote aux centrales Lambton et Nanticoke. OPG installera aussi des brûleurs à faible dégagement d'oxydes d'azote aux deux dernières tranches non modifiés des centrales Lakeview et Lambton. Ces initiatives combinées contribueront à réduire encore de 40 %, soit 18 000 tonnes, la quantité d'émissions d'oxydes d'azote d'ici 2004.**

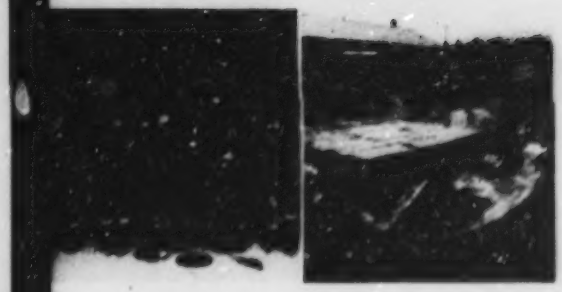

• *Le Club de hockey féminin du district de Niagara, commandité par le groupe OPG de la centrale Niagara*

• *OPG était présent pour offrir son soutien pendant la crise de l'eau potable à Walkerton. Dave Kieffer de OPG, en compagnie d'un résident, Burtel Gailing*

Nous avons également respecté à la fin de l'année dernière un engagement de longue date, celui de la stabilisation du taux d'émissions nettes de dioxyde de carbone à son niveau de 1990, grâce à des initiatives telles que l'amélioration interne d'efficience énergétique et de performance des activités nucléaires. OPG continue de jouer son rôle de chef de file de l'industrie par l'achat de crédits pour plus de 13 millions de tonnes de dioxyde de carbone, diminuant d'autant nos émissions vérifiables d'autres polluants.

Toujours aussi déterminés, nous contribuons à la réduction des émissions, entre autres des gaz à effet de serre, par la remise en service de la centrale nucléaire Pickering A, quadruplant notre portefeuille d'énergie verte pour le porter à une capacité de production de 500 mégawatts d'ici 2005 tout en poursuivant notre démarche dynamique vers l'efficience énergétique de toutes nos installations.

Parmi les initiatives biodiversifiées à notre actif et dans la foulée de nos efforts de réduction des émissions de dioxyde de carbone, OPG s'est engagée à la plantation de 1,6 million d'arbres et d'arbustes indigènes dans le sud de l'Ontario au cours des cinq prochaines années. En 2000, environ 240 000 mille arbres furent ainsi plantés.

OPG a également fourni une participation de 428,6 millions $ en 2000 à un fonds distinct pour la gestion à long terme des déchets nucléaires et le déclassement des centrales. Depuis la création de OPG en avril 1999, nous avons versé des contributions de plus de 830 millions $ à ce fonds.

***OPG fut également le principal commanditaire solitaire de Radiance, l'automobile à pile solaire mise au point par l'équipe de l'université Queen's, qui établissait en juillet un record mondial en parcourant 6 800 kilomètres. Ce véhicule monoplace au design futuriste a traversé le Canada à une vitesse de 75 kilomètres à l'heure, avec une consommation d'à peine 1 000 watts, équivalente au fonctionnement d'un grille-pain.***

## Une étroite collaboration avec les partenaires du milieu et les collectivités

Notre engagement en est un également d'écoute et de réponse aux préoccupations des collectivités et des partenaires importants du milieu. Nous sommes fermement convaincus de l'importance d'un dialogue constructif dans l'amélioration de la qualité de vie des collectivités où nous exerçons nos activités.

Nos centrales nucléaires mettent à la disposition du public des centres d'information et les plus importantes d'entre elles tiennent également des événements portes ouvertes. En septembre par exemple, l'événement portes ouvertes tenu à la centrale Darlington a attiré 1 700 visiteurs.

Nous entretenons également des relations suivies avec les résidents et les représentants élus de la localité afin de les tenir informés des opérations de la centrale dans leur secteur. Pendant la tenue de l'événement « Marche des voisins » à Pickering, les employés de OPG ont visité plus de 16 000 foyers des environs de Pickering et de Ajax.

Les interventions sociales de OPG sont parfois tout à fait spontanées et souvent le fait d'initiatives de nos employés. À preuve, la levée de fonds de 13 000 $ par les employés de Bruce en seulement 90 minutes pour venir en aide aux résidents de Walkerton, Ontario, suite à l'apparition de colibacilles.

En 2000, nous sommes fiers d'avoir contribué à la qualité de vie des collectivités ontariennes en appuyant plus de 400 organismes à vocation environnementale, éducative et communautaire. À ces efforts s'ajoutent ceux des employés qui, par le truchement de notre Campagne annuelle en faveur des collectivités et organismes caritatifs ontariens, ont réussi l'exploit de rassembler plus de 2,1 millions $.

## Une valeur active pour l'Ontario

Un des aspects de cet engagement envers un développement durable est sans aucun doute celui de générer une valeur plus qu'appréciable, pour notre actionnaire, la province et les gens de l'Ontario. En 2000, cette valeur se traduisait par des investissements dans des secteurs aussi stratégiques que l'efficience énergétique, le recyclage et la récupération. Ces activités à elles seules ont permis l'inscription d'un résultat net de plus de 14 millions $.

La contribution économique de OPG à l'Ontario inclut également :

- environ un milliard $ annuellement en achat de produits et services;
- environ un milliard $ annuellement en salaires; et
- plus de 1,2 milliard $ en taxes, dividendes et autres paiements à la province en 2000.

# SECTION FINANCIÈRE

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation 22

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers 33

Rapport des vérificateurs 34

États financiers consolidés 35

# Ontario Power Generation Inc.

## Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

La présente analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») qui suit doit être lue avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les états financiers de OPG ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont présentés en dollars canadiens.

### La société

Une unique combinaison complémentaire d'actifs de production, soit 69 centrales hydroélectriques, six centrales à combustible fossile et cinq centrales nucléaires, fait de OPG l'une des entreprises de production d'électricité les plus importantes en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2000, la capacité totale de production de ces centrales atteignait environ 30 900 mégawatts (« MW »), répartis en 7 300 MW d'hydroélectricité, 9 700 MW de production alimentée par combustible fossile et 13 900 MW d'énergie nucléaire, dont une tranche de 5 100 MW est actuellement en attente d'exploitation.

L'activité principale de OPG consiste en la production et la vente d'électricité pour le marché en gros de l'Ontario et les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba, du nord-est et du Midwest des États-Unis (« É.-U. »). En 2000, OPG fournissait environ 89 % de l'électricité consommée en Ontario grâce aux installations et aux achats effectués sur les marchés interconnectés.

### Constitution, début de l'exploitation et acquisitions

OPG a été constituée le 1er décembre 1998 selon les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions, 1998 (Ontario). Dans le cadre de la restructuration de Ontario Hydro et par conséquent de l'industrie électrique en Ontario, OPG et ses filiales se portèrent acquéreurs et assumèrent la responsabilité de certains actifs, passifs, effectifs, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro (« l'Acquisition ») le 1er avril 1999, date du début de l'exploitation.

En contrepartie du transfert des actifs, passifs, effectifs, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro, OPG émettait à la Société financière de Ontario Hydro (« SFOH ») des effets à payer au montant total en capital de 8 526 millions $, incluant une obligation au montant total en capital de 5 126 millions $ (« l'obligation remboursable en actions ») et assumait un engagement de location-acquisition de Ontario Hydro d'un montant de 30 millions $ le 1er avril 1999. La province de l'Ontario (« la Province ») a pris en charge toutes les obligations de OPG en vertu de cette obligation et la SFOH a dégagé OPG de ses obligations en vertu de l'obligation remboursable en actions. Conséquemment à cet engagement, OPG émettait à la Province 256 300 000 actions ordinaires entièrement libérées. SFOH s'est engagée à ne pas vendre, sans le consentement de OPG, le solde de son portefeuille de 3 400 millions $ d'effets de OPG, constitué de 2 650 millions $ d'effets de premier rang et de 750 millions $ d'effets subalternes de OPG.

OPG a enregistré l'achat de l'Acquisition à sa juste valeur en date du 1er avril 1999 comme suit :

| *(en millions de dollars)* | Juste valeur au 1er avril 1999 |
|---|---|
| **ACTIF** | |
| Actif à court terme | 1 465 |
| Immobilisations | 12 872 |
| Autres actifs | 598 |
| | 14 935 |
| **PASSIF** | |
| Passif à court terme | 1 073 |
| Charges et contrats location-acquisition | 5 336 |
| | 6 409 |
| **ACTIF NET ACQUIS** | 8 526 |

Le prix d'acquisition de 8 526 millions $ a été déterminé en fonction de la valeur actualisée des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie futurs estimatifs de l'Acquisition dans un marché déréglementé. L'achat de l'Acquisition d'une partie apparentée, SFOH, a été enregistré au montant de 8 526 millions $ en vue d'un changement important de la participation découlant de l'opération. La valeur totale de l'actif net ainsi acquis a été affectée aux actifs et passifs d'après leur juste valeur estimative. Partie intégrante de l'actif net acquis par OPG, l'actif reporté du régime de retraite de 555 million $ reflète le surplus accumulé dans le fonds de retraite de OPG administré par la SFOH.

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie figurant aux états financiers consolidés de OPG pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 représentent la part d'exploitation de Ontario Hydro relative à l'Acquisition actuellement assumée par OPG. Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût propre appliquée aux actifs, aux passifs (autres que la dette), aux produits et charges relatifs à l'Acquisition, et avec ventilation de certains comptes et éléments financiers communs de Ontario Hydro et OPG. En particulier, une part des produits et de la dette de Ontario Hydro, et la part correspondante des intérêts connexes et autres charges financières, ont été affectées à l'Acquisition.

Dans le cadre de la restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, quatre autres entités remplaçantes de Ontario Hydro ont été créées en plus de OPG. Les autres entités remplaçantes sont les suivantes :

- Hydro One Inc. (anciennement Société des services d'électricité de l'Ontario Inc.) (« Hydro One ») s'est portée acquéreur et a assumé la partie de l'activité commerciale exercée précédemment par Ontario Hydro et consistant en des services de transport d'électricité, de distribution et de détail;
- Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGME ») agit à titre de coordonnateur central du système indépendant d'électricité, responsable de l'équilibre entre l'offre et la demande, de la supervision du réseau provincial, des activités sur les marchés énergétiques et connexes, y compris le marché au comptant, et du règlement des opérations financières;
- Office de la sécurité des installations électriques (« OSIE ») responsable de l'inspection des installations et équipements électriques en Ontario; et
- Société financière de Ontario Hydro (« SFOH »), administrateur de l'encours de la dette de Ontario Hydro et de ses autres obligations, et gestionnaire du régime de retraite de OPG.

## Rapport sur les faits saillants

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, OPG a généré un bénéfice net de 605 millions $ basé sur des produits de 5 978 millions $. Selon la méthode pro forma, les produits d'exploitation établis selon une hypothèse d'acquisition des actifs nets au 1er janvier 1999 auraient généré un bénéfice net pour 1999 de 446 millions $, pour des produits de 5 795 millions $. Le volume total des ventes d'électricité en Ontario et sur les marchés interconnectés pendant les exercices terminés les 31 décembre 2000 et 1999 était respectivement de 139,8 TWh et de 136,9 TWh.

D'importants facteurs ont contribué à la hausse du bénéfice en 2000 comparativement à 1999, soit, entre autres, l'augmentation des produits tirés de l'électricité des deux principaux marchés, l'Ontario et les marchés interconnectés, une baisse des coûts d'exploitation qui reflétait une réduction des charges de retraite et une diminution des taux d'imposition réels.

| | Exercices terminés les 31 décembre | |
|---|---|---|
| *(en millions de dollars, sauf mention contraire)* | **2000** | Pro forma 1999 |
| Produits | **5 978** | 5 795 |
| Bénéfice d'exploitation | **1 198** | 1 010 |
| Bénéfice net | **605** | 446 |
| Volume des ventes d'électricité (en TWh) | **139,8** | 136,9 |

## Le nouveau marché de l'électricité de l'Ontario

La restructuration du marché de l'électricité de l'Ontario a été entreprise en deux étapes. La première, la période de transition, a débuté le 1er avril 1999 avec la réorganisation de Ontario Hydro et sera conclue par la mise en place d'un marché de l'électricité ouvert à la concurrence par le truchement du libre accès touchant les services de transport et de distribution en Ontario. La seconde étape, le libre accès, est prévue pour l'automne 2001 ou le printemps 2002.

Pendant la période de transition, l'industrie de l'électricité de l'Ontario poursuit en apparence, du moins pour le public consommateur, ses activités normales en dépit du fait que les sociétés remplaçantes de Ontario Hydro aient débuté leurs activités indépendantes. D'ici le libre accès, la facturation des services aux consommateurs continuera à être effectuée selon le principe actuel de tarif groupé. OPG reçoit des paiements groupés et distribue les fonds aux sociétés remplaçantes de Ontario Hydro selon les termes de l'entente de répartition des produits. L'entente de répartition des produits fournit des entrées relativement stables aux autres sociétés remplaçantes. Selon les termes de l'entente de répartition des produits, le solde des fonds non distribués sera versé de manière à fournir à OPG des produits prévus de 4¢/kilowattheure (kWh), d'après la demande d'énergie prévue et la composition de la clientèle, ainsi qu'un montant fixe pour services connexes fournis pendant l'année. Les variations des produits résultant des variations de la demande prévue et de la composition de la clientèle auront un impact sur le produit par kWh consenti à OPG.

Après le libre accès, l'industrie connaîtra des changements importants. Les producteurs, fournisseurs et distributeurs d'électricité, en Ontario ou à l'extérieur de l'Ontario, devront adapter leur méthode de vente à la concurrence, sur tous les marchés : au comptant ou en gros, dont les services municipaux d'électricité (appelés sociétés de distribution locales ou «SDL»), les clients industriels et commerciaux d'envergure, et les revendeurs, courtiers et distributeurs. Les consommateurs auront alors accès au fournisseur d'électricité de leur choix. Les consommateurs paieront pour l'électricité achetée, de même que

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie figurant aux états financiers consolidés de OPG pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 représentent la part d'exploitation de Ontario Hydro relative à l'Acquisition actuellement assumée par OPG. Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût propre appliquée aux actifs, aux passifs (autres que la dette), aux produits et charges relatifs à l'Acquisition, et avec ventilation de certains comptes et éléments financiers communs de Ontario Hydro et OPG. En particulier, une part des produits et de la dette de Ontario Hydro, et la part correspondante des intérêts connexes et autres charges financières, ont été affectées à l'Acquisition.

Dans le cadre de la restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, quatre autres entités remplaçantes de Ontario Hydro ont été créées en plus de OPG. Les autres entités remplaçantes sont les suivantes :

- Hydro One Inc. (anciennement Société des services d'électricité de l'Ontario Inc.) (« Hydro One ») s'est portée acquéreur et a assumé la partie de l'activité commerciale exercée précédemment par Ontario Hydro et consistant en des services de transport d'électricité, de distribution et de détail;
- Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGME ») agit à titre de coordonnateur central du système indépendant d'électricité, responsable de l'équilibre entre l'offre et la demande, de la supervision du réseau provincial, des activités sur les marchés énergétiques et connexes, y compris le marché au comptant, et du règlement des opérations financières;
- Office de la sécurité des installations électriques (« OSIE ») responsable de l'inspection des installations et équipements électriques en Ontario; et
- Société financière de Ontario Hydro (« SFOH »), administrateur de l'encours de la dette de Ontario Hydro et de ses autres obligations, et gestionnaire du régime de retraite de OPG.

## Rapport sur les faits saillants

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, OPG a généré un bénéfice net de 605 millions $ basé sur des produits de 5 978 millions $. Selon la méthode pro forma, les produits d'exploitation établis selon une hypothèse d'acquisition des actifs nets au 1er janvier 1999 auraient généré un bénéfice net pour 1999 de 446 millions $, pour des produits de 5 795 millions $. Le volume total des ventes d'électricité en Ontario et sur les marchés interconnectés pendant les exercices terminés les 31 décembre 2000 et 1999 était respectivement de 139,8 TWh et de 136,9 TWh.

D'importants facteurs ont contribué à la hausse du bénéfice en 2000 comparativement à 1999, soit, entre autres, l'augmentation des produits tirés de l'électricité des deux principaux marchés, l'Ontario et les marchés interconnectés, une baisse des coûts d'exploitation qui reflétait une réduction des charges de retraite et une diminution des taux d'imposition réels.

| | Exercices terminés les 31 décembre | |
|---|---|---|
| *(en millions de dollars, sauf indication contraire)* | 2000 | Pro forma 1999 |
| Produits | **5 978** | 5 795 |
| Bénéfice d'exploitation | **1 198** | 1 010 |
| Bénéfice net | **605** | 446 |
| Volume des ventes d'électricité (en TWh) | **139,8** | 136,9 |

## Le nouveau marché de l'électricité de l'Ontario

La restructuration du marché de l'électricité de l'Ontario a été entreprise en deux étapes. La première, la période de transition, a débuté le 1er avril 1999 avec la réorganisation de Ontario Hydro et sera conclue par la mise en place d'un marché de l'électricité ouvert à la concurrence par le truchement du libre accès touchant les services de transport et de distribution en Ontario. La seconde étape, le libre accès, est prévue pour l'automne 2001 ou le printemps 2002.

Pendant la période de transition, l'industrie de l'électricité de l'Ontario poursuit en apparence, du moins pour le public consommateur, ses activités normales en dépit du fait que les sociétés remplaçantes de Ontario Hydro aient débuté leurs activités indépendantes. D'ici le libre accès, la facturation des services aux consommateurs continuera à être effectuée selon le principe actuel de tarif groupé. OPG reçoit des paiements groupés et distribue les fonds aux sociétés remplaçantes de Ontario Hydro selon les termes de l'entente de répartition des produits. L'entente de répartition des produits fournit des entrées relativement stables aux autres sociétés remplaçantes. Selon les termes de l'entente de répartition des produits, le solde des fonds non distribués sera versé de manière à fournir à OPG des produits prévus de 4¢/kilowattheure (kWh), d'après la demande d'énergie prévue et la composition de la clientèle, ainsi qu'un montant fixe pour services connexes fournis pendant l'année. Les variations des produits résultant des variations de la demande prévue et de la composition de la clientèle auront un impact sur le produit par kWh consenti à OPG.

Après le libre accès, l'industrie connaîtra des changements importants. Les producteurs, fournisseurs et distributeurs d'électricité, en Ontario ou à l'extérieur de l'Ontario, devront adapter leur méthode de vente à la concurrence, sur tous les marchés : au comptant ou en gros, dont les services municipaux d'électricité (appelés sociétés de distribution locales ou «SDL»), les clients industriels et commerciaux d'envergure, et les revendeurs, courtiers et distributeurs. Les consommateurs auront alors accès au fournisseur d'électricité de leur choix. Les consommateurs paieront pour l'électricité achetée, de même que

pour les services de transport et de distribution, en plus des «surcharges» déterminées par la SIGME pour l'amortissement des pertes et coûts d'exploitation du réseau. De plus, une charge relative au service de la dette sera perçue pour rembourser la partie de la dette de SFOH qui ne peut être réglée par des paiements en remplacement des impôts effectués par OPG, Hydro One ou une SDL ou d'autres sources de financement.

Afin d'assurer une transition graduelle et en douceur vers un marché de l'électricité concurrentiel après le libre accès, la Province a adopté une structure de limitation des pouvoirs sur le marché conçue pour le règlement des questions reliées à la position de OPG sur le marché en Ontario. La première mesure de limitation est un mécanisme de revenu plafond. Pendant les quatre premières années suivant le libre accès, la majeure partie des ventes d'électricité prévues de OPG en Ontario sera assujettie à un plafonnement des revenus annuels moyens de 3,8¢/kWh. Cette portion de la production énergétique visée par le plafonnement des revenus a été préalablement déterminée pour la totalité de la période de quatre ans, mais sur une base annuelle, et sera réduite sur approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») parallèlement à la réduction du contrôle de OPG sur la capacité de production d'électricité de l'Ontario. À la fin de chaque terme d'un an suivant le libre accès, OPG sera tenue de payer à SIGME une ristourne équivalente à la différence entre le prix moyen du marché au comptant et le tarif de 3,8¢/kWh, pour la portion des ventes d'énergie assujettie au plafonnement des revenus. SIGME appliquera cette ristourne aux consommateurs s'approvisionnant au marché contrôlé par SIGME.

La deuxième mesure de limitation consiste en l'obligation pour OPG d'abandonner une partie de son monopole sur la capacité de production en faveur d'un tiers indépendant. Cette obligation peut être remplie par la vente pure et simple ou la location de centrales ou par la conclusion d'autres types d'ententes visant le transfert de son monopole sur la synchronisation, le volume et le dépôt de soumissions reliés à l'énergie produite par les centrales de OPG. OPG a l'obligation de remettre le contrôle effectif, dans les 42 mois suivant le libre accès, d'au moins 4 000 MW de capacité de production à combustible fossile, assortie d'une option de substitution pouvant aller jusqu'à 1 000 MW de capacité hydroélectrique en remplacement d'une quantité égale de capacité à combustible fossile. De plus, dans les 10 ans suivant le libre accès, OPG doit ramener son contrôle effectif à un maximum de 35 % de la capacité totale de production d'électricité de l'Ontario.

De plus, afin de faciliter le virage vers le libre accès, la Province a édicté un règlement forçant OPG à continuer à offrir les mêmes conditions pour certains de ces tarifs à environ 80 grands consommateurs d'énergie, pendant une période maximale de quatre ans après le début du libre accès.

Certains éléments de la restructuration du marché de l'électricité de l'Ontario, incluant certains règlements et obligations du marché déterminés par la Commission et SIGME, sont encore au stade de la transition.

## Analyse des résultats d'exploitation

L'analyse suivante fournit une comparaison entre les résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 et les résultats d'exploitation pro forma de l'exercice terminé le 31 décembre 1999. Les résultats d'exploitation pro forma pour 1999 sont présentés afin de mieux comparer les résultats de 1999 et de 2000, étant donné les différences importantes dans les domaines réglementaire et commercial, ainsi que le changement important dans la structure du capital de OPG en date du 1er avril 1999. L'état des résultats pro forma pour 1999 reflète les activités de l'Acquisition pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, et les résultats d'exploitation réels de OPG pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999.

L'état des résultats pro forma reflète l'achat de l'Acquisition comme si l'achat des actifs nets avait eu lieu le 1er janvier 1999. Les résultats d'origine antérieurs au 1er avril 1999 ont été retraités pour refléter les rajustements liés à l'acquisition, y compris l'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs relatifs de l'entreprise de production de Ontario Hydro. Les hypothèses et rajustements sous-jacents à l'état des résultats pro forma sont présentés à la note 17 afférente aux états financiers consolidés. Certains des effets les plus importants de l'achat effectué le 1er avril 1999 sur les états financiers sont énumérés ici :

- Les produits des ventes d'électricité en Ontario ont été rajustés pour refléter les conditions de l'entente de répartition effective pendant la période de transition.
- La méthode comptable utilisée pour évaluer l'achat de l'Acquisition, soit l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs, a eu un impact important sur la valeur des actifs et passifs.
- La réduction importante des charges d'exploitation est due à une baisse de l'amortissement causée par une réduction importante de la valeur attribuée aux immobilisations.
- Les frais d'intérêts considérablement moins élevés sont dus à l'importante réduction du financement de la dette.
- OPG doit soutenir une charge financière liée aux impôts sur les bénéfices et à l'impôt sur le capital, contrairement à l'Acquisition.

| (en millions de dollars) | Exercices terminés les 31 décembre 2000 | Pro forma (1) 1999 |
|---|---|---|
| **PRODUITS** | 5 978 | 5 795 |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | |
| Exploitation, entretien et administration | 2 186 | 2 337 |
| Combustible | 1 271 | 1 116 |
| Achat d'électricité | 180 | 198 |
| Amortissement | 764 | 765 |
| Impôt foncier et impôt sur le capital | 379 | 369 |
| | 4 780 | 4 785 |
| **BÉNÉFICE D'EXPLOITATION** | 1 198 | 1 010 |
| Frais d'intérêts | 140 | 179 |
| Bénéfice avant impôts sur les bénéfices | 1 058 | 831 |
| Impôts sur les bénéfices | 453 | 385 |
| **RÉSULTAT NET** | 605 | 446 |

(1) L'état des résultats pro forma ne reflète pas nécessairement les résultats qui auraient pu être obtenus si les opérations avaient eu lieu à la date prévue à cause des changements importants survenus dans le monde des affaires et le cadre réglementaire, et de certains facteurs financiers et autres.

### *Bénéfice net*

Le bénéfice net pour 2000 est de 605 millions $ comparativement à 446 millions $ pour le bénéfice pro forma de 1999. La hausse du bénéfice de 1999 est due principalement à l'augmentation des produits tirés de l'électricité des deux principaux marchés, l'Ontario et les marchés interconnectés, une baisse des charges d'exploitation qui reflétait une réduction des charges de retraite et une diminution des taux d'imposition réels.

### *Produits*

Le total des produits pour 2000 est de 5 978 millions $ comparativement à 5 795 millions $ en 1999, un progrès de 183 millions $ ou de 3 %. De ce total, des produits générés par le marché de l'électricité de l'Ontario sont de 5 576 millions $ (5 446 millions $ en 1999), et celle générée par les marchés interconnectés de 279 millions $ (233 millions $ en 1999) tandis que les produits non énergétiques ont totalisé 123 millions $ (116 millions $ en 1999).

Les produits énergétiques du marché de l'Ontario proviennent de la production et de la vente d'électricité sur le marché en gros. Le groupe des consommateurs de l'Ontario est constitué d'environ 214 SDL et des services municipaux d'électricité, qui à leur tour fournissent plus de trois millions de consommateurs, de plus de 100 abonnés industriels directs d'envergure, et de Hydro One, qui dessert un bassin de 930 000 clients. Les produits provenant du marché de l'Ontario en 2000 représentaient 5 576 millions $ comparativement à 5 446 millions $ en 1999, une augmentation de 130 millions $. L'augmentation des produits est due principalement à une hausse de 3,4 TWh du volume des ventes d'électricité, passant de 132,4 TWh en 1999 à 135,8 TWh en 2000. L'augmentation du volume est attribuée à la hausse de l'activité économique provoquant une demande accrue de la clientèle municipale et industrielle, hausse partiellement atténuée toutefois par l'hiver plus doux et l'été plus frais de 2000, réduisant la demande pour les besoins de chauffage et de climatisation, comparativement à 1999. Selon les prévisions établies pour des conditions climatiques normales, les ventes d'électricité auraient été de 137,0 TWh en 2000 comparativement à 132,2 TWh en 1999. Le tarif moyen était fixé à 4,03¢/kWh en 2000 comparativement à 4,04¢/kWh en 1999.

Les produits des marchés interconnectés se chiffrent à 279 millions $ en 2000 comparativement à 233 millions $ en 1999, une amélioration de 46 millions $. L'augmentation des produits des marchés interconnectés est attribuable à la hausse des prix du marché au comptant en 2000 (50 millions $) et à une hausse des produits autres provenant des clients américains (20 millions $), hausse partiellement atténuée par une diminution des volumes de vente due principalement à un été plus frais. Les volumes de vente des marchés interconnectés en 2000 se chiffraient à 4,0 TWh, une baisse de 0,5 TWh par rapport à ceux de 1999 de 4,5 TWh. Le prix de vente moyen, exclusion faite des autres produits, a été de 6,05¢/kWh en 2000 comparativement à 4,80¢/kWh en 1999.

Les produits non énergétiques proviennent de la prestation de services techniques et d'ingénierie, de la vente de sous-produits tels que les cendres volantes, le cobalt et autres nucléides isotopes, d'eau lourde, de gains et pertes de change, et de la vente de services aux autres sociétés remplaçantes de Ontario Hydro sous la forme de gestion des locaux et des installations, de technologies de l'information et autres services de soutien. Les produits non énergétiques pour 2000 se chiffrent à 123 millions $ comparativement à 116 millions $ en 1999. L'augmentation est due principalement à la hausse de prestation de services techniques et d'ingénierie, la réalisation d'immobilisations excédentaires, la vente plus élevée des isotopes et des sous-produits et une hausse des gains de change, partiellement atténuée par la réduction des ventes de services aux autres sociétés remplaçantes de Ontario Hydro.

### *Charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration (EEA) sont constituées des frais liés à la main-d'œuvre, aux matières et au soutien administratif. Les charges EEA en 2000 se chiffraient à 2 186 millions $ comparativement à 2 337 millions $ en 1999, une réduction de 151 millions $ ou de 6 %. Cette diminution est due principalement à une baisse des charges de retraite (170 millions $), une diminution des coûts associés aux mesures correctives visant la préparation des systèmes informatiques pour l'an 2000 (39 millions $) et la diminution des coûts de remise en état

des centrales Nanticoke et Lambton (32 millions $). Alors que les obligations de retraite au titre des services rendus au cours de l'exercice sont demeurées relativement stables pendant ces années, la réduction de la charge à ce poste en 2000 est due principalement à des produits plus élevés provenant de l'actif de caisse de retraite en 1999, à une variation du taux d'actualisation et à d'autres facteurs économiques. L'impact de ces réductions a été partiellement atténué par une augmentation des charges liées aux projets nucléaires (57 millions $), y compris une augmentation de l'activité liée à la remise en service de la centrale Pickering A, les coûts liés aux programmes de départ volontaire (18 millions $), et autres augmentations des charges d'exploitation (15 millions $).

**Production par source de production pour les 12 mois terminés les 31 décembre**

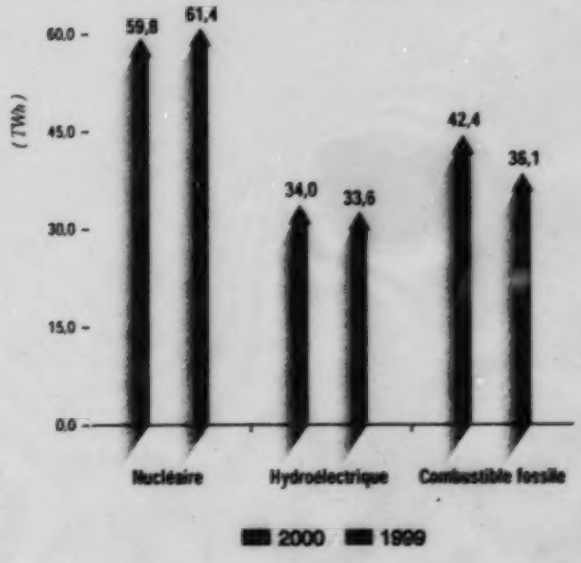


Le poste combustible comprend les coûts liés au charbon, à l'uranium, au pétrole, au gaz naturel, les redevances d'utilisation d'énergie hydraulique et une provision pour l'évacuation du combustible nucléaire épuisé, basée sur la consommation réelle de combustible. Les dépenses en combustible en 2000 se chiffraient à 1 271 millions $ comparativement à 1 116 millions $ en 1999, une hausse de 155 millions $ ou de 14 %. La hausse des dépenses en combustible découle de l'augmentation de la production en 2000, passant de 131,1 TWh en 1999 à 136,2 TWh en 2000, et d'une hausse des coûts de production liée au combustible fossile comparativement aux autres sources de production, hausse partiellement atténuée par l'impact de la baisse des prix du charbon en 2000.

Le poste coûts d'achat d'électricité représente les achats d'électricité sur les marchés interconnectés. L'électricité achetée en 2000 se chiffrait à 180 millions $ comparativement à 198 millions $ en 1999, une baisse de 18 millions $ ou de 9 %. La baisse est due principalement à la réduction du volume d'électricité achetée de sources d'approvisionnement américaines, conséquence directe de l'accroissement de la production d'électricité de OPG, baisse partiellement atténuée par les prix plus élevés au comptant du marché américain. L'électricité achetée en 2000 représentait 3,3 TWh, une réduction de 1,8 TWh par rapport à 1999.

L'amortissement imputé aux activités en 2000 a relativement peu évolué, se chiffrant à 764 millions $ comparativement à 765 millions $ en 1999. La dotation aux amortissements inclut l'amortissement des immobilisations en service, basé sur leur durée d'utilisation prévue, et une charge liée aux coûts courus de gestion des déchets nucléaires de bas niveau et de niveau intermédiaire générés par le combustible nucléaire pendant l'exercice. L'amortissement lié aux déchets nucléaires se chiffrait à 21 millions $ en 2000 comparativement à 26 millions $ en 1999.

La dotation aux amortissements comprend également la revalorisation. La revalorisation origine des charges nécessaires à la gestion des déchets nucléaires et frais futurs d'enlèvement des immobilisations comptabilisés au bilan du présent exercice selon leur valeur actualisée nette. La charge pour revalorisation représente le rajustement résultant du retraitement des charges de façon à refléter l'effet de l'inflation sur les estimations de coûts et sur la valeur temporelle de l'argent. La charge pour revalorisation est sujette aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation. La charge pour revalorisation se chiffrait à 202 millions $ en 2000 comparativement à 223 millions $ pendant l'exercice 1999. La charge pour revalorisation inclut un crédit reflétant la croissance des fonds distincts constitués et mis en réserve précisément pour faire face à ces charges, dont le montant à recevoir du gouvernement provincial. Ce crédit se chiffrait à 181 millions $ en 2000 comparativement à 108 millions $ en 1999.

OPG est tenue de faire des paiements à SPOH en remplacement des taxes scolaires et impôts fonciers sur ses actifs de production et qui seraient exigibles si ces actifs étaient détenus privément. L'impôt foncier et l'impôt sur le capital en 2000 se chiffraient à 379 millions $ comparativement à 369 millions $ en 1999.

### *Frais d'intérêts*

Les frais d'intérêts représentent les frais d'intérêt et autres charges de financement associées à la dette de OPG. Les frais d'intérêts imputés aux activités représentent les frais d'intérêt bruts amortis par la capitalisation des frais et des revenus d'intérêts sur les liquidités excédentaires et les placements à court terme. Les frais d'intérêts en 2000 se chiffraient à 140 millions $ comparativement à 179 millions $ en 1999, une réduction de 39 millions $. La baisse des frais d'intérêts est due principalement à l'augmentation des revenus de placement générés par une hausse des soldes d'encaisse et des placements à court terme.

### *Impôts sur les bénéfices*

À titre de propriété publique à 100 %, OPG est actuellement exonérée d'impôt en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur l'impôt des corporations (Ontario). Toutefois, OPG est tenue de faire des paiements à SFOH en remplacement des sommes qui seraient exigibles en vertu de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu. Ces paiements sont calculés conformément aux principes et autres dispositions connexes stipulés à la réglementation fédérale et provinciale sur l'impôt sur les bénéfices et les règlements découlant de la Loi de 1998 sur l'électricité.

En date du 1er janvier 2000, OPG a modifié sa manière de comptabiliser les impôts sur les bénéfices, passant de la méthode du report d'impôts à la méthode du passif fiscal, tel qu'exigé par le chapitre 3465 « Impôts sur les bénéfices » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. L'effet cumulatif en date du 1er janvier 2000 de l'adoption de ces recommandations a été négligeable. Par conséquent, les états financiers de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999, la portion impôts reportées de la charge fiscale est présentée dans les états financiers à titre d'impôts sur les bénéfices futurs.

Les impôts sur les bénéfices en 2000 se chiffrent à 453 millions $ comparativement à 385 millions $ en 1999. L'augmentation de 68 millions $ à ce poste est due principalement à des bénéfices avant impôts plus élevés en 2000, augmentation partiellement atténuée par une diminution du taux d'imposition réel, lequel est passé de 47,0 % en 1999 à 42,8 % en 2000.

## Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

### *Charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires*

En date du 1er avril 1999, suite à l'acquisition des actifs de production de Ontario Hydro, OPG a comptabilisé une charge équivalente à la valeur engagée des charges pour les actifs nucléaires et à combustible fossile. Cette valeur engagée représente la valeur actualisée globale des frais de démantèlement des installations nucléaires et à combustible fossile à la fin de leur durée de vie utile, le coût fixe global des programmes de gestion des déchets nucléaires et les coûts variables des programmes de gestion des déchets nucléaires associés à la dégradation active, en date du 1er avril 1999. Au 31 décembre 2000, les charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires se chiffraient à 7 104 millions $ (6 715 millions $ en 1999), dont 6 978 millions $ (6 591 millions $ en 1999) avaient trait au déclassement des installations nucléaires et aux déchets nucléaires et 126 millions $ (124 millions $ en 1999) au déclassement des installations non nucléaires.

Le 1er avril 1999, la Province s'est engagée au financement par la Province ou son mandataire de certaines charges de gestion des déchets nucléaires et enlèvement d'immobilisations engagées avant le 1er avril 1999. Les modalités et conditions relatives aux charges admissibles sont actuellement en cours de finalisation avec la Province. Les sommes à recevoir du gouvernement provincial au montant de 2 622 millions $ représentent l'engagement de 2 480 millions $ de la Province au 1er janvier 2000, ainsi que 142 millions $ en intérêts courus au taux de 5,75 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (5,75 % pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999). Le taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations avec la Province et pourrait être modifié. On ne prévoit pas d'impact négatif de la finalisation des discussions relatives au taux d'intérêt pour 2000 sur le solde des charges.

### *Fonds distincts*

OPG contribue aux fonds distincts constitués pour couvrir ou acquitter la portion des charges nucléaires non financées. OPG désire que les sommes ainsi contribuées soient détenues à l'extérieur de OPG et utilisées exclusivement pour les charges reliées à la gestion des déchets nucléaires et à l'enlèvement des immobilisations nucléaires. Jusqu'à ce que le cadre juridique des fonds distincts soit finalisé, OPG met en réserve des fonds internes et gère leur placement et leur croissance séparément des autres liquidités. Les sommes sont investies en instruments productifs d'intérêts de première classe. Le fonds pour la gestion des déchets nucléaires et l'enlèvement des immobilisations s'est accru de 414 millions $ en 2000 grâce au financement et aux intérêts réalisés sur le fonds distinct, déduction faite des charges de l'exercice 2000. OPG prévoit contribuer aux fonds distincts pendant le reste de la durée de vie utile de ses installations nucléaires.

### *Partage des risques nucléaires*

OPG et les fonctionnaires supérieurs du ministère des Finances de l'Ontario sont parvenus à un consensus quant aux principes directeurs d'une entente sur le financement des dépenses nucléaires selon laquelle la Province, ou son mandataire, pourrait partager les risques associés à certains coûts de gestion des déchets nucléaires dans l'éventualité où la valeur actualisée estimative de ces coûts excéderait certains seuils. L'implantation d'une telle entente sur le financement des dépenses nucléaires est conditionnelle à la négociation par OPG d'une entente définitive et à l'obtention des autorisations nécessaires de la Province, y compris tous les décrets nécessaires. L'application de cette entente limiterait dans les faits l'exposition de OPG aux risques d'augmentations importantes des coûts de la gestion des déchets nucléaires à leur valeur actualisée estimative.

En plus de l'entente sur le financement des dépenses nucléaires, la Province s'est également engagée à garantir à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN », anciennement Commission de contrôle de l'énergie atomique), tel que requis par la réglementation fédérale, la disponibilité des fonds suffisants pour le règlement complet (100 %) des coûts relatifs au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires liés à l'exploitation de OPG, en tout temps et en toute circonstance. Cette garantie renvoie à la portion des charges non financées. En contrepartie, OPG paiera à la Province des honoraires de 0,5 % de

la valeur de cette garantie. Cette garantie devrait entrer en vigueur en 2001, après la finalisation de l'entente sur le financement des dépenses nucléaires.

### *Proposition de la mise sur pied d'une Commission de gestion des déchets*

En réponse à l'énoncé de politique de décembre 1998 du gouvernement fédéral, OPG poursuit les discussions avec la Province et le gouvernement fédéral concernant la mise sur pied d'une Commission de gestion des déchets (« CGD ») pour la gestion de toutes les dépenses futures d'exploitation couvrant la gestion du cycle complet de vie des déchets nucléaires. Le cadre de fonctionnement et le mandat de CGD sont actuellement examinés.

La CGD bénéficierait de la centralisation des compétences techniques et de gestion, œuvrerait au développement pancanadien des solutions à la question des déchets nucléaires et alignerait son action sur les directives d'entreprise en matière de gestion des déchets radioactifs reconnues internationalement. Le gouvernement fédéral prévoit le dépôt d'un projet de loi d'ici l'année prochaine, établissant le rôle de la CGD et la responsabilité de surveillance du gouvernement.

## Programme de relance nucléaire

Un des éléments importants de la réussite financière et commerciale de OPG est l'amélioration du fonctionnement nucléaire. Les attentes de OPG à ce sujet sont conditionnelles à l'augmentation de sa production d'énergie nucléaire à moindre coût afin de pouvoir concurrencer le marché de l'Ontario et les marchés interconnectés. Cette augmentation de production comprend la remise en service des quatre tranches de la centrale Pickering A.

Un plan de relance nucléaire élaboré avait été développé à l'automne 1997 par Ontario Hydro. Le plan de relance nucléaire avait été conçu pour améliorer le rendement d'exploitation des centrales nucléaires. Les projets mis de l'avant dans le cadre de ce programme incluent la standardisation des activités et l'implantation d'initiatives de responsabilisation, des procédés de contrôle des activités et de la gestion, des programmes d'inspection et d'entretien, le respect de la réglementation en vigueur, des normes de rendement et la formation du personnel.

Les dépenses associées au plan de relance nucléaire pendant la période comprise entre 1997 et 2004 devraient totaliser 1 400 millions $. Cette estimation ne tient pas compte des coûts futurs liés à la centrale nucléaire Bruce après la finalisation du contrat en vue de louer à Bruce Power L.P. les centrales Bruce A et Bruce B. Les nouveaux exploitants du site Bruce seront responsables de toutes les dépenses d'amélioration du site à la clôture de l'opération. Les déboursés reliés au programme de relance nucléaire sont de l'ordre de 267 millions $ en 2000 et de 308 millions $ en 1999. Les dépenses totales depuis le début du programme en 1997 sont de 853 millions $. Les dépenses prévues pour ces projets devraient totaliser environ 250 millions $ en 2001.

Dans le cadre du projet de relance nucléaire, la centrale Pickering A a été mise hors service le 31 décembre 1997 pour une brève période tandis que la centrale Bruce A était mise hors service le 31 mars 1998 pour une période plus longue. Ces mises hors service ont permis à OPG de concentrer ses premiers efforts de relance sur les centrales nucléaires Pickering B et Bruce B et sur les 12 tranches de la centrale nucléaire Darlington.

Après avoir assuré la planification, l'exécution et l'affectation des ressources humaines nécessaires au programme, l'attention de OPG est maintenant centrée sur la remise en service de la centrale Pickering A. L'échéancier actuel prévoit la remise en service des quatre tranches de la centrale Pickering A d'une façon successive, avec un intervalle approximatif de six mois, commençant au début de 2002. La prévision quant au coût total du projet de remise en service des tranches de la centrale Pickering A est d'environ 1 100 millions $. Les dépenses totales engagées depuis la décision en 1999 de la remise en service de Pickering A sont de 197 millions $. Une évaluation environnementale (« EE ») a été nécessaire pour déterminer l'impact sur l'environnement de la remise en service de Pickering A. La CCSN a tenu deux audiences publiques sur l'EE. À la suite de ces audiences, CCSN acceptait, en février 2001, les conclusions et constatations de l'EE. Des dates d'audience pour le permis d'exploitation de Pickering A ont été proposées pour l'été 2001.

## Situation de trésorerie et sources de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2000 ont totalisé 1 281 millions $ (549 millions $ pour les neufs mois terminés le 31 décembre 1999). Les liquidités générées par les activités d'exploitation ont été suffisantes pour alimenter le fonds de roulement, couvrir les dépenses en capital et verser des dividendes. Les espèces et quasi-espèces ont augmenté de 322 millions $ pour atteindre 565 millions $ au 31 décembre 2000 comparativement à 243 millions $ au 31 décembre 1999. De plus, OPG disposait de placements à court terme de 335 millions $ au 31 décembre 2000.

OPG continue d'investir dans les dépenses en capital pour améliorer l'efficacité de son exploitation, augmenter la capacité de production des centrales existantes et maintenir et améliorer le service, la fiabilité, la sécurité et la performance environnementale. Les dépenses en capital se chiffraient à 585 millions $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 comparativement à 450 millions $ pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et à 35 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. La contribution de 414 millions $ de OPG au fonds pour l'enlèvement des immobilisations et la gestion des déchets nucléaires en 2000 est en sus des dépenses en capital de la société.

Les dépenses en capital prévues de OPG pour 2001 sont d'environ 725 millions $. Ce montant inclut les dépenses en réinvestissements de maintien des activités poursuivies reliées à la

capacité de production actuelle, comme les dépenses effectuées pour le respect de la réglementation sur la réduction des émissions et les dépenses en capital nécessaires pour accroître la capacité de production, comme la remise en service de la centrale Pickering A et le programme de relance nucléaire. Du montant total prévu pour les dépenses en capital de 2001, OPG estime que les dépenses de réinvestissement de maintien représenteront 460 millions $. Pour 2002, OPG prévoit des dépenses en capital d'environ 800 millions $, dont 430 millions $ représentent des dépenses de maintien.

Dans l'avenir, OPG a l'intention de recourir à des sources de financement externes, telles que les emprunts sur le marché financier canadien, pour obtenir les fonds nécessaires à la poursuite de son programme d'immobilisations, procéder au refinancement de la dette existante et profiter d'une certaine souplesse dans le financement de ses activités futures. En juin 2000, la cote d'évaluation A a été attribuée à OPG pour sa dette à long terme par la Société canadienne d'évaluation du crédit (« CBRS », subséquemment acquise par Standard & Poor's, « S & P ») et le Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») et les cotes A-1 et R-1 (basse) pour sa dette à court terme attribuées respectivement par le CBRS et le DBRS. Suite à l'acquisition de CBRS, S & P révisera la cote attribuée à OPG dans le cadre de sa stratégie d'harmonisation des cotes en fonction des normes de S & P.

OPG a accès à des fonds en vertu de la facilité de crédit de 600 millions $ consentie par certaines banques à charte canadiennes pour alimenter le fonds de roulement et à des fins administratives d'ordre général. Les montants tirés de cette facilité peuvent être en dollars canadiens ou américains et soumis à des taux variables, fondés sur certains taux de référence, dont le taux préférentiel, le taux d'acceptation bancaire et le taux TIOL.

OPG a lancé un programme de papier commercial (PC) en 2000. Dans le cadre de ce programme de PC, OPG a le pouvoir d'émettre des obligations à court terme à concurrence d'un montant en capital en cours de 600 millions $ en devises canadiennes, ou de son équivalent en devises américaines. Les billets émis dans le cadre du programme PC sont pleinement garantis par la facilité de crédit mentionnée ci-dessus. Au 31 décembre 2000, les billets émis par OPG en vertu du programme PC et en cours totalisaient 150 millions $. Ce programme, combiné aux cotes d'évaluation attribuées, s'inscrit dans la stratégie de financement des liquidités pour accroître les sources de financement de OPG sur le marché public. OPG utilisera ces fonds pour l'alimentation de son fonds de roulement et à des fins administratives d'ordre général.

La dette à long terme de OPG de 3 423 millions $ au 31 décembre 2000, consiste en 200 millions d'effets de premier rang à échéance d'un an, en 2 450 millions d'effets de premier rang dont les échéances vont de 2002 à 2009, en 750 millions $ d'effets subalternes venant à échéance en 2010 et en 2011 et en 23 millions $ en obligations au titre des contrats de location-acquisition. Certaines conventions applicables lors de futures émissions de dette publique par OPG s'appliqueront automatiquement aux effets.

## Gestion des risques

### *Aperçu*

Les activités réalisées dans le cadre de la gestion des risques de OPG comprennent l'identification, l'évaluation et le contrôle des risques associés à son portefeuille d'actifs de production qui s'inscrivent dans une démarche d'optimisation du rendement de ces actifs. Le conseil d'administration en approuve toutes les politiques avant leur mise en application. OPG effectue une évaluation de l'exposition aux risques pour mieux les définir et évaluer les impacts de ses activités reliées à la gestion des risques, dont l'annulation, la réduction, le transfert et la substitution. La direction et le conseil d'administration examinent les facteurs de risques actuels auxquels OPG fait face pour s'assurer d'une stratégie d'ensemble harmonisée avec les niveaux de tolérance acceptables pour l'entreprise.

Suivant le libre accès, le niveau de risque pour OPG sera tout probablement accru, y compris le risque de marché et le risque de crédit inhérents à un marché déréglementé. Un comité de surveillance des risques formé de cadres supérieurs de OPG a été mis sur pied pour l'approbation des opérations, sous l'égide du conseil d'administration, la surveillance de la conformité à la réglementation et l'application des politiques et pour assurer une surveillance administrative liée spécifiquement aux activités du marché pour OPG.

En prévision des niveaux accrus et de la complexité des activités du marché, OPG travaille à l'implantation d'un procédé de gestion des risques et d'identification du marché, assorti d'un volet évaluation et contrôle. Ces procédés incluront la segmentation des activités du portefeuille dans le but de faciliter l'identification précise et la mesure de ces risques, et le développement de limites et d'un positionnement approprié. La méthode de mesure de ces risques comprendra l'application d'un éventail de mesures appropriées et éprouvées pour la surveillance des activités de négociation et du portefeuille de production.

### *Restructuration de l'industrie*

Le cadre réglementaire et les règles du marché établies par SIGME et par la Commission qui régiront les marchés concurrentiels de gros et de détail, y compris les dispositions spéciales auxquelles seront assujettis les participants de ces marchés et la prestation de certains services connexes, sont encore au stade transitoire. Le ministre de l'Énergie, de la Science et de la Technologie, le ministre des Finances, SIGME et la Commission poursuivent respectivement l'évaluation et le développement de leur énoncé de politique sur différentes questions susceptibles d'affecter OPG.

### *Programme de relance nucléaire*

La réussite de l'implantation du programme de relance nucléaire dépendra de plusieurs facteurs, dont la découverte de défectuosités imprévues ou plus importantes que la détérioration anticipée de ses actifs de production, la capacité d'exploitation efficiente dans le nouveau cadre réglementaire régissant la production d'énergie par

nucléaire, la capacité d'embauche et de rétention de personnel qualifié et la capacité d'augmenter la productivité et d'implanter les changements d'exploitation et de gestion. Le programme de relance nucléaire comprend un solide processus de gestion des risques associés aux procédés et activités du nucléaire. Ce processus prend en compte les secteurs à haut risque, l'exposition qui y est reliée et son impact, de même que les stratégies de réduction d'émissions nucléaires.

### *Respect de l'environnement*

OPG s'est engagée à respecter toutes les exigences de la réglementation en matière d'environnement et celles qu'elle s'est fixées volontairement. La politique de OPG en matière d'environnement comprend la prévention de la pollution, l'amélioration constante de l'environnement et une plus grande efficience et une utilisation plus économe des ressources. OPG effectue régulièrement des vérifications de conformité à la réglementation en matière d'environnement.

OPG a adopté et mis en application des normes internationales de gestion de l'environnement. Toutes les centrales nucléaires, à combustible fossile et hydroélectriques de OPG ont été certifiées ISO 14001. La certification confirme la mise en place dans toutes les centrales certifiées d'un programme complet visant la gestion responsable en matière d'environnement et l'amélioration constante de la performance environnementale. Le respect des exigences réglementaires et des modalités et conditions stipulées à la réglementation en matière d'environnement, aux règlements, aux décrets, aux certificats d'approbation et aux permis d'exploitation est assuré par le système de gestion de l'environnement de OPG.

OPG participe au programme de crédits de réduction des émissions (CRE) pour maintenir le niveau d'émissions d'oxydes d'azote (NO) et d'anhydride carbonique ($CO_2$) dans les limites réglementaires et selon des taux volontairement fixés. Les acheteurs et vendeurs de CRE sont des partenaires commerciaux canadiens et américains. Des CRE sont obtenus lorsque la source réduit ses émissions en deçà du plus bas niveau réel précédent ou du niveau fixé par la réglementation gouvernementale.

### *Risque associé au prix de l'électricité*

Le risque associé au prix de l'électricité aura très certainement des répercussions sur les bénéfices et flux de trésorerie de OPG. Suite à l'ouverture du marché, OPG devra faire face au risque associé au prix de l'électricité sur le marché ayant trait directement à l'offre et la demande d'énergie d'un marché libre ainsi qu'aux contraintes liées au transport. La production de OPG sera soumise aux prix du marché au comptant, toutefois, des instruments dérivés et des produits de gestion des risques seront utiles pour contrôler l'impact des prix de l'électricité sur le marché après le libre accès.

### *Risque lié à la production*

OPG devra composer avec l'influence sur le marché de la production incertaine de certaines unités de production ou le risque lié à la production. Le volume d'électricité produit par OPG est influencé par des risques tels que l'approvisionnement en combustible, le mauvais fonctionnement de l'équipement, les exigences de l'entretien, et les contraintes réglementaires et environnementales. OPG conclut divers contrats d'approvisionnement en combustible à court et long terme et des contrats à long terme pour l'utilisation d'énergie hydraulique, gère les stocks de combustible, suit les pratiques de l'industrie en regard des calendriers d'entretien et d'interruptions, s'assure du respect des exigences réglementaires, particulièrement en ce qui a trait au permis d'exploitation des centrales nucléaires, et gère les contraintes environnementales à l'aide de programmes tels que celui des crédits pour la réduction d'émissions.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque que des partenaires contractuels ne respectent pas leurs obligations. Suite au libre accès, la quasi-totalité des produits d'exploitation de OPG proviendra des ventes sur le marché au comptant contrôlé par SIGME. Les participants de ce marché devront respecter les normes de solvabilité fixées par SIGME. La performance des ventes de OPG sur ce marché dépendra donc de la bonne gestion de ce risque par SIGME. Les autres produits d'exploitation de OPG proviendront de diverses sources, dont la vente à des tiers de produits de gestion des risques financiers de OPG.

OPG a établi une politique de solvabilité des partenaires contractuels et a implanté des procédures d'évaluation de crédit et de recouvrement afin de limiter son exposition au risque de crédit. OPG gère le risque de crédit des partenaires contractuels en exerçant une surveillance et en limitant la participation contractuelle d'entités à faible cote de solvabilité, en évaluant le risque de crédit de chaque partenaire contractuel dans l'ensemble et en effectuant des examens réguliers de la solvabilité de tous ses partenaires contractuels, y compris l'obtention de garanties pour toutes les opérations identifiées au-delà des limites approuvées.

### *Risque de change et risque de taux*

L'exposition de OPG au risque de change est principalement attribuable aux opérations libellées en dollars américains, telles que l'achat de combustible fossile et l'achat et la vente d'électricité sur le marché américain. OPG gère actuellement l'exposition au risque de change en couvrant périodiquement ses flux de trésorerie nets en dollars américains, conformément aux politiques de gestion des risques approuvées.

L'exposition au risque de taux est limitée pour OPG aux taux fixes de sa dette à long terme. Le risque de taux survient au moment de contracter un nouveau financement et à l'ajout d'une dette à taux variable. Les taux d'intérêt liés associés au financement futur peuvent être couverts par des instruments dérivés. La gestion de ces risques s'effectuera par un éventail d'activités de couverture, en conformité avec les politiques de gestion des risques de l'entreprise.

## Perspectives du marché

### *Le marché*

L'objectif poursuivi par OPG est de dominer le marché nord-américain à titre de plus importante entreprise énergétique pour les marchés en gros, centrée sur les coûts de production les plus bas. OPG vise principalement le marché de l'électricité de l'Ontario. À court terme, OPG concentrera ses efforts sur l'augmentation de sa productivité, de la capacité de production et du potentiel concurrentiel de son parc énergétique actuel. La remise en état des centrales nucléaires OPG en vue de leur positionnement dans la catégorie 1 du rendement d'exploitation est partie intégrante de cet objectif. À cette fin, la décision de remettre en service la centrale Pickering A augmentera la capacité de production par nucléaire de OPG de 2 060 MW et réduira considérablement les coûts moyens de production de toute l'exploitation de OPG. OPG concentre également ses efforts à court terme sur l'identification et le développement de son potentiel commercial afin de maximiser les relations avec sa clientèle et de rehausser la qualité des produits et services offerts, de même que pour favoriser les débouchés pour sa production énergétique, ses sous-produits et ses services connexes, dès l'ouverture du marché.

Quant aux moyen et long termes, OPG a l'intention de déployer l'éventail de ses activités sur les marchés régionaux, particulièrement le nord-est et le Midwest américain, et de renforcer sa présence énergétique sur les marchés américains interconnectés adjacents à l'Ontario. L'avancée de OPG sur ces fronts se fera graduellement par étapes. OPG compte sur son expérience d'exploitation, l'amélioration de sa performance sur le marché local et son expertise dans la vente et le transport d'électricité sur les marchés interconnectés pour accroître ses produits d'exploitation et utilisera les immobilisations acquises pour optimiser sa production et son rendement.

La capacité de OPG de concurrencer avec succès les participants des marchés américains interconnectés sera fonction d'innombrables facteurs, dont le rythme de la restructuration du cadre réglementaire, le niveau d'accès à ces marchés déterminés par les exigences quant aux permis d'exploitation, les contraintes imposées par la capacité de transport vers les États-Unis, ainsi que divers autres facteurs incluant le prix de l'électricité sur ces marchés, les coûts du transport vers ces marchés et les questions environnementales.

OPG prévoit que le bénéfice net de 2001 sera affecté par une combinaison de facteurs, tels que les frais de la remise en service de la centrale Pickering A, la perte de l'apport de la centrale Bruce après sa déréglementation, un taux plus élevé de ses contributions au régime de retraite suivant les facteurs économiques et actuariels, le plafonnement d'une partie importante de ses ventes d'électricité au taux de 3,8 ¢/kWh au moment du libre accès et l'impact probable de la disponibilité et des coûts d'approvisionnement en combustible. OPG fonde en grande partie ses espoirs d'amélioration de son bénéfice net sur le succès de sa stratégie de relance nucléaire, tout particulièrement sur la remise en service de la centrale Pickering A, les économies réalisées au chapitre des charges d'exploitation par l'application du programme de relance nucléaire et les opérations relatives à la remise du contrôle, de même que la réussite de l'implantation de sa stratégie de croissance.

### *Le libre accès*

Le libre accès, dont le début est prévu pour la fin de 2001 ou le début de 2002, aura d'importantes répercussions sur les activités de l'industrie. Les consommateurs d'électricité de l'Ontario auront accès au fournisseur d'électricité de leur choix. Les producteurs énergétiques et les autres participants du marché devront concurrencer les uns avec les autres, en matière de prix, de qualité du service et autres facteurs de différenciation. Des débouchés pour de nouveaux produits et services seront créés, dont les services liés à la gestion des risques découlant des fluctuations du cours des valeurs marchandes.

Suite au libre accès, OPG prévoit une concurrence accrue sur le marché ontarien des entreprises exploitant les portions de monopole abandonnées par OPG, les intermédiaires offrant de nouveaux produits et services, dont les produits de gestion des risques financiers, les importations d'électricité des marchés interconnectés, la production énergétique indépendante en Ontario et la production autonome de certains consommateurs du marché en gros. Un des aspects importants du marché ontarien est la possibilité d'accroître la production en Ontario. Cet aspect dépendra d'une foule de facteurs dont le prix actuel et anticipé de l'électricité et du gaz naturel, la capacité des opérateurs de structurer les opérations économiques, les progrès technologiques et l'évolution du cadre réglementaire.

La demande d'électricité sur le marché devrait augmenter en parallèle avec la croissance économique et démographique et la hausse de la demande pour le chauffage, la climatisation et l'alimentation des nouvelles infrastructures électroniques.

### *Les limites du marché*

OPG prévoit respecter ses engagements de réduction de monopole grâce à différentes mesures dont la vente d'actifs ou le transfert d'actifs ou d'énergie. Alors que les limites du marché imposent dans les faits une réduction de sa part du marché, rien n'empêche OPG d'accroître son volume d'activités sur les marchés de l'exportation et des transactions énergétiques tout en s'assurant d'une solide présence sur le marché ontarien.

OPG s'est engagée dans un processus de remise de contrôle, avant l'échéance réglementaire, de certains de ses actifs de production. En juillet 2000, OPG signait un contrat où elle louait à Bruce Power L.P, filiale de British Energy plc, ses centrales Bruce A et Bruce B. Le contrat s'inscrit dans la démarche de respect, par OPG, des exigences du processus de déréglementation, dont celle de ramener dans les dix ans suivant le libre accès, son monopole à 35 % ou moins de l'approvisionnement du marché de l'Ontario. La durée initiale du contrat est d'environ 18 ans, assortie d'une option pour une

durée additionnelle de 25 ans. La clôture de l'opération, prévue pour 2001, est sujette aux habituelles conditions de clôture, dont l'obtention des permis d'exploitation nécessaires auprès de la Commission et de la CCSN.

Le contrat de location comprend un paiement initial de 625 millions $, payable en trois versements. Ce montant comprend une somme de 400 millions $, selon les rajustements de clôture, payable à OPG à la clôture, et une somme de 225 millions $ payable en deux versements égaux de 112,5 millions $, au plus tard, respectivement, dans les quatre ans et six ans de la date de clôture de l'opération. Pendant la période initiale de l'entente, Bruce Power effectuera également des paiements locatifs annuels fixes et variables. En tout, les paiements pendant le terme initial et les paiements annuels effectués à OPG sont estimés à 3,1 milliards $. OPG conservera la responsabilité de la gestion des déchets nucléaires et du déclassement des installations du site Bruce.

Au début de 2000, OPG a fait part de son processus de déréglementation accélérée visant une tranche totale d'environ 4 000 MW de sa capacité de production d'hydroélectricité et d'énergie par combustible fossile, dont une tranche de 2 100 MW de la production de la centrale Lennox alimentée au pétrole et au gaz naturel et une tranche de 1 100 MW de la production de la centrale Lakeview alimentée au charbon. La Province décrétait subséquemment un moratoire sur la vente des centrales alimentées au charbon, pendant la période d'examen de l'impact potentiel de ce type d'activité sur l'environnement. Ce moratoire a eu pour effet de mettre en veilleuse le processus de déréglementation de OPG touchant les centrales Lennox et Lakeview jusqu'à ce que la Province termine l'examen des politiques environnementales sur la production par combustible fossile.

## Autres initiatives

### *Initiative en technologie de l'information*

En novembre, OPG concluait une entente pour la formation d'une coentreprise avec Business Transformation Services Inc. (« BTS »), filiale en propriété exclusive de Cap Gemini Ernst & Young, pour le transfert du Groupe des services d'information (« GSI ») de OPG à New Horizon System Services Inc. (« New Horizon »), une coentreprise formée appartenant à 51 % à BTS et à 49 % à OPG. Environ 600 employés de GSI seront affectés à New Horizon. Les formalités de cette entente d'une durée de 10 ans devraient être terminées d'ici le début de 2001 et comprennent des clauses de réévaluation par BTS jusqu'en 2002.

### *Kinectrics Inc.*

En août 2000, OPG et C-SAT Technologies Inc. (« C-SAT ») annonçaient la formation d'une nouvelle entreprise indépendante de services techniques et d'ingénierie sous le nom Kinectrics Inc. Cette initiative marque une étape importante dans l'évolution de cette ancienne division de Ontario Power Technologies. OPG possède 90 % des intérêts de Kinectrics Inc. tandis que C-SAT est propriétaire de la tranche minoritaire de 10 % avec option d'accroître sa participation à 50 % d'ici 2002.

### *Pantellos Corporation*

En mai, OPG se joignait à 21 entreprises énergétiques nord-américaines pour former Pantellos Corporation, un consortium fournissant des services d'approvisionnement par Internet. Une capitalisation initiale de 100 millions $ sera nécessaire à Pantellos pour le développement et la mise en place d'une vaste infrastructure technologique destinée à créer et exploiter un marché sur Internet pour l'approvisionnement de l'industrie énergétique et ses fournisseurs. La part de la capitalisation initiale échouant à OPG est de 5 millions $.

## Négociations collectives

Pendant le premier trimestre de 2000, OPG a négocié le renouvellement d'ententes collectives avec les deux principaux syndicats. L'entente avec la Power Workers' Union est entrée en vigueur le 1er avril 2000, et le restera jusqu'au 31 mars 2002. OPG et la Société des professionnels de l'énergie ont entrepris des négociations, six mois avant l'expiration de l'entente en cours, pour le renouvellement de l'entente collective qui entrera en vigueur le 1er janvier 2001, et le restera jusqu'au 31 décembre 2003.

Des dispositions relatives à la mobilité de la main-d'oeuvre figurent aux ententes collectives afin de faciliter le processus de déréglementation de OPG. Les négociations ont aussi permis de bonifier les conditions du régime de retraite et d'augmenter les échelles de salaire, de convenir d'un « Accord d'achat général de services » pour faciliter le redémarrage de la centrale Pickering A et des mesures incitatives pour souligner le rendement du personnel.

## Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Les états financiers consolidés ci-joints de Ontario Power Generation Inc. sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ontario Power Generation Inc. a opté pour les principes comptables appropriés à son secteur d'activité. Les principales conventions comptables appliquées par Ontario Power Generation Inc. sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables qui figure à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'utilisation de prévisions basées sur le jugement de la direction, particulièrement en ce qui a trait aux transactions affectant l'exercice visé et dont l'examen ne pourra être effectué qu'au cours de futurs exercices. Les états financiers consolidés ont été préparés correctement dans le cadre des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 31 janvier 2001.

La direction a maintenu un système de contrôle interne en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que de l'information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système inclut des politiques et procédures officielles et une structure d'organisation qui assurent une délégation de pouvoirs appropriée et un partage des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue indépendamment et régulièrement l'efficacité des contrôles internes et en fait rapport à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration de Ontario Power Generation Inc.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise l'étendue de la vérification et leur opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, le conseil d'administration de Ontario Power Generation Inc., par l'entremise du comité de vérification, était chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Les membres du comité de vérification ont rencontré sur une base régulière les membres de la direction, les vérificateurs internes et externes afin de s'assurer que chaque groupe s'acquittait de ses responsabilités respectives, et pour examiner les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont eu accès direct et sans restriction au comité de vérification, avec et sans la présence des membres de la direction, pour les discussions entourant la vérification et leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière par Ontario Power Generation Inc. et l'efficacité du contrôle interne.

Le 30 janvier 2001,

*Le président et chef de la direction,*

**Ronald W. Osborne**

*Le vice-président exécutif et directeur des finances,*

**Wayne M. Burgess**

## À l'actionnaire de Ontario Power Generation Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2000 et 1999, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (excédent des passifs sur les actifs) et des flux de trésorerie de Ontario Power Generation Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 et les neuf mois terminés le 31 décembre 1999, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (excédent des passifs sur les actifs) et des flux de trésorerie de l'activité de production d'électricité de Ontario Hydro (l'Acquisition) pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2000 et 1999, ainsi que des résultats d'exploitation consolidés et des flux de trésorerie consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 et les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 de même que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Acquisition pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l.

**Comptables agréés**

*Toronto, Canada*
*Le 26 janvier 2001*

## États consolidés des résultats

| *(en millions de dollars, sauf pour le résultat par action)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | Acquisition *(notes 1 et 3)* Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **PRODUITS** | 5 978 | 4 338 | 1 769 |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | | |
| Exploitation, entretien et administration | 2 186 | 1 770 | 551 |
| Combustible | 1 271 | 816 | 335 |
| Achat d'électricité | 180 | 153 | 45 |
| Amortissement *(notes 6 et 7)* | 764 | 573 | 385 |
| Impôt foncier et impot sur le capital | 379 | 277 | 7 |
| | 4 780 | 3 589 | 1 323 |
| **BÉNÉFICE D'EXPLOITATION** | 1 198 | 749 | 446 |
| **FRAIS D'INTÉRÊTS** | 140 | 134 | 545 |
| **BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES** | 1 058 | 615 | (99) |
| **IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES** *(note 6)* | | | |
| Exigibles | 310 | 214 | – |
| Futurs | 143 | 75 | – |
| | 453 | 289 | – |
| **BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)** | 605 | 326 | (99) |
| **RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE** | 2,36 | 1,27 | |
| **ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION** *(en millions)* | 256,3 | 256,3 | |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

## États consolidés des bénéfices non répartis (Excédent des passifs sur les actifs)

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | Acquisition *(notes 1 et 3)* Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (EXCÉDENT DES PASSIFS SUR LES ACTIFS)**, début de la période *(note 1)* | 291 | – | (442) |
| Bénéfice net (perte nette) | 605 | 326 | (99) |
| Dividendes | (205) | (35) | – |
| **BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (EXCÉDENT DES PASSIFS SUR LES ACTIFS)**, fin de la période | 691 | 291 | (541) |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

## Bilans consolidés

| *(en millions de dollars)* | Au 31 décembre 2000 | Au 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **ACTIF À COURT TERME** | | |
| Espèces et quasi-espèces *(note 5)* | 565 | 243 |
| Placements à court terme | 335 | – |
| Débiteurs | 968 | 930 |
| Combustible | 288 | 424 |
| Matières et fournitures | 229 | 201 |
| | 2 385 | 1 798 |
| **IMMOBILISATIONS** *(note 6)* | | |
| Immobilisations corporelles | 13 842 | 13 285 |
| Moins amortissement cumulé | 910 | 383 |
| | 12 932 | 12 902 |
| **AUTRES ACTIFS** | | |
| Actif reporté du régime de retraite *(note 16)* | 641 | 516 |
| Fonds distinct pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires *(note 7)* | 781 | 367 |
| Débiteurs à long terme et autres actifs | 52 | 27 |
| | 1 474 | 910 |
| | 16 791 | 15 610 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

## États consolidés des résultats

| *(en millions de dollars, sauf pour le résultat par action)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | Acquisition *(notes 1 et 3)* Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **PRODUITS** | 5 978 | 4 338 | 1 769 |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | | |
| Exploitation, entretien et administration | 2 186 | 1 770 | 551 |
| Combustible | 1 271 | 816 | 335 |
| Achat d'électricité | 180 | 153 | 45 |
| Amortissement *(notes 6 et 7)* | 764 | 573 | 385 |
| Impôt foncier et impot sur le capital | 379 | 277 | 7 |
| | 4 780 | 3 589 | 1 323 |
| **BÉNÉFICE D'EXPLOITATION** | 1 198 | 749 | 446 |
| **FRAIS D'INTÉRÊTS** | 140 | 134 | 545 |
| **BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES** | 1 058 | 615 | (99) |
| **IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES** *(note 4)* | | | |
| Exigibles | 310 | 214 | – |
| Futurs | 143 | 75 | – |
| | 453 | 289 | – |
| **BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)** | 605 | 326 | (99) |
| **RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE** | 2,36 | 1,27 | |
| **ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION** *(en millions)* | 256,3 | 256,3 | |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

## États consolidés des bénéfices non répartis (Excédent des passifs sur les actifs)

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | Acquisition *(notes 1 et 3)* Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (EXCÉDENT DES PASSIFS SUR LES ACTIFS)**, début de la période *(note 1)* | 291 | – | (442) |
| Bénéfice net (perte nette) | 605 | 326 | (99) |
| Dividendes | (205) | (35) | – |
| **BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (EXCÉDENT DES PASSIFS SUR LES ACTIFS)**, fin de la période | 691 | 291 | (541) |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

## Bilans consolidés

| *(en millions de dollars)* | *Au 31 décembre 2000* | *Au 31 décembre 1999* |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **ACTIF À COURT TERME** | | |
| Espèces et quasi-espèces *(note 4)* | 565 | 243 |
| Placements à court terme | 335 | – |
| Débiteurs | 968 | 930 |
| Combustible | 288 | 424 |
| Matières et fournitures | 229 | 201 |
| | 2 385 | 1 798 |
| **IMMOBILISATIONS** *(note 6)* | | |
| Immobilisations corporelles | 13 842 | 13 285 |
| Moins amortissement cumulé | 910 | 383 |
| | 12 932 | 12 902 |
| **AUTRES ACTIFS** | | |
| Actif reporté du régime de retraite *(note 16)* | 641 | 516 |
| Fonds distinct pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires *(note 7)* | 781 | 367 |
| Débiteurs à long terme et autres actifs | 52 | 27 |
| | 1 474 | 910 |
| | 16 791 | 15 610 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

## Bilans consolidés

| *(en millions de dollars)* | Au 31 décembre 2000 | Au 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| **PASSIF** | | |
| **PASSIF À COURT TERME** | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 406 | 1 145 |
| Billets à court terme à payer *(note 9)* | 150 | – |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme *(note 8)* | 204 | 4 |
| | 1 760 | 1 149 |
| **DETTE À LONG TERME** *(note 8)* | 3 219 | 3 422 |
| **AUTRES PASSIFS** | | |
| Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires *(note 7)* | 4 482 | 4 235 |
| Avantages postérieurs à l'emploi *(note 10)* | 997 | 959 |
| Créditeurs à long terme et charges à payer | 298 | 353 |
| Passifs d'impôts futurs *(note 4)* | 218 | 75 |
| | 5 995 | 5 622 |
| **AVOIR DE L'ACTIONNAIRE** | | |
| Actions ordinaires *(note 11)* | 5 126 | 5 126 |
| Bénéfices non répartis | 691 | 291 |
| | 5 817 | 5 417 |
| | 16 791 | 15 610 |

**ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS** *(notes 7 et 15)*

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

**Le 30 janvier 2001**
**Au nom du conseil d'administration,**

**William A. Farlinger**
*Président du Conseil*
*Toronto, Canada*

**Ronald W. Osborne**
*Président et chef de la direction*
*Toronto, Canada*

## États consolidés des flux de trésorerie

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | Acquisition *(notes 4 et 5)* Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | | | |
| Bénéfice net (perte nette) | 605 | 326 | (99) |
| Ajustements pour les éléments hors caisse : | | | |
| Amortissement | 764 | 573 | 385 |
| Actif reporté du régime de retraite | (125) | 39 | 5 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 38 | 111 | (72) |
| Impôts futurs | 143 | 75 | – |
| Réserve pour combustible épuisé | 27 | 14 | 33 |
| Divers | 38 | (16) | (4) |
| | 1 490 | 1 122 | 248 |
| Fonds distinct pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires | (414) | (367) | – |
| Dépenses imputées à la réserve pour la gestion des déchets nucléaires | (43) | (33) | (10) |
| Modifications aux autres actifs et passifs à long terme | (83) | (102) | 87 |
| Facteurs de l'augmentation (la diminution) du fonds de roulement hors caisse : | | | |
| Débiteurs | (38) | (154) | (134) |
| Combustible | 136 | (50) | 81 |
| Matières et fournitures | (28) | (32) | 20 |
| Créditeurs et charges à payer | 261 | 165 | 206 |
| **FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | 1 281 | 549 | 498 |
| **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** | | | |
| Dépenses pour immobilisations corporelles | (585) | (450) | (35) |
| Achat de placements à court terme | (335) | – | – |
| Produits des ventes d'immobilisations corporelles | 16 | 33 | – |
| | (904) | (417) | (35) |
| **FLUX DE TRÉSORERIE AVANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | 377 | 132 | 463 |
| **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | | | |
| Émission de titres à court terme | 150 | – | – |
| Liquidités provenant de l'Acquisition *(note 4)* | – | 146 | – |
| Dividendes | (205) | (35) | – |
| Autres activités de financement nettes | – | – | (440) |
| | (55) | 111 | (440) |
| **AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES PENDANT LA PÉRIODE** | 322 | 243 | 23 |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES,** en début de période *(note 4)* | 243 | – | 123 |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES,** en fin de période | 565 | 243 | 146 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

| *(en millions de dollars)* | Au 31 décembre 2000 | Au 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| **PASSIF** | | |
| **PASSIF À COURT TERME** | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 406 | 1 145 |
| Billets à court terme à payer *(note 9)* | 150 | – |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme *(note 8)* | 204 | 4 |
| | 1 760 | 1 149 |
| **DETTE À LONG TERME** *(note 8)* | 3 219 | 3 422 |
| **AUTRES PASSIFS** | | |
| Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires *(note 7)* | 4 482 | 4 235 |
| Avantages postérieurs à l'emploi *(note 10)* | 997 | 969 |
| Créditeurs à long terme et charges à payer | 298 | 353 |
| Passifs d'impôts futurs *(note 4)* | 218 | 75 |
| | 5 995 | 5 622 |
| **AVOIR DE L'ACTIONNAIRE** | | |
| Actions ordinaires *(note 11)* | 5 126 | 5 126 |
| Bénéfices non répartis | 691 | 291 |
| | 5 817 | 5 417 |
| | 16 791 | 15 610 |

**ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS** *(notes 7 et 15)*

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

**Le 30 janvier 2001**
**Au nom du conseil d'administration,**

**William A. Farlinger**
*Président du Conseil*
*Toronto, Canada*

**Ronald W. Osborne**
*Président et chef de la direction*
*Toronto, Canada*

## États consolidés des flux de trésorerie

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | Acquisition *(notes 1 et 3)* Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | | | |
| Bénéfice net (perte nette) | 605 | 326 | (99) |
| Ajustements pour les éléments hors caisse : | | | |
| Amortissement | 764 | 573 | 385 |
| Actif reporté du régime de retraite | (125) | 39 | 5 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 38 | 111 | (72) |
| Impôts futurs | 143 | 75 | – |
| Réserve pour combustible épuisé | 27 | 14 | 38 |
| Divers | 38 | (16) | (4) |
| | 1 490 | 1 122 | 248 |
| Fonds distinct pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires | (414) | (367) | – |
| Dépenses imputées à la réserve pour la gestion des déchets nucléaires | (43) | (38) | (10) |
| Modifications aux autres actifs et passifs à long terme | (83) | (102) | 87 |
| Facteurs de l'augmentation (la diminution) du fonds de roulement hors caisse : | | | |
| Débiteurs | (38) | (154) | (134) |
| Combustible | 136 | (50) | 81 |
| Matières et fournitures | (28) | (32) | 20 |
| Créditeurs et charges à payer | 261 | 165 | 206 |
| **FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | 1 281 | 549 | 498 |
| **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** | | | |
| Dépenses pour immobilisations corporelles | (585) | (450) | (30) |
| Achat de placements à court terme | (335) | – | – |
| Produits des ventes d'immobilisations corporelles | 16 | 33 | – |
| | (904) | (417) | (30) |
| **FLUX DE TRÉSORERIE AVANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | 377 | 132 | 468 |
| **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | | | |
| Émission de titres à court terme | 150 | – | – |
| Liquidités provenant de l'Acquisition *(note 4)* | – | 146 | – |
| Dividendes | (205) | (35) | – |
| Autres activités de financement nettes | – | – | (440) |
| | (55) | 111 | (440) |
| **AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES PENDANT LA PÉRIODE** | 322 | 243 | 28 |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES,** en début de période *(note 4)* | 243 | – | 128 |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES,** en fin de période | 565 | 243 | 146 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

## 1. Constitution, début de l'exploitation et acquisition

Ontario Power Generation Inc. a été constituée le 1er décembre 1998 selon les dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions 1998* (Ontario). Dans le cadre de la restructuration de Ontario Hydro, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et par conséquent, de l'industrie électrique en Ontario, l'Ontario Power Generation (collectivement appelée « OPG ») et ses filiales se portèrent acquéreur et assumèrent la responsabilité de certains actifs, passifs, effectifs, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro («l'Acquisition») le 1er avril 1999, date du début de l'exploitation. Ontario Hydro a continué d'exercer ses activités sous le nom de Société financière Ontario Hydro (« SFOH »), avec mandat d'administrer la dette de Ontario Hydro et de rembourser l'encours de ses autres obligations, et de gérer le fonds de retraite de OPG.

En contrepartie du transfert des actifs, passifs, effectifs, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro, OPG émettait à SFOH des effets à payer au montant total en capital de 8 526 millions $, incluant une obligation au montant total en capital de 5 126 millions $ (« l'obligation remboursable en actions ») et assumait un engagement de location-acquisition de Ontario Hydro d'un montant de 30 millions $ le 1er avril 1999. La province de l'Ontario (« la Province ») a pris en charge toutes les obligations de OPG en vertu de l'obligation remboursable en actions et SFOH a dégagé OPG de ses obligations en vertu de cette obligation. Conséquemment à cet engagement, OPG émettait à la Province 256 300 000 actions ordinaires entièrement libérées. SFOH s'est engagée à ne pas vendre, sans le consentement de OPG, le solde de son portefeuille de 3 400 millions $ d'effets de OPG, constitué de 2 650 millions $ d'effets de premier rang et de 750 million $ d'effets subalternes de OPG.

OPG a comptabilisé l'achat de l'Acquisition à sa juste valeur en date du 1er avril 1999 comme suit :

| *(en millions de dollars)* | Juste valeur au 1er avril 1999 |
|---|---|
| **ACTIF** | |
| Actif à court terme | 1 465 |
| Immobilisations | 12 872 |
| Autres actifs | 598 |
| | 14 935 |
| **PASSIF** | |
| Passif à court terme | 1 073 |
| Passif et contrats de location-acquisition | 5 336 |
| | 6 409 |
| **ACTIF NET ACQUIS** | 8 526 |

Le prix d'acquisition de 8 526 millions $ a été déterminé en fonction de la valeur actualisée des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie futurs estimatifs de l'Acquisition dans un marché déréglementé. L'achat de l'Acquisition d'une partie appartenant à, SFOH, a été enregistré à la valeur d'échange de 8 526 millions $ en vue d'un changement de participation découlant de l'opération. La valeur totale de l'actif net ainsi acquis a été affectée aux actifs et passifs en fonction de leur juste valeur marchande.

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie figurant aux états financiers consolidés de OPG pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 représentent la part d'exploitation de Ontario Hydro relative à l'Acquisition actuellement contrôlée par OPG. Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût propre appliquée aux actifs, aux passifs (autres que la dette) aux produits et charges relatifs à une telle activité, et avec ventilation de certains comptes et [illegible] financiers communs de Ontario Hydro et OPG.

## 1. Constitution, début de l'exploitation et acquisition

Ontario Power Generation Inc. a été constituée le 1er décembre 1998 selon les dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions 1998* (Ontario). Dans le cadre de la restructuration de Ontario Hydro, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et par conséquent, de l'industrie électrique en Ontario, l'Ontario Power Generation (collectivement appelée « OPG ») et ses filiales se portèrent acquéreur et assumèrent la responsabilité de certains actifs, passifs, effectifs, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro (« l'Acquisition ») le 1er avril 1999, date du début de l'exploitation. Ontario Hydro a continué d'exercer ses activités sous le nom de Société financière Ontario Hydro (« SFOH »), avec mandat d'administrer la dette de Ontario Hydro et de rembourser l'encours de ses autres obligations, et de gérer le fonds de retraite de OPG.

En contrepartie du transfert des actifs, passifs, effectifs, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro, OPG émettait à SFOH des effets à payer au montant total en capital de 8 526 millions $, incluant une obligation au montant total en capital de 5 126 millions $ (« l'obligation remboursable en actions ») et assumait un engagement de location-acquisition de Ontario Hydro d'un montant de 30 millions $ le 1er avril 1999. La province de l'Ontario (« la Province ») a pris en charge toutes les obligations de OPG en vertu de l'obligation remboursable en actions et SFOH a dégagé OPG de ses obligations en vertu de cette obligation. Conséquemment à cet engagement, OPG émettait à la Province 256 300 000 actions ordinaires entièrement libérées. SFOH s'est engagée à ne pas vendre, sans le consentement de OPG, le solde de son portefeuille de 3 400 millions $ d'effets de OPG, constitué de 2 650 millions $ d'effets de premier rang et de 750 million $ d'effets subalternes de OPG.

OPG a comptabilisé l'achat de l'Acquisition à sa juste valeur en date du 1er avril 1999 comme suit :

| *(en millions de dollars)* | Juste valeur au 1er avril 1999 |
|---|---|
| **ACTIF** | |
| Actif à court terme | 1 465 |
| Immobilisations | 12 872 |
| Autres actifs | 598 |
| | 14 935 |
| **PASSIF** | |
| Passif à court terme | 1 073 |
| Passif et contrats de location-acquisition | 5 336 |
| | 6 409 |
| **ACTIF NET ACQUIS** | **8 526** |

Le prix d'acquisition de 8 526 millions $ a été déterminé en fonction de la valeur actualisée des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie futurs estimatifs de l'Acquisition dans un marché déréglementé. L'achat de l'Acquisition d'une partie apparentée, SFOH, a été enregistré à la valeur d'échange de 8 526 millions $ en vue d'un changement de participation découlant de l'opération. La valeur totale de l'actif net ainsi acquis a été affectée aux actifs et passifs en fonction de leur juste valeur estimative.

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie figurant aux états financiers consolidés de OPG pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 représentent la part d'exploitation de Ontario Hydro relative à l'Acquisition actuellement assumée par OPG. Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût propre appliquée aux actifs, aux passifs (autres que la dette), aux produits et charges relatifs à une telle activité, et avec ventilation de certains comptes et éléments financiers communs de Ontario Hydro et OPG.

En particulier, une part des produits et de la dette de Ontario Hydro, et la part correspondante des intérêts connexes et autres charges financières ont été affectées à l'Acquisition. La situation financière et les résultats antérieurs au 1er avril 1999 de l'Acquisition diffèrent d'une façon importante de ceux de OPG en raison des modifications du cadre réglementaire, du financement et d'autres facteurs.

## 2. Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La restructuration du marché de l'électricité de l'Ontario a été entreprise en deux étapes. La première, la période de transition, a débuté le 1er avril 1999, avec la réorganisation de Ontario Hydro et sera conclue par la mise en place d'un marché de l'électricité ouvert à la concurrence. La seconde étape, le libre accès, est prévue pour l'automne 2001 ou le printemps 2002. Après la mise en place du libre accès, les consommateurs auront alors accès au fournisseur d'électricité de leur choix. Le réseau de transport et de distribution de l'Ontario sera accessible à tous les utilisateurs, dans un marché ouvert à la concurrence.

La Province a adopté une structure de limitation des pouvoirs sur le marché conçue pour le règlement des questions reliées à la position de OPG sur le marché en Ontario. Selon cette structure, OPG a l'obligation de réduire son contrôle à l'égard des sources spécifiques de production d'électricité, dans les 42 mois suivant le libre accès, d'au moins 4 000 MW de capacité énergétique à combustible fossile, assortie d'une option de substitution pouvant aller jusqu'à 1 000 MW de capacité hydroélectrique en remplacement d'une quantité égale de capacité à combustion fossile. Dans les 10 ans suivant le libre accès, OPG doit ramener son monopole effectif à un maximum de 35 % de la capacité totale de production d'électricité de l'Ontario.

## 3. Sommaire des principales conventions comptables

### *Méthode de comptabilisation*

Les états financiers de OPG ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui exigent de la direction l'estimation et la formulation d'hypothèses concernant les valeurs figurant aux états financiers touchant les actifs, passifs, produits, charges et la présentation d'actifs et de passifs éventuels.

Avant le 1er avril 1999, Ontario Hydro était régie par la *Loi sur la Société de l'électricité* (Ontario), qui lui conférait un droit étendu sur la production, la fourniture et la livraison d'électricité partout en Ontario. Le conseil d'administration de Ontario Hydro détenait toute autorité pour l'établissement de la structure des prix, pour le choix de report ou non de montants relatifs à un exercice à un exercice différent, le tout en conformité avec les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises œuvrant dans un contexte non déréglementé. Dans ce cas, le traitement comptable appliqué était le même que pour l'établissement de la structure des prix.

### *Consolidation*

Les états financiers consolidés incluent les postes comptables de Ontario Power Generation Inc. et de ses filiales. Les postes comptables de Ontario Power Generation Inc. tiennent compte des intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

### *Stocks*

Les stocks de combustible sont évalués au moindre du coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Les matières et fournitures sont évaluées au moindre du coût moyen et la valeur de réalisation nette, à l'exception de pièces de rechange spécifiques uniques à certaines installations nucléaires ou à combustible fossile. Le coût des pièces de rechange spécifiques est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de ces installations.

### *Immobilisations corporelles et amortissement*

Les immobilisations corporelles acquises par OPG le 1er avril 1999 ont été comptabilisées à leur juste valeur. Les achats d'immobilisations postérieures au 1er avril 1999, ont été comptabilisés au coût. Les frais d'intérêts engagés pendant la construction sont capitalisés dans le coût de l'immobilisation.

Le taux d'amortissement utilisé pour les différentes catégories d'immobilisations est basé sur leur durée de vie utile estimative. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et les équipements de transport et travail qui le sont selon la méthode dégressive. Les centrales sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative s'échelonnant de 25 à 40 ans pour les centrales nucléaires, de 40 à 50 ans pour les centrales à combustible fossile et fixée à 100 ans pour les centrales hydroélectriques.

Les installations administratives et d'entretien sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur une période allant de 5 à 50 ans. Les ordinateurs et immobilisations de la catégorie équipement de transport et de service sont amortis selon des taux variant de 9 % à 40 %. Toutes charges pour enlèvement d'immobilisations non spécifiquement pourvues pendant le présent exercice ou pendant des exercices antérieurs sont également imputées à la dotation aux amortissements.

Les coûts d'acquisition de logiciels d'application importants sont capitalisés lorsque l'assurance de bénéfices futurs est raisonnable. Ces coûts sont amortis sur la durée de vie utile des logiciels d'application.

***Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires***

OPG a comptabilisé ses obligations touchant l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent puisqu'elle peut établir les coûts et l'échéancier des charges futures reliées à ces activités. Le 1er avril 1999, au moment du transfert à OPG de l'Acquisition, les charges suivantes ont été constatées comme obligations :

- La valeur actualisée des coûts de démantèlement des installations nucléaires et à combustion fossile à la fin de leur durée de vie utile.
- La valeur actualisée de la portion du coût fixe global de tout programme de gestion des déchets nucléaires requis, sans égard au volume de la dégradation active.
- La valeur actualisée des coûts variables de tout programme de gestion des déchets nucléaires tenant compte de la dégradation active, en date du 1er avril 1999.

Le volume de dégradation active postérieure au 1er avril 1999 entraînera une augmentation de cette obligation, en plus des charges imputées à l'exploitation par le biais de la dotation aux amortissements ou charges pour combustible. OPG procède par paiements prédéterminés distincts pour la couverture des charges pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires. Ce fonds distinct sera utilisé uniquement pour les charges d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires. OPG désire que le fonds distinct soit détenu à l'extérieur de OPG. Les coûts réels engagés pour les programmes de gestion des déchets nucléaires sont déduits des sommes détenues dans le fonds distinct.

La revalorisation origine des charges nécessaires à la gestion des déchets nucléaires et des frais futurs d'enlèvement d'immobilisations comptabilisés au présent exercice à leur valeur actualisée nette. La charge pour revalorisation représente le rajustement résultant du retraitement des charges de façon à refléter l'impact sur les charges futures de l'inflation sur les estimations de coûts et sur la valeur temporelle de l'argent. La charge pour revalorisation dépend des fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation. La revalorisation est présentée aux états financiers comme partie intégrante de l'amortissement.

Les frais d'exploitation permanents engagés pour le stockage temporaire du combustible nucléaire épuisé dans des contenants pour stockage en piscine ou à sec pendant la durée d'exploitation utile de la centrale sont comptabilisés dans les frais d'exploitation permanents et les dépenses en immobilisations.

Avant le 1er avril 1999, l'Acquisition a constaté ses obligations relativement au déclassement et aux déchets nucléaires sur la durée d'exploitation prévue des centrales nucléaires et à combustible fossile ou au volume de déchets produit. Conséquemment, les charges imputées à l'exploitation de l'Acquisition sont beaucoup moins élevées que celles constatées par OPG.

***Produits d'exploitation***

Les produits d'exploitation proviennent principalement de la vente d'électricité sur le marché en gros et aux clients industriels d'envergure de l'Ontario et sur les marchés interconnectés des États-Unis, du Québec et du Manitoba. Pendant la période de transition, le tarif moyen d'électricité fixé pour le marché en gros de l'Ontario est demeuré stable et la facturation des services aux consommateurs est effectuée selon le principe de tarif groupé. OPG distribue les fonds aux sociétés remplaçantes de Ontario Hydro selon les termes de l'entente de répartition des produits. L'entente de répartition des produits fournit des rentrées relativement stables aux autres entreprises. Selon les termes de l'entente de répartition des produits, le solde des fonds non distribués est versé de manière à fournir à OPG des produits prévus de 4¢/kWh, basés sur une combinaison de l'énergie prévue ainsi qu'un montant fixe pour services connexes. Les variations de la demande prévue et de la composition de la clientèle auront un impact sur le produit réel par kWh consenti à OPG.

Avant le 1er avril 1999, l'Acquisition exerçait ses activités commerciales dans un contexte de tarifs réglementés. Le tarif fixé d'électricité pour les consommateurs représentait l'énergie au coût. Les produits présentés pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 ont été calculés par un mécanisme interne de répartition des recettes utilisé par Ontario Hydro.

Les produits non énergétiques comprennent les produits provenant de la prestation de services par OPG, tels que la gestion de projet, l'analyse technique et le développement, la construction et l'entretien sur le terrain des installations de production d'électricité, la vente de nucléides isotopes variés et de sous-produits énergétiques et les gains et pertes de change. OPG utilise la méthode de la constatation au prorata des travaux pour comptabiliser les produits relatifs aux contrats à prix fixe avec échéancier précis des travaux. Quant aux autres contrats, les produits sont comptabilisés au moment de la fourniture du service ou à la livraison des produits. Les rajustements suite à l'indexation des prix sont comptabilisés lorsqu'une clause spécifique d'indexation est comprise dans les contrats. Les commissions sont comptabilisées lorsqu'elles sont réalisées.

***Conversion des devises***

Les actifs et passifs monétaires à court terme libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou perte en résultant figure dans les autres produits. Les gains et pertes de change des passifs à long terme libel-

lés en devises sont reportés et amortis sur la période jusqu'à leur échéance.

### *Instruments dérivés*

OPG conclut divers instruments de couverture pour la gestion du risque de change, des instruments dérivés tels que des contrats de garantie de taux. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer le risque de OPG résultant de la fluctuation du cours des devises, les produits ou charges sont constatés sur la durée de l'opération dans les autres produits. Lorsque les instruments dérivés servent de couverture, les gains ou pertes réalisés sont reportés et amortis sur la durée de l'actif ou du passif couverts et inscrits dans les autres produits.

### *Placements à court terme*

OPG effectue des achats à court terme de titres par convention de revente. En vertu de ces conventions, OPG s'engage à revendre les titres acquis au vendeur d'origine à un prix et à une date déterminés. Ces titres sont portés au bilan à leur coût d'origine. Les conventions de revente conclues avec le même vendeur sont portées au bilan à leur valeur nette. Les intérêts gagnés sur ces conventions de revente sont déduits des frais d'intérêt figurant à l'état des résultats.

### *Impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes*

OPG est responsable, aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, des paiements en remplacement des impôts et taxes (« impôts admissibles ») à SFOH. Ces paiements sont calculés conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), et des modifications découlant de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Avant le 1er avril 1999, l'Acquisition n'était pas assujettie au paiement d'impôts sur les bénéfices ou sur le capital.

En date du 1er janvier 2000, OPG a modifié sa manière de comptabiliser les impôts sur les bénéfices, passant de la méthode du report d'impôts à la méthode du passif fiscal, tel qu'exigé par le chapitre 3465 «Impôts sur les bénéfices» du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts sur les bénéfices représentent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. La méthode du report d'impôts utilise le mécanisme de report d'impôts qui a pour effet de comptabiliser les sommes exigibles à reporter calculées au taux d'imposition non ajusté en fonction des fluctuations des taux d'imposition futurs. L'effet cumulatif en date du 1er janvier 2000 de l'adoption de ces recommandations était négligeable. Toutefois, les états financiers de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Aux fins de comparaison avec 1999, les impôts reportés de la charge fiscale sont présentés dans les états financiers à titre d'impôts sur les bénéfices futurs.

OPG est tenue de faire des paiements en remplacement des taxes scolaires et impôts fonciers sur ses actifs de production. Le montant est égal à l'écart entre le montant qui serait exigible si ces actifs étaient détenus privément et le montant de ces taxes et impôts si OPG paie réellement ces actifs.

### *Recherche et développement*

Les frais de développement directement liés à la construction ou l'aménagement d'une immobilisation spécifique sont capitalisés dans le coût de cet actif. Les frais de recherche et développement engagés pour faire face aux charges à long terme telles que les obligations liées à la gestion des déchets nucléaires, pour lesquelles une provision distincte a déjà été instituée, sont imputés à la charge correspondante. Tous les autres frais de recherche et développement, qui ne sont pas admissibles au report, sont imputés aux frais d'exploitation de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

### *Charges de retraite et avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent les prestations de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance médicale, les prestations en cas d'invalidité prolongée et les indemnités pour accident du travail.

OPG a augmenté ses obligations au chapitre du régime de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (APE). L'actif du fonds de retraite est évalué à la valeur marchande courante. Les charges et obligations de retraite et de APE sont déterminées annuellement par des actuaires indépendants d'après les hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges de retraite et de APE consistent en des coûts de prestations pour services courants, de frais d'intérêt et ajustements provenant de modifications apportées au régime, de modifications relatives aux hypothèses, et des gains ou pertes actuariels, amortis de manière linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. Les charges de retraite et de APE sont comptabilisées durant l'exercice pendant lequel les employés sont à l'emploi de l'entreprise.

## 4. Impôts sur les bénéfices

L'obligation de OPG d'effectuer des paiements en remplacement des impôts et taxes a débuté le 1er avril 1999. Aucun montant relatif aux impôts sur les bénéfices ou sur le capital n'était exigible pour les exercices antérieurs au 1er avril 1999 en ce qui a trait à l'Acquisition.

La méthode du passif fiscal a été adoptée par OPG en date du 1er janvier 2000.

Le rapprochement du taux réel d'imposition et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Bénéfice avant impôts sur les bénéfices | 1 058 | 615 |
| Taux d'imposition combinés fédéral et provincial prévus par la loi, y compris les surtaxes | 43,9 % | 44,6 % |
| Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable | 464 | 274 |
| Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant de : | | |
| Impôt des grandes sociétés en sus de la surtaxe | 25 | 19 |
| Crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation | (7) | (9) |
| Divers | 4 | 5 |
| Réduction des impôts sur les bénéfices futurs due à une réduction des taux d'imposition | (33) | – |
| | (11) | 15 |
| Provision pour impôts sur les bénéfices | 453 | 289 |
| La provision pour impôts sur les bénéfices consiste en : | | |
| Impôts sur l'exercice en cours | 310 | 214 |
| Charge fiscale future liée aux écarts temporaires | 143 | 75 |
| Provision pour impôts sur les bénéfices | 453 | 289 |
| Taux réel d'imposition | 42,8 % | 47,0 % |

L'explication des écarts temporaires et leur incidence fiscale sur les impôts sur les bénéfices futurs s'établit comme suit : la valeur comptable excédant la valeur fiscale des immobilisations – 1 609 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – déduction pour amortissement excédant la valeur de l'amortissement – 66 millions $) et la valeur fiscale excédant la valeur comptable des autres éléments – 1 391 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – autres éléments déduits aux fins fiscales à l'avance des fins comptables – 9 millions $).

Le montant des impôts payés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 se chiffre à 136 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 237 millions $).

## 5. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les montants en acompte et les instruments à court terme du marché monétaire de 616 millions $ (1999 – 255 millions $) avec des rendements allant de 5,55 % à 5,96 % et des échéances de moins de trois mois.

## 6. Immobilisations et amortissement

La dotation aux amortissements se compose de ce qui suit :

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | Acquisition : Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| Amortissement | 540 | 383 | 299 |
| Revalorisation (taux de 5,75 %) | 202 | 165 | 45 |
| Charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires | 21 | 20 | 37 |
| Frais d'enlèvement des immobilisations | 1 | 5 | 4 |
| | 764 | 573 | 385 |

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Immobilisations corporelles | | |
| Centrales | 12 361 | 12 093 |
| Autres immobilisations | 706 | 530 |
| Construction en cours | 775 | 662 |
| | 13 842 | 13 285 |
| Moins amortissement cumulé | | |
| Centrales | 744 | 339 |
| Autres immobilisations | 166 | 44 |
| | 910 | 383 |
| | 12 932 | 12 902 |

Les intérêts capitalisés à 6 % au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 totalisaient 19 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 11 millions $, trois mois terminés le 31 mars 1999 – 8 millions $).

## 4. Impôts sur les bénéfices

L'obligation de OPG d'effectuer des paiements en remplacement des impôts et taxes a débuté le 1er avril 1999. Aucun montant relatif aux impôts sur les bénéfices ou sur le capital n'était exigible pour les exercices antérieurs au 1er avril 1999 en ce qui a trait à l'Acquisition.

La méthode du passif fiscal a été adoptée par OPG en date du 1er janvier 2000.

Le rapprochement du taux réel d'imposition et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Bénéfice avant impôts sur les bénéfices | 1 058 | 615 |
| Taux d'imposition combinés fédéral et provincial prévus par la loi, y compris les surtaxes | 43,9 % | 44,6 % |
| Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable | 464 | 274 |
| Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant de : | | |
| Impôt des grandes sociétés en sus de la surtaxe | 25 | 19 |
| Crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation | (7) | (9) |
| Divers | 4 | 5 |
| Réduction des impôts sur les bénéfices futurs due à une réduction des taux d'imposition | (33) | – |
| | (11) | 15 |
| Provision pour impôts sur les bénéfices | 453 | 289 |
| La provision pour impôts sur les bénéfices consiste en : | | |
| Impôts sur l'exercice en cours | 310 | 214 |
| Charge fiscale future liée aux écarts temporaires | 143 | 75 |
| Provision pour impôts sur les bénéfices | 453 | 289 |
| Taux réel d'imposition | 42,8 % | 47,0 % |

L'explication des écarts temporaires et leur incidence fiscale sur les impôts sur les bénéfices futurs s'établit comme suit : la valeur comptable excédant la valeur fiscale des immobilisations – 1 609 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – déduction pour amortissement excédant la valeur de l'amortissement – 66 millions $) et la valeur fiscale excédant la valeur comptable des autres éléments – 1 391 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – autres éléments déduits aux fins fiscales à l'avance des fins comptables – 9 millions $).

Le montant des impôts payés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 se chiffre à 136 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 237 millions $).

## 5. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les montants en acompte et les instruments à court terme du marché monétaire de 616 millions $ (1999 – 255 millions $) avec des rendements allant de 5,55 % à 5,96 % et des échéances de moins de trois mois.

## 6. Immobilisations et amortissement

La dotation aux amortissements se compose de ce qui suit :

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | Acquisition<br>Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| Amortissement | 540 | 383 | 299 |
| Revalorisation (taux de 5,75 %) | 202 | 165 | 45 |
| Charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires | 21 | 20 | 37 |
| Frais d'enlèvement des immobilisations | 1 | 5 | 4 |
| | 764 | 573 | 385 |

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Immobilisations corporelles | | |
| Centrales | 12 361 | 12 098 |
| Autres immobilisations | 706 | 530 |
| Construction en cours | 775 | 662 |
| | 13 842 | 13 285 |
| Moins amortissement cumulé | | |
| Centrales | 744 | 339 |
| Autres immobilisations | 166 | 44 |
| | 910 | 383 |
| | 12 932 | 12 902 |

Les intérêts capitalisés à 6 % au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 totalisaient 19 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 11 millions $, trois mois terminés le 31 mars 1999 – 8 millions $).

## 7. Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

Les déchets nucléaires provenant des centrales nucléaires de OPG sont constitués de faisceaux de combustible nucléaire radioactifs et des déchets radioactifs de bas niveau et de niveau intermédiaire. De plus, certains éléments des centrales deviennent contaminés et nécessitent un déclassement sécuritaire. OPG a également l'obligation de déclasser ses installations non nucléaires.

Ventilation de la charge nette pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Charges pour gestion des déchets nucléaires | | |
| Enlèvement du combustible épuisé | 3 320 | 3 295 |
| Stockage du combustible épuisé | 937 | 719 |
| Déchets de bas niveau | 223 | 213 |
| Déchets de niveau intermédiaire | 81 | 77 |
| | 4 561 | 4 304 |
| Charges pour enlèvement d'immobilisations (nucléaire) | 2 417 | 2 287 |
| | 6 978 | 6 591 |
| Charges pour enlèvement d'immobilisations (non nucléaire) | 126 | 124 |
| | 7 104 | 6 715 |
| Moins : produits à recevoir du gouvernement provincial | 2 622 | 2 480 |
| Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires | 4 482 | 4 235 |

La comptabilisation des charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires exige le recours à des hypothèses importantes pour leur calcul puisque ces programmes se déroulent sur plusieurs décennies. Le déclassement des centrales nucléaires exige des estimations sur les flux de trésorerie jusqu'en 2071. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est de 5,75 % (1999 – 5,75 %) et les taux d'indexation des coûts vont de 2 % à 3 % (1999 – 2 % à 4 %).

Des hypothèses importantes servant de base au calcul de plusieurs facteurs techniques et d'exploitation sont également utilisées pour le calcul des charges courues et font l'objet de révisions régulières. Des modifications de ces hypothèses, ainsi que des hypothèses touchant la synchronisation des programmes ou les technologies utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la valeur totale des charges courues. Le taux de risque entourant l'établissement des coûts de ces programmes, qui peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, est relativement élevé, compte tenu de la durée prolongée des programmes et du développement rapide des technologies appelées à être utilisées dans la gestion des déchets nucléaires.

### *Charges attribuées aux coûts de gestion des déchets nucléaires*

Les charges au poste de gestion des déchets nucléaires représentent les coûts de gestion des faisceaux de combustible nucléaire épuisé hautement radioactif de même que les coûts de gestion des déchets nucléaires radioactifs de bas niveau et de niveau intermédiaire provenant des centrales nucléaires. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des dépenses courues en combustible épuisé incluent : la gestion à long terme des faisceaux de combustible nucléaire épuisé par le stockage en couches géologiques profondes; la mise en service prévue en 2025 d'installations de stockage de combustible nucléaire épuisé; et une distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage. Des solutions de rechange au procédé d'enfouissement pourraient être techniquement possibles et seront examinées. L'augmentation des coûts courus pour le combustible nucléaire épuisé du présent exercice a été imputée à l'exercice courant, au poste charge pour combustible de la période.

Les charges pour la gestion des déchets de bas niveau et de niveau intermédiaire comprennent les coûts de la gestion reliée à ces déchets produits durant l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de l'élimination à long terme de ces mêmes déchets. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des dépenses courues reliées aux déchets nucléaires de bas niveau et de niveau intermédiaire incluent : la construction d'une installation d'élimination des déchets de bas niveau pour service en 2015; le contocktage d'une partie des déchets de bas niveau et d'une partie des déchets de niveau intermédiaire dans une même installation à partir de 2015; et le contocktage du reste des déchets de niveau intermédiaire et de combustible épuisé à partir de 2034.

L'augmentation des coûts courus pour les déchets nucléaires de bas niveau et de niveau intermédiaire du présent exercice a été imputée à l'exercice courant, au poste amortissement pour la période.

***Charges pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires***

Les charges courues pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires comprennent les coûts du déclassement des centrales nucléaires au terme de leur durée de vie utile. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation des frais futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires incluent : le déclassement des centrales nucléaires pendant la période de 2028 à 2058 selon un calendrier spécifique de démantèlement (les réacteurs demeureront à l'arrêt pendant les 30 ans précédant le démantèlement) et la distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage.

***Charges pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires***

Les charges courues pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires comprennent principalement les coûts associés au déclassement des centrales à combustible fossile et aux installations générant de l'eau lourde au terme de leur durée de vie utile. L'hypothèse importante utilisée pour l'estimation des frais futurs d'enlèvement des centrales à combustible fossile est basée sur la période probable de cette mise hors service, soit de 2005 à 2025.

OPG n'a pas établi de provision pour les frais d'enlèvement des centrales hydroélectriques, les coûts pour ce type d'installation ne pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable étant donné leur longue durée de vie utile. Compte tenu des efforts déployés pour l'entretien ou la reconstruction, on suppose que des ouvrages de régularisation des eaux seront nécessaires dans un avenir prévisible.

***Produits à recevoir du gouvernement provincial pour la gestion des déchets nucléaires***

Le 1er avril 1999, la Province s'est engagée au financement par la Province, ou par son mandataire, de certaines charges de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement d'immobilisations engagées avant le 1er avril 1999. Les modalités et conditions relatives aux charges admissibles sont actuellement en cours de finalisation avec la Province. Les produits à recevoir du gouvernement provincial au montant de 2 622 millions $ représentent l'engagement de 2 480 millions $ de la Province au 1er janvier 2000, ainsi que 142 millions $ en intérêts courus au taux de 5,75 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (5,75 % pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999). Le taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations avec la Province et pourrait être modifié. On ne prévoit pas d'impact négatif de la finalisation des discussions relatives au taux d'intérêt pour 2000 sur le solde des charges.

***Fonds distincts***

OPG contribue aux fonds distincts constitués pour couvrir ou acquitter la portion des charges nucléaires non financées. OPG désire que les sommes ainsi contribuées soient détenues à l'extérieur de OPG et utilisées exclusivement pour les charges reliées à la gestion des déchets nucléaires et à l'enlèvement des immobilisations nucléaires. Jusqu'à ce que le cadre juridique des fonds distincts soit finalisé, OPG met en réserve des fonds internes et gère leur placement et leur croissance séparément des autres liquidités. La contribution annuelle aux fonds distincts est d'environ 429 millions $ par exercice pour les cinq prochains exercices. OPG prévoit contribuer aux fonds distincts pendant le reste de la durée de vie utile de ses installations nucléaires. Le fonds distinct pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires se compose de ce qui suit :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires | 462 | 215 |
| Fonds pour gestion des déchets nucléaires | 319 | 152 |
| | 781 | 367 |

Le fonds distinct inclut les revenus d'intérêts générés par le fonds distinct de 39 millions $ (1999 – 6 millions $) pendant l'année 2000.

## 7. Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

Les déchets nucléaires provenant des centrales nucléaires de OPG sont constitués de faisceaux de combustible nucléaire radioactifs et des déchets radioactifs de bas niveau et de niveau intermédiaire. De plus, certains éléments des centrales deviennent contaminés et nécessitent un déclassement sécuritaire. OPG a également l'obligation de déclasser ses installations non nucléaires.

Ventilation de la charge nette pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Charges pour gestion des déchets nucléaires | | |
| Enlèvement du combustible épuisé | 3 320 | 3 295 |
| Stockage du combustible épuisé | 937 | 719 |
| Déchets de bas niveau | 223 | 213 |
| Déchets de niveau intermédiaire | 81 | 77 |
| | 4 561 | 4 304 |
| Charges pour enlèvement d'immobilisations (nucléaire) | 2 417 | 2 287 |
| | 6 978 | 6 591 |
| Charges pour enlèvement d'immobilisations (non nucléaire) | 126 | 124 |
| | 7 104 | 6 715 |
| Moins : produits à recevoir du gouvernement provincial | 2 622 | 2 480 |
| Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires | 4 482 | 4 235 |

La comptabilisation des charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires exige le recours à des hypothèses importantes pour leur calcul puisque ces programmes se déroulent sur plusieurs décennies. Le déclassement des centrales nucléaires exige des estimations sur les flux de trésorerie jusqu'en 2071. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est de 5,75 % (1999 – 5,75 %) et les taux d'indexation des coûts vont de 2 % à 3 % (1999 – 2 % à 4 %).

Des hypothèses importantes servant de base au calcul de plusieurs facteurs techniques et d'exploitation sont également utilisées pour le calcul des charges courues et font l'objet de révisions régulières. Des modifications de ces hypothèses, ainsi que des hypothèses touchant la synchronisation des programmes ou les technologies utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la valeur totale des charges courues. Le taux de risque entourant l'établissement des coûts de ces programmes, qui peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, est relativement élevé, compte tenu de la durée prolongée des programmes et du développement rapide des technologies appelées à être utilisées dans la gestion des déchets nucléaires.

***Charges attribuées aux coûts de gestion des déchets nucléaires***

Les charges au poste de gestion des déchets nucléaires représentent les coûts de gestion des faisceaux de combustible nucléaire épuisé hautement radioactif de même que les coûts de gestion des déchets nucléaires radioactifs de bas niveau et de niveau intermédiaire provenant des centrales nucléaires. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des dépenses courues en combustible épuisé incluent : la gestion à long terme des faisceaux de combustible nucléaire épuisé par le stockage en couches géologiques profondes; la mise en service prévue en 2025 d'installations de stockage de combustible nucléaire épuisé; et une distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage. Des solutions de rechange au procédé d'enfouissement pourraient être techniquement possibles et seront examinées. L'augmentation des coûts courus pour le combustible nucléaire épuisé du présent exercice a été imputée à l'exercice courant, au poste charge pour combustible de la période.

Les charges pour la gestion des déchets de bas niveau et de niveau intermédiaire comprennent les coûts de la gestion reliée à ces déchets produits durant l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de l'élimination à long terme de ces mêmes déchets. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des dépenses courues reliées aux déchets nucléaires de bas niveau et de niveau intermédiaire incluent : la construction d'une installation d'élimination des déchets de bas niveau pour service en 2015; le costockage d'une partie des déchets de bas niveau et d'une partie des déchets de niveau intermédiaire dans une même installation à partir de 2015; et le costockage du reste des déchets de niveau intermédiaire et de combustible épuisé à partir de 2034.

L'augmentation des coûts courus pour les déchets nucléaires de bas niveau et de niveau intermédiaire du présent exercice a été imputée à l'exercice courant, au poste amortissement pour la période.

***Charges pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires***

Les charges courues pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires comprennent les coûts du déclassement des centrales nucléaires au terme de leur durée de vie utile. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation des frais futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires incluent : le déclassement des centrales nucléaires pendant la période de 2028 à 2058 selon un calendrier spécifique de démantèlement (les réacteurs demeureront à l'arrêt pendant les 30 ans précédant le démantèlement) et la distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage.

***Charges pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires***

Les charges courues pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires comprennent principalement les coûts associés au déclassement des centrales à combustible fossile et aux installations générant de l'eau lourde au terme de leur durée de vie utile. L'hypothèse importante utilisée pour l'estimation des frais futurs d'enlèvement des centrales à combustible fossile est basée sur la période probable de cette mise hors service, soit de 2005 à 2025.

OPG n'a pas établi de provision pour les frais d'enlèvement des centrales hydroélectriques, les coûts pour ce type d'installation ne pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable étant donné leur longue durée de vie utile. Compte tenu des efforts déployés pour l'entretien ou la reconstruction, on suppose que des ouvrages de régularisation des eaux seront nécessaires dans un avenir prévisible.

***Produits à recevoir du gouvernement provincial pour la gestion des déchets nucléaires***

Le 1er avril 1999, la Province s'est engagée au financement par la Province, ou par son mandataire, de certaines charges de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement d'immobilisations engagées avant le 1er avril 1999. Les modalités et conditions relatives aux charges admissibles sont actuellement en cours de finalisation avec la Province. Les produits à recevoir du gouvernement provincial au montant de 2 622 millions $ représentent l'engagement de 2 480 millions $ de la Province au 1er janvier 2000, ainsi que 142 millions $ en intérêts courus au taux de 5,75 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (5,75 % pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999). Le taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations avec la Province et pourrait être modifié. On ne prévoit pas d'impact négatif de la finalisation des discussions relatives au taux d'intérêt pour 2000 sur le solde des charges.

***Fonds distincts***

OPG contribue aux fonds distincts constitués pour couvrir ou acquitter la portion des charges nucléaires non financées. OPG désire que les sommes ainsi contribuées soient détenues à l'extérieur de OPG et utilisées exclusivement pour les charges reliées à la gestion des déchets nucléaires et à l'enlèvement des immobilisations nucléaires. Jusqu'à ce que le cadre juridique des fonds distincts soit finalisé, OPG met en réserve des fonds internes et gère leur placement et leur croissance séparément des autres liquidités. La contribution annuelle aux fonds distincts est d'environ 429 millions $ par exercice pour les cinq prochains exercices. OPG prévoit contribuer aux fonds distincts pendant le reste de la durée de vie utile de ses installations nucléaires. Le fonds distinct pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires se compose de ce qui suit :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires | 462 | 215 |
| Fonds pour gestion des déchets nucléaires | 319 | 152 |
| | 781 | 367 |

Le fonds distinct inclut les revenus d'intérêts générés par le fonds distinct de 39 millions $ (1999 – 6 millions $) pendant l'année 2000.

### *Partage des risques nucléaires*

OPG et les fonctionnaires supérieurs du ministère des Finances de l'Ontario sont parvenus à un consensus quant aux principes directeurs d'une entente sur le financement des dépenses nucléaires selon laquelle la Province, ou son mandataire, pourrait partager les risques financiers associés à certains coûts de gestion des déchets nucléaires dans l'éventualité où la valeur actualisée estimative de ces coûts excéderait certains seuils. L'implantation d'une telle entente est conditionnelle à la négociation par OPG d'une entente définitive et à l'obtention des autorisations nécessaires de la Province, y compris tous les décrets nécessaires. L'application de cette entente limiterait dans les faits l'exposition de OPG aux risques d'augmentations importantes des coûts de la gestion des déchets nucléaires à leur valeur actualisée estimative.

En plus de l'entente sur le financement des dépenses nucléaires, la Province s'est également engagée à garantir à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN », anciennement Commission de contrôle de l'énergie atomique), tel que requis par la réglementation fédérale, la disponibilité des fonds suffisants pour le règlement complet (100 %) des coûts relatifs au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires liés à l'exploitation de OPG, en tout temps et en toute circonstance. Cette garantie renvoie à la portion des charges non financées. En contrepartie, OPG paiera à la Province des honoraires de 0,5 % de la valeur de cette garantie. Cette garantie devrait entrer en vigueur en 2001, après la finalisation de l'entente sur le financement des dépenses nucléaires.

### *Rôle des tiers participant à la gestion des déchets nucléaires et leur impact sur les charges*

En réponse à l'énoncé de politique de décembre 1998 du gouvernement fédéral, OPG poursuit les discussions avec la Province et le gouvernement fédéral concernant la mise sur pied d'une Commission de gestion des déchets (« CGD ») pour la gestion de toutes les dépenses futures d'exploitation couvrant la gestion du cycle complet de vie des déchets nucléaires. Le cadre de fonctionnement et le mandat de la CGD sont actuellement examinés.

Les fonds distincts seront vraisemblablement détenus à l'extérieur de OPG. L'accès aux sommes détenues dans ces fonds sera géré et surveillé par divers tiers, dont la CCSN. L'obligation de contribution de OPG aux fonds distincts sera prédéterminée d'après les estimations et hypothèses calculées par des firmes indépendantes. Le gouvernement fédéral devrait déposer un projet de loi d'ici l'année prochaine, établissant le rôle de la CGD et la responsabilité de surveillance du gouvernement.

## 8. Dette à long terme

La dette à long terme est constituée des éléments suivants :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Effets à payer à SFOH | 3 400 | 3 400 |
| Obligations liées aux contrats de location-acquisition | 23 | 26 |
| | 3 423 | 3 426 |
| Moins : échéant à moins d'un an | | |
| Effets de premier rang, 5,35 % à payer à SFOH | 200 | – |
| Contrats de location-acquisition | 4 | 4 |
| | 204 | 4 |
| Dette à long terme | 3 219 | 3 422 |

Détails des effets à long terme de OPG en cours au 31 décembre 2000 :

| | | Capital en souffrance ( $ CAN) | | |
|---|---|---|---|---|
| Échéance | Taux d'intérêt % | Effets de premier rang | Effets subalternes | Total |
| 2001 | 5,35 | 200 | – | 200 |
| 2002 | 5,44 | 200 | – | 200 |
| 2003 | 5,49 | 200 | – | 200 |
| 2004 | 5,62 | 300 | – | 300 |
| 2005 | 5,71 | 300 | – | 300 |
| 2006 | 5,78 | 300 | – | 300 |
| 2007 | 5,85 | 400 | – | 400 |
| 2008 | 5,90 | 400 | – | 400 |
| 2009 | 6,01 | 350 | – | 350 |
| 2010 | 6,60 | – | 375 | 375 |
| 2011 | 6,65 | – | 375 | 375 |
| | | 2 650 | 750 | 3 400 |

Les effets de premier rang confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants dus à leur égard, prioritairement aux détenteurs d'effets subalternes. L'exposition au risque de taux est limitée pour OPG par les taux fixes de sa dette à long terme.

Les intérêts versés pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2000 se chiffrent à 206 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 95 millions $; trois mois terminés le 31 mars 1999 – 588 millions $).

## 8. Dette à long terme

La dette à long terme est constituée des éléments suivants :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| Effets à payer à SFOH | 3 400 | 3 400 |
| Obligations liées aux contrats de location-acquisition | 23 | 26 |
| | 3 423 | 3 426 |
| Moins : échéant à moins d'un an | | |
| Effets de premier rang, 5,35 % à payer à SFOH | 200 | – |
| Contrats de location-acquisition | 4 | 4 |
| | 204 | 4 |
| Dette à long terme | 3 219 | 3 422 |

Détails des effets à long terme de OPG en cours au 31 décembre 2000 :

| Échéance | Taux d'intérêt % | Capital en souffrance ( $ CAN) | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Effets de premier rang | Effets subalternes | Total |
| 2001 | 5,35 | 200 | – | 200 |
| 2002 | 5,44 | 200 | – | 200 |
| 2003 | 5,49 | 200 | – | 200 |
| 2004 | 5,62 | 300 | – | 300 |
| 2005 | 5,71 | 300 | – | 300 |
| 2006 | 5,76 | 300 | – | 300 |
| 2007 | 5,85 | 400 | – | 400 |
| 2008 | 5,90 | 400 | – | 400 |
| 2009 | 6,01 | 350 | – | 350 |
| 2010 | 6,60 | – | 375 | 375 |
| 2011 | 6,65 | – | 375 | 375 |
| | | 2 650 | 750 | 3 400 |

Les effets de premier rang confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants dus à leur égard, prioritairement aux détenteurs d'effets subalternes. L'exposition au risque de taux est limitée pour OPG par les taux fixes de sa dette à long terme.

Les intérêts versés pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2000 se chiffrent à 206 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 95 millions $; trois mois terminés le 31 mars 1999 – 588 millions $).

## 9. Facilités de crédit à court terme

OPG détient une facilité de crédit de 600 millions $ auprès de certaines banques à charte canadiennes (convention de crédit bancaire) pour alimenter le fonds de roulement et à des fins administratives d'ordre général. Les montants tirés de cette facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens ou américains et soumis à des taux variables, basés sur certains taux de référence, dont le taux préférentiel, le taux d'acceptation bancaire et le taux TIOL.

OPG a lancé un programme de papier commercial (PC) en 2000. Dans le cadre de ce programme, OPG a le pouvoir d'émettre des billets à court terme à concurrence d'un montant en capital en souffrance de 600 millions $ en devises canadiennes, ou de son équivalent en devises américaines. Les billets émis dans le cadre du programme PC sont garantis par la convention de crédit bancaire. Au 31 décembre 2000, les billets émis par OPG totalisaient 150 millions $ avec des rendements allant de 5,81% à 5,89 %.

## 10. Juste valeur des instruments financiers, risque de crédit et instruments de gestion des risques

***Juste valeur***

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de OPG :

| | 2000 | | 1999 | |
|---|---|---|---|---|
| *(en millions de dollars)* | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| **ACTIFS FINANCIERS** | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 565 | 565 | 243 | 243 |
| Placements à court terme | 335 | 335 | – | – |
| Débiteurs | 968 | 968 | 930 | 930 |
| Fonds distincts (enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires) | 781 | 803 | 367 | 367 |
| Débiteurs à long terme et autres actifs | 52 | 52 | 27 | 27 |
| **PASSIFS FINANCIERS** | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 406 | 1 406 | 1 145 | 1 145 |
| Effets à court terme à payer | 150 | 150 | – | – |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | 204 | 204 | 4 | 4 |
| Dette à long terme | 3 219 | 3 188 | 3 422 | 3 270 |
| Créditeurs à long terme et charges à payer | 298 | 298 | 353 | 353 |

(1) La [illegible] pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers pour lesquels cette méthode est possible. Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés, la méthode d'établissement des prix utilisée est celle tenant compte de la valeur actuelle des instruments sous-jacents, la valeur marginale de l'argent, la courbe de rendement du marché moyen et les facteurs de volatilité. La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets à court terme à payer et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

***Risque de crédit***

Le risque de crédit est associé au risque de perte résultant de la non-exécution par les partenaires de leurs obligations contractuelles. OPG a établi et renforcé une politique de crédit minimisant le risque de crédit par l'évaluation régulière de ses partenaires contractuels.

Les divers partenaires contractuels de OPG sur le marché de l'Ontario et les marchés interconnectés, sont des entreprises industrielles ou commerciales ou des services publics. La clientèle de OPG est principalement constituée de consommateurs du marché de l'Ontario, où le risque de crédit est minimisé par une combinaison de politiques en vigueur chez OPG et des règles transitoires du marché. OPG s'associe à des partenaires, pour la majorité possédant une cote élevée de solvabilité et selon des termes de crédit bonifiés, pour des contrats à terme et autres contrats dérivés. Le total correspondant au crédit octroyé en 2000 est d'environ de 72 % et est lié aux services municipaux. Se fondant sur ses politiques de gestion de risque de crédit, sur le cadre réglementaire et le marché actuel, OPG ne prévoit pas de pertes importantes au chapitre du crédit.

***Instruments de gestion des risques***

Les opérations d'achat et de vente de OPG effectuées en dollars américains peuvent entraîner le risque que ses recettes et flux de trésorerie soient affectés par les fluctuations du taux de change. Afin de réduire l'exposition aux risques de fluctuations du dollar canadien, OPG conclut des ententes de couverture pour les opérations d'achat et de vente par le biais d'instruments de gestion des risques tels que les contrats de garantie de change. Tous les contrats de change à terme conclus pendant le présent exercice comportaient une échéance à court terme. Au 31 décembre 2000, OPG ne comptait aucun contrat de change à terme en cours.

## 11. Actions ordinaires

OPG est habilitée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou valeur au pair. La ventilation des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999 est la suivante :

| | Actions | (en millions de dollars) |
|---|---|---|
| Émission à la Province à la constitution de la société, le 1er décembre 1998 | 10 | – |
| Émission à la Province en règlement de la dette, le 1er avril 1999 | 256 300 000 | 5 126 |
| | 256 300 010 | 5 126 |

## 9. Facilités de crédit à court terme

OPG détient une facilité de crédit de 600 millions $ auprès de certaines banques à charte canadiennes (convention de crédit bancaire) pour alimenter le fonds de roulement et à des fins administratives d'ordre général. Les montants tirés de cette facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens ou américains et soumis à des taux variables, basés sur certains taux de référence, dont le taux préférentiel, le taux d'acceptation bancaire et le taux TIOL.

OPG a lancé un programme de papier commercial (PC) en 2000. Dans le cadre de ce programme, OPG a le pouvoir d'émettre des billets à court terme à concurrence d'un montant en capital en souffrance de 600 millions $ en devises canadiennes, ou de son équivalent en devises américaines. Les billets émis dans le cadre du programme PC sont garantis par la convention de crédit bancaire. Au 31 décembre 2000, les billets émis par OPG totalisaient 150 millions $ avec des rendements allant de 5,81% à 5,89 %.

## 10. Juste valeur des instruments financiers, risque de crédit et instruments de gestion des risques

### *Juste valeur*

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de OPG :

| | 2000 | | 1999 | |
|---|---|---|---|---|
| *(en millions de dollars)* | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| **ACTIFS FINANCIERS** | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 565 | 565 | 243 | 243 |
| Placements à court terme | 335 | 335 | – | – |
| Débiteurs | 968 | 968 | 930 | 930 |
| Fonds distinct (enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires) | 781 | 803 | 367 | 367 |
| Débiteurs à long terme et autres actifs | 52 | 52 | 27 | 27 |
| **PASSIFS FINANCIERS** | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 406 | 1 406 | 1 145 | 1 145 |
| Effets à court terme à payer | 150 | 150 | – | – |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | 204 | 204 | 4 | 4 |
| Dette à long terme | 3 219 | 3 188 | 3 422 | 3 270 |
| Créditeurs à long terme et charges à payer | 298 | 298 | 353 | 353 |

(1) Le cours du marché en fin d'exercice de certains instruments financiers spécifiques ou similaires est utilisé pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers pour lesquels cette méthode est possible. Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés, la méthode d'établissement des prix utilisée est celle tenant compte de la valeur actuelle des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement du marché moyen et les facteurs de volatilité. La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets à court terme à payer et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

***Risque de crédit***

Le risque de crédit est associé au risque de perte résultant de la non-exécution par les partenaires de leurs obligations contractuelles. OPG a établi et renforcé une politique de crédit minimisant le risque de crédit par l'évaluation régulière de ses partenaires contractuels.

Les divers partenaires contractuels de OPG sur le marché de l'Ontario et les marchés interconnectés, sont des entreprises industrielles ou commerciales ou des services publics. La clientèle de OPG est principalement constituée de consommateurs du marché de l'Ontario, où le risque de crédit est minimisé par une combinaison de politiques en vigueur chez OPG et des règles transitoires du marché. OPG s'associe à des partenaires, pour la majorité possédant une cote élevée de solvabilité et selon des termes de crédit bonifiés, pour des contrats à terme et autres contrats dérivés. Le total correspondant au crédit octroyé en 2000 est d'environ de 72 % et est lié aux services municipaux. Se fondant sur ses politiques de gestion de risque de crédit, sur le cadre réglementaire et le marché actuel, OPG ne prévoit pas de pertes importantes au chapitre du crédit.

***Instruments de gestion des risques***

Les opérations d'achat et de vente de OPG effectuées en dollars américains peuvent entraîner le risque que ses recettes et flux de trésorerie soient affectés par les fluctuations du taux de change. Afin de réduire l'exposition aux risques de fluctuations du dollar canadien, OPG conclut des ententes de couverture pour les opérations d'achat et de vente par le biais d'instruments de gestion des risques tels que les contrats de garantie de change. Tous les contrats de change à terme conclus pendant le présent exercice comportaient une échéance à court terme. Au 31 décembre 2000, OPG ne comptait aucun contrat de change à terme en cours.

## 11. Actions ordinaires

OPG est habilitée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou valeur au pair. La ventilation des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999 est la suivante :

| | Actions | (en millions de dollars) |
|---|---|---|
| Émission à la Province à la constitution de la société, le 1er décembre 1998 | 10 | – |
| Émission à la Province en règlement de la dette, le 1er avril 1999 | 256 300 000 | 5 126 |
| | 256 300 010 | 5 126 |

## 12. Opérations entre apparentés

OPG, la Province et les autres sociétés remplaçantes de Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. (« Hydro One »), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGME »), SFIBO, et la corporation de retraite des services d'électricité de l'Ontario (« CRSEO »), gestionnaire du régime de retraite de OPG, sont devenues des apparentés au 1er avril 1999. Avant le 1er avril 1999, la Province était un apparenté de Ontario Hydro et de tout son réseau d'entreprises intégrées.

Les opérations entre OPG et les apparentés se déroulent dans le cours normal des affaires et selon des conditions commerciales normales. Un résumé succinct des opérations a été établi comme suit :

| | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | |
|---|---|---|---|---|
| *(en millions de dollars)* | Produits | Achats | Produits | Achats |
| **HYDRO ONE** | | | | |
| Ventes d'électricité | 867 | – | 640 | – |
| Services | 16 | 92 | 45 | 40 |
| **SIGME** | | | | |
| Services connexes | 102 | – | 75 | – |
| **CRSEO** | | | | |
| Services | 16 | – | 10 | – |
| | 1 001 | 92 | 770 | 40 |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, les redevances d'utilisation d'énergie hydraulique payées à la Province se chiffrent à 117 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 90 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 30 millions $). Aucune commission de garantie de la dette n'a été payée à la Province pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – néant, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 31 millions $).

Au 31 décembre 2000, OPG avait des produits à recevoir d'apparentés, soit 93 millions $ de Hydro One (1999 – 90 millions $), 9 millions $ de SIGME (1999 – 8 millions $) et 2 millions $ de CRSEO (1999 – 1 million $). Les charges à payer de OPG à titre de société apparentée à Hydro One s'élevaient à 15 millions $ au 31 décembre 2000 (1999 – 13 millions $).

## 13. Recherche et développement

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, des frais pour la recherche et le développement de 39 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 19 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 15 millions $) ont été imputés à l'exploitation, tandis qu'aucune charge à payer n'a été imputée (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 10 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 2 millions $). Des frais de développement de 6 millions $ ont été capitalisés (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 2 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – néant).

## 14. Information sectorielle

OPG est une entreprise productrice d'électricité en Ontario œuvrant dans un seul créneau. La grande majorité des ventes sont effectuées au Canada. Les ventes d'électricité aux États-Unis ont représenté 273 millions $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 200 millions $; pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 10 millions $). Les ventes à deux clients représentent 31 % du produit total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 30 %) et 26 % des débiteurs au 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 25 %).

## 12. Opérations entre apparentés

OPG, la Province et les autres sociétés remplaçantes de Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. (« Hydro One »), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGME »), SFIEO, et la corporation de retraite des services d'électricité de l'Ontario (« CRSEO »), gestionnaire du régime de retraite de OPG, sont devenues des apparentés au 1er avril 1999. Avant le 1er avril 1999, la Province était un apparenté de Ontario Hydro et de tout son réseau d'entreprises intégrées.

Les opérations entre OPG et les apparentés se déroulent dans le cours normal des affaires et selon des conditions commerciales normales. Un résumé succinct des opérations a été établi comme suit :

| | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | |
|---|---|---|---|---|
| *(en millions de dollars)* | Produits | Achats | Produits | Achats |
| **HYDRO ONE** | | | | |
| Ventes d'électricité | 867 | – | 640 | – |
| Services | 16 | 92 | 45 | 40 |
| **SIGME** | | | | |
| Services connexes | 102 | – | 75 | – |
| **CRSEO** | | | | |
| Services | 16 | – | 10 | – |
| | 1 001 | 92 | 770 | 40 |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, les redevances d'utilisation d'énergie hydraulique payées à la Province se chiffraient à 117 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 90 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 30 millions $). Aucune commission de garantie de la dette n'a été payée à la Province pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – néant, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 31 millions $).

Au 31 décembre 2000, OPG avait des produits à recevoir d'apparentés, soit 93 millions $ de Hydro One (1999 – 90 millions $), 9 millions $ de SIGME (1999 – 8 millions $) et 2 millions $ de CRSEO (1999 – 1 million $). Les charges à payer de OPG à titre de société apparentée à Hydro One s'élevaient à 15 millions $ au 31 décembre 2000 (1999 – 13 millions $).

## 13. Recherche et développement

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, des frais pour la recherche et le développement de 39 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 19 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 15 millions $) ont été imputés à l'exploitation, tandis qu'aucune charge à payer n'a été imputée (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 10 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 2 millions $). Des frais de développement de 6 millions $ ont été capitalisés (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 2 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – néant).

## 14. Information sectorielle

OPG est une entreprise productrice d'électricité en Ontario œuvrant dans un seul créneau. La grande majorité des ventes sont effectuées au Canada. Les ventes d'électricité aux États-Unis ont représenté 273 millions $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 200 millions $; pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 10 millions $). Les ventes à deux clients représentent 31 % du produit total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 30 %) et 26 % des débiteurs au 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 25 %).

## 15. Éventualités et engagements

***Services municipaux d'électricité (SMÉ)***

Le 24 avril 1997, trois SMÉ (les « demandeurs ») déposaient à la Cour de l'Ontario (Division générale) un avis de requête contre Ontario Hydro (la « requête SMÉ »). La requête SMÉ a été enregistrée à titre de recours collectif au nom de tous les SMÉ de l'Ontario. Dans leur requête, les demandeurs allèguent que certains tarifs et éventail de services pratiqués par Ontario Hydro envers les entreprises contrevenaient aux dispositions de la *Loi sur La Société de l'électricité* (Ontario) et que ces tarifs et éventail de services ont provoqué des hausses de coûts injustifiées pour les SMÉ s'approvisionnant au réseau de OPG. Les réclamations des demandeurs visent le recouvrement de ces hausses réputées injustifiées pour un total approximatif de 145 millions $. Autre motif de la requête, une déclaration à l'effet que Ontario Hydro aurait détourné des sommes indéterminées provenant de revenus divers, sommes qui auraient dû servir à la réduction des coûts d'approvisionnement en électricité des SMÉ touchées. Les demandeurs allèguent également que Ontario Hydro a enfreint les dispositions réglementaires régissant le processus de transaction relativement à la réserve pour stabilisation des prix et réclamations, de même que l'appropriation à tort de sommes du compte de capital de Ontario Hydro, compte réservé au remboursement de la dette accumulée (le compte « RDA »). Le remboursement au compte RDA d'une somme de 5 050 millions $ figure à la requête. La Province indemnisera OPG pour toutes réclamations relatives à la création, au traitement, au remboursement ou toute autre opération liée au compte RDA, et pour toute somme appartenant aux états financiers de Ontario Hydro et relative au compte RDA, y compris tout montant découlant de jugement, entente ou autre paiement en rapport avec la requête SME, sujet à un montant de franchise de 20 millions $.

***Requête en révision judiciaire***

En mai 1999, une requête est déposée par l'Association des contribuables du district et de Inverhuron (« ACDI ») à la Section de première instance de la Cour fédérale demandant une révision judiciaire des décisions du ministre fédéral de l'Environnement, du ministre fédéral des Pêches et des Océans et de la CCSN relativement au projet d'installation de stockage de combustible épuisé provenant de Bruce. Cette requête visait à renverser les décisions en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (« LCEE ») donnant le feu vert au projet. La requête demandait également le renvoi du dossier devant une commission d'examen ou devant un médiateur.

En mai 2000, la Cour fédérale rejetait la requête en première instance, et la ACDI en appelait du jugement. Dans l'attente du jugement de la Cour d'appel, OPG est dans l'impossibilité de déterminer avec certitude l'impact de cette requête sur ses activités, son état des résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir. En se fondant sur les disponibilités actuelles de stockage pour les faisceaux de combustible épuisé, les installations de stockage du combustible usé provenant de Bruce seront nécessaires dans les deux ou trois prochaines années afin de conserver une production d'énergie par nucléaire constante au site de Bruce.

***Environnement***

OPG a hérité des obligations environnementales de l'Acquisition. Conséquemment, une provision de 76 millions $ a été établie le 1er avril 1999 pour faire face à ces obligations. Des charges de 3 millions $ ont été déduites de cette provision pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 6 millions $). Les activités courantes de OPG sont soumises également à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de qualité de l'air, des sols et des eaux et autres questions environnementales. Le coût de ces obligations est assumé dans le cours normal des activités. La direction estime avoir établi une provision suffisante aux états financiers pour respecter les obligations environnementales liées aux activités courantes de OPG.

### *Ententes d'approvisionnement en combustible*

OPG a conclu des ententes d'approvisionnement en combustible, dont certaines comportent une échéance postérieure à 2001. Les obligations futures de 1 464 millions $ (1999 – 727 millions $) découlant de ces ententes sont détaillées annuellement pour les cinq prochaines années, et 2006 et ultérieurement au tableau suivant :

| *(en millions de dollars)* | |
|---|---|
| **OBLIGATIONS DUES EN** | |
| 2001 | 851 |
| 2002 | 256 |
| 2003 | 156 |
| 2004 | 34 |
| 2005 | 32 |
| 2006 et ultérieurement | 135 |
| **TOTAL** | 1 464 |

## 16. Avantages sociaux

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent les prestations de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance médicale, les prestations en cas d'invalidité prolongée et les indemnités pour accident du travail. Les obligations contractées en vertu du régime de retraite et de la période postérieure à l'emploi dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt et rajustements provenant de modifications au régime, de modifications des hypothèses de départ, et des gains ou pertes actuariels.

Les renseignements présentés à ce poste aux états financiers proviennent du régime de retraite de OPG, et comprennent la quote-part de OPG des actifs et passifs du régime de retraite de SFOH, compte tenu de l'effectif actuel et des retraités. Les autres renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi figurant aux états financiers sont également fondés sur l'effectif actuel et les retraités. Avant le 1er avril 1999, ces renseignements figuraient à titre d'allocation rajustée, d'après la part représentée par l'effectif de l'Acquisition sur la liste de paye de Ontario Hydro.

En 2000, OPG a apporté des modifications aux avantages sociaux générant des obligations au chapitre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

### *Régime de retraite*

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés réguliers. Le régime de retraite de OPG a été instauré le 31 décembre 1999. Antérieurement à l'instauration du régime, les employés et retraités étaient couverts par le régime de retraite de SFOH, anciennement le régime de retraite et d'assurance de Ontario Hydro.

Les actifs du fonds de retraite géré par SFOH consistent principalement en titres de participation négociables, et en titres d'emprunt de sociétés et du gouvernement, choisis par des gestionnaires professionnels de placements. Le fonds n'investit pas dans les titres de participation ou d'emprunt émis par la Province, Hydro One, SIGME, OSIE, SFOH ou OPG.

Le régime de retraite a d'importants surplus nets (« surplus »). OPG a suspendu sa contribution au régime, en accord avec les dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et de la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

Les renseignements concernant le régime de retraite de OPG sont illustrés au tableau suivant :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| **HYPOTHÈSES DU RÉGIME DE RETRAITE** | | |
| Rendement prévu des actifs du fonds | 7,75 % | 7,25 % |
| Taux utilisé pour actualiser les prestations futures | 6,75 % | 7,25 % |
| Taux d'indexation de la grille salariale | 3,25 % | 3,50 % |
| Taux d'indexation du coût de la vie pour prestations | 2,50 % | 2,50 % |
| Durée moyenne du reste de la carrière active des employés (années) | 11 | 12 |
| **MOUVEMENTS DE L'ACTIF DU FONDS** | | |
| Juste valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice | 7 274 | 7 908 |
| Contributions de OPC | – | – |
| Contributions des employés | 33 | 49 |
| Rendement réel de l'actif du fonds | 527 | 1 018 |
| Versements des prestations | (181) | (245) |
| Frais d'administration | (11) | (13) |
| Rajustement d'imputation | – | (1 443) |
| Juste valeur à la fin de l'exercice | 7 642 | 7 274 |
| **MOUVEMENTS DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES** | | |
| Charges projetées au début de l'exercice | 5 174 | 7 098 |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 184 | 218 |
| Coût des prestations au titre des services passés | 189 | - |
| Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées | 389 | 359 |
| Versements des prestations | (160) | (192) |
| Perte (gain) actuarielle nette | 440 | (1 098) |
| Rajustement d'imputation | – | (1 211) |
| Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice | 6 216 | 5 174 |
| **SURPLUS DU FONDS DE RETRAITE** | 1 426 | 2 100 |
| **CONCILIATION DU SURPLUS DU FONDS** | | |
| Surplus du régime de retraite | 1 426 | 2 100 |
| Perte (gain) actuarielle nette non amortie | (957) | (1 584) |
| Coût non amorti des prestations au titre des services passés | 172 | - |
| Actif reporté du régime de retraite | 641 | 516 |

***Ententes d'approvisionnement en combustible***

OPG a conclu des ententes d'approvisionnement en combustible, dont certaines comportent une échéance postérieure à 2001. Les obligations futures de 1 464 millions $ (1999 – 727 millions $) découlant de ces ententes sont détaillées annuellement pour les cinq prochaines années, et 2006 et ultérieurement au tableau suivant :

| *(en millions de dollars)* | |
|---|---|
| **OBLIGATIONS DUES EN** | |
| 2001 | 851 |
| 2002 | 256 |
| 2003 | 156 |
| 2004 | 34 |
| 2005 | 32 |
| 2006 et ultérieurement | 135 |
| **TOTAL** | 1 464 |

## 16. Avantages sociaux

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent les prestations de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance médicale, les prestations en cas d'invalidité prolongée et les indemnités pour accident du travail. Les obligations contractées en vertu du régime de retraite et de la période postérieure à l'emploi dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt et rajustements provenant de modifications au régime, de modifications des hypothèses de départ, et des gains ou pertes actuariels.

Les renseignements présentés à ce poste aux états financiers proviennent du régime de retraite de OPG, et comprennent la quote-part de OPG des actifs et passifs du régime de retraite de SPOH, compte tenu de l'effectif actuel et des retraités. Les autres renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi figurant aux états financiers sont également fondés sur l'effectif actuel et les retraités. Avant le 1er avril 1999, ces renseignements figuraient à titre d'allocation rajustée, d'après la part représentée par l'effectif de l'Acquisition sur la liste de paye de Ontario Hydro.

En 2000, OPG a apporté des modifications aux avantages sociaux générant des obligations au chapitre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

***Régime de retraite***

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés réguliers. Le régime de retraite de OPG a été instauré le 31 décembre 1999. Antérieurement à l'instauration du régime, les employés et retraités étaient couverts par le régime de retraite de SPOH, anciennement le régime de retraite et d'assurance de Ontario Hydro.

Les actifs du fonds de retraite géré par SPOH consistent principalement en titres de participation négociables, et en titres d'emprunt de sociétés et du gouvernement, choisis par des gestionnaires professionnels de placements. Le fonds n'investit pas dans les titres de participation ou d'emprunt émis par la Province, Hydro One, SIGME, OSIE, SPOH ou OPG.

Le régime de retraite a d'importants surplus nets (« surplus »). OPG a suspendu sa contribution au régime, en accord avec les dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et de la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

Les renseignements concernant le régime de retraite de OPG sont illustrés au tableau suivant :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| **HYPOTHÈSES DU RÉGIME DE RETRAITE** | | |
| Rendement prévu des actifs du fonds | 7,75 % | 7,25 % |
| Taux utilisé pour actualiser les prestations futures | 6,75 % | 7,25 % |
| Taux d'indexation de la grille salariale | 3,25 % | 3,50 % |
| Taux d'indexation du coût de la vie pour prestations | 2,50 % | 2,50 % |
| Durée moyenne du reste de la carrière active des employés (années) | 11 | 12 |
| **MOUVEMENTS DE L'ACTIF DU FONDS** | | |
| Juste valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice | 7 274 | 7 908 |
| Contributions de OPG | – | – |
| Contributions des employés | 33 | 49 |
| Rendement réel de l'actif du fonds | 527 | 1 018 |
| Versements des prestations | (181) | (245) |
| Frais d'administration | (11) | (13) |
| Rajustement d'imputation | – | (1 443) |
| Juste valeur à la fin de l'exercice | 7 642 | 7 274 |
| **MOUVEMENTS DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES** | | |
| Charges projetées au début de l'exercice | 5 174 | 7 098 |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 184 | 218 |
| Coût des prestations au titre des services passés | 189 | – |
| Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées | 389 | 359 |
| Versements des prestations | (160) | (192) |
| Perte (gain) actuarielle nette | 440 | (1 098) |
| Rajustement d'imputation | – | (1 211) |
| Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice | 6 216 | 5 174 |
| **SURPLUS DU FONDS DE RETRAITE** | 1 426 | 2 100 |
| **CONCILIATION DU SURPLUS DU FONDS** | | |
| Surplus du régime de retraite | 1 426 | 2 100 |
| Perte (gain) actuarielle nette non amortie | (957) | (1 584) |
| Coût non amorti des prestations au titre des services passés | 172 | – |
| Actif reporté du régime de retraite | 641 | 516 |

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | L'Acquisition<br>Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **ÉLÉMENTS DE LA CHARGE (DU CRÉDIT) DE RETRAITE** | | | |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 154 | 124 | 42 |
| Intérêt sur les obligations au titre des prestations projetées | 389 | 269 | 106 |
| Rendement prévu des actifs du fonds | (540) | (339) | (142) |
| Amortissement des coûts des prestations au titre de services passés | 17 | – | – |
| Amortissement de la perte (du gain) actuarielle nette | (145) | (15) | (1) |
| Charge (crédit) de retraite | (125) | 39 | 5 |

***Avantages postérieurs à l'emploi***

Les paiements relatifs aux prestations des APE au cours de l'année 2000 totalisent 49 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 35 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 15 millions $). L'augmentation annuelle à long terme du coût per capita des principaux avantages va de 2,5 % à 4,5 % (1999 – de 2,5 % à 4,5 %), selon la nature de l'avantage. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuarielle des obligations envers les APE se situe entre 6,25 % et 7,00 % au 31 décembre 2000 (1999 – entre 7,0 % et 7,5 %).

Les renseignements concernant les APE de OPG figurent ci-dessous :

| *(en millions de dollars)* | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| **MOUVEMENTS DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES DES APE** | | |
| Obligations au titre des prestations projetées des APE au début de l'exercice | 828 | 1 088 |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 37 | 41 |
| Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées | 65 | 56 |
| Versements des prestations | (42) | (40) |
| Perte (gain) actuarielle nette | 71 | (180) |
| Coût des prestations au titre des services passés | 42 | – |
| Rajustement d'imputation | – | (137) |
| Obligations au titre des prestations projetées des APE à la fin de l'exercice | 1 001 | 828 |
| **CONCILIATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES DES APE** | | |
| Obligation à long terme | 997 | 959 |
| Obligation à court terme | 46 | 43 |
| Perte (gain) actuarielle nette non amortie | (79) | (174) |
| Coût non amorti des prestations au titre des services passés | 37 | – |
| Obligations au titre des prestations projetées des APE | 1 001 | 828 |

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | L'Acquisition Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **ÉLÉMENTS DE LA CHARGE RELATIVE AUX APE** | | | |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 37 | 32 | 12 |
| Intérêt sur les obligations au titre des prestations projetées | 65 | 42 | 16 |
| Amortissement de la perte (du gain) actuarielle nette | (17) | (3) | – |
| Amortissement des coûts des prestations au titre des services passés | 4 | – | – |
| Charge relative aux APE | 89 | 71 | 28 |

## 17. États consolidés des résultats pro forma (non vérifiés)

Un état consolidé des résultats pro forma a été préparé afin de refléter l'acquisition de l'Acquisition selon une hypothèse d'achat des actifs nets le 1er janvier 1999.

| *(en millions de dollars)* | 1999 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | L'Acquisition | | |
| | Du 1er avril au 31 décembre Réel | Du 1er janvier au 31 mars Réel | Rajustements | Pro forma Exercice terminé le 31 décembre |
| **PRODUITS** | 4 388 | 1 769 | (312) | 5 795 |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | | | |
| Exploitation, entretien et administration | 1 770 | 551 | 16 | 2 337 |
| Combustible | 816 | 385 | (20) | 1 116 |
| Achat d'électricité | 153 | 45 | – | 198 |
| Amortissement | 573 | 385 | (193) | 765 |
| Impôt foncier et impôt sur le capital | 277 | 7 | 85 | 369 |
| | 3 589 | 1 323 | (127) | 4 785 |
| Frais d'intérêts | 134 | 545 | (500) | 179 |
| Impôts sur les bénéfices | 289 | – | 96 | 385 |
| **BÉNÉFICE NET** | 326 | (99) | 219 | 446 |

| (en millions de dollars) | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | L'Acquisition Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **ÉLÉMENTS DE LA CHARGE (DU CRÉDIT) DE RETRAITE** | | | |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 154 | 124 | 42 |
| Intérêt sur les obligations au titre des prestations projetées | 389 | 269 | 106 |
| Rendement prévu des actifs du fonds | (540) | (339) | (142) |
| Amortissement des coûts des prestations au titre de services passés | 17 | – | – |
| Amortissement de la perte (du gain) actuarielle nette | (145) | (15) | (1) |
| Charge (crédit) de retraite | (125) | 39 | 5 |

***Avantages postérieurs à l'emploi***

Les paiements relatifs aux prestations des APE au cours de l'année 2000 totalisent 49 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 35 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 15 millions $). L'augmentation annuelle à long terme du coût per capita des principaux avantages va de 2,5 % à 4,5 % (1999 – de 2,5 % à 4,5 %), selon la nature de l'avantage. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuarielle des obligations envers les APE se situe entre 6,25 % et 7,00 % au 31 décembre 2000 (1999 – entre 7,0 % et 7,5 %).

Les renseignements concernant les APE de OPG figurent ci-dessous :

| (en millions de dollars) | 31 décembre 2000 | 31 décembre 1999 |
|---|---|---|
| **MOUVEMENTS DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES DES APE** | | |
| Obligations au titre des prestations projetées des APE au début de l'exercice | 828 | 1 088 |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 37 | 41 |
| Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées | 65 | 56 |
| Versements des prestations | (42) | (40) |
| Perte (gain) actuarielle nette | 71 | (180) |
| Coût des prestations au titre des services passés | 42 | – |
| Rajustement d'imputation | – | (137) |
| Obligations au titre des prestations projetées des APE à la fin de l'exercice | 1 001 | 828 |
| **CONCILIATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES DES APE** | | |
| Obligation à long terme | 997 | 959 |
| Obligation à court terme | 46 | 43 |
| Perte (gain) actuarielle nette non amortie | (79) | (174) |
| Coût non amorti des prestations au titre des services passés | 37 | – |
| Obligations au titre des prestations projetées des APE | 1 001 | 828 |

| *(en millions de dollars)* | Exercice terminé le 31 décembre 2000 | Du 1er avril au 31 décembre 1999 | L'Acquisition Du 1er janvier au 31 mars 1999 |
|---|---|---|---|
| **ÉLÉMENTS DE LA CHARGE RELATIVE AUX APE** | | | |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 37 | 32 | 12 |
| Intérêt sur les obligations au titre des prestations projetées | 65 | 42 | 16 |
| Amortissement de la perte (du gain) actuarielle nette | (17) | (3) | – |
| Amortissement des coûts des prestations au titre des services passés | 4 | – | – |
| Charge relative aux APE | 89 | 71 | 28 |

## 17. États consolidés des résultats pro forma (non vérifiés)

**Un état consolidé des résultats pro forma a été préparé afin de refléter l'acquisition de l'Acquisition selon une hypothèse d'achat des actifs nets le 1er janvier 1999.**

| | 1999 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | L'Acquisition | | |
| *(en millions de dollars)* | Du 1er avril au 31 décembre Réel | Du 1er janvier au 31 mars Réel | Rajustements | Pro forma Exercice terminé le 31 décembre |
| **PRODUITS** | 4 338 | 1 769 | (312) | 5 795 |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | | | |
| Exploitation, entretien et administration | 1 770 | 551 | 16 | 2 337 |
| Combustible | 816 | 335 | (35) | 1 116 |
| Achat d'électricité | 153 | 45 | – | 198 |
| Amortissement | 573 | 385 | (193) | 765 |
| Impôt foncier et impôt sur le capital | 277 | 7 | 85 | 369 |
| | 3 589 | 1 323 | (127) | 4 785 |
| Frais d'intérêts | 134 | 545 | (500) | 179 |
| Impôts sur les bénéfices | 289 | – | 96 | 385 |
| **BÉNÉFICE NET** | 326 | (99) | 219 | 446 |

***Mode de présentation et hypothèses et rajustements pro forma***

L'état consolidé des résultats pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 comprend l'état consolidé des résultats de OPG pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et un état consolidé des résultats pro forma pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 basé sur l'état consolidé des résultats de l'Acquisition. L'état consolidé des résultats pro forma ne reflète pas nécessairement les résultats d'exploitation qui auraient pu être obtenus si les opérations avaient eu lieu à la date retenue pour l'hypothèse de base, à cause des changements importants survenus dans le monde des affaires et le cadre réglementaire, et de facteurs financiers et autres.

OPG est une entreprise commerciale non réglementée alors que l'Acquisition était une entreprise à tarifs réglementés. Étant donné que les conventions comptables appliquées par les entreprises à tarifs réglementés diffèrent à certains égards de celles appliquées par les entreprises non réglementées, certaines charges et dépenses comptabilisées par l'Acquisition auraient subi un traitement comptable différent si elles avaient été comptabilisées par OPG.

L'état consolidé des résultats pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 comprend les redressements des résultats d'origine de l'Acquisition et les hypothèses suivantes :

***Produits :*** Pendant la période de transition de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, la facturation des services à tous les consommateurs continuera d'être effectuée selon le principe du tarif groupé. La part de OPG de ces produits groupés en 1999 devait représenter 4¢/kWh pour les ventes en Ontario, d'après une estimation de la demande pour 1999, ainsi qu'un montant fixe pour services connexes. L'impact de cette nouvelle entente de répartition des produits se traduit par une réduction des produits de 336 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. Les produits ont été rajustés à la hausse, soit une augmentation de 24 millions $, pour tenir compte des divers rajustements nécessaires tels que la reclassification des produits comptabilisés précédemment au poste de produits internes et affectés aux charges d'exploitation et charges d'entretien et d'administration (EEA), et les pertes de change, comptabilisées précédemment au poste de frais d'intérêts.

***EEA :*** Rajustement de 16 millions $ des charges de EEA pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. Ce rajustement tient compte de la reclassification des produits précédemment comptabilisés au poste de produits internes et d'un redressement de certaines subventions pour impôt foncier figurant précédemment au poste de charges de EEA.

***Combustible :*** Dans le cadre de la restructuration de Ontario Hydro, l'obligation de financer les coûts futurs de gestion des déchets nucléaires et de déclassement des centrales nucléaires a été transférée à OPG. OPG a entièrement assumé, en date du 1er avril 1999, la responsabilité de cette obligation de 6 317 millions $. Conséquemment, le montant imputé aux frais d'exploitation à l'égard des obligations futures pour ces périodes est moins élevé que celui effectivement imputé aux activités. Donc, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, un rajustement de 35 millions $ au poste de dépenses en combustible liées à la gestion des déchets nucléaires a été effectué.

***Amortissement :*** La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Acquisition se chiffrant à 26 850 millions $ a été rajustée à la baisse de 13 978 millions $, ramenant ainsi la valeur comptable nette des immobilisations corporelles à leur juste valeur de 12 872 millions $ en date du 1er avril 1999. Suite à cette nouvelle valeur de référence des immobilisations, la dotation aux amortissements a subi une réduction de 177 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. Les autres rajustements comprennent une réduction de l'amortissement de 30 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, afin de refléter la réduction des charges d'exploitation courantes résultant de la constatation de l'entière responsabilité des obligations liées au déclassement des centrales nucléaires et une augmentation de 14 millions $ pour revalorisation.

***Frais d'intérêts :*** Les frais d'intérêts comprennent les intérêts sur le financement par emprunt. Par suite de la nouvelle capitalisation et de la baisse des taux d'intérêt pour la dette à long terme de OPG, les frais d'intérêts ont diminué de 484 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. La Province a mis fin le 1er avril 1999 à son engagement de garantie de la dette de OPG envers les tierces parties. En conséquence, OPG n'a plus d'obligation envers la commission de garantie de la dette provinciale incluse précédemment dans les frais d'intérêts. L'élimination de cette obligation, dont l'impact se traduit par une réduction de 31 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, est reflétée dans la réduction nette des frais d'intérêts. Un rajustement de 15 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 a été effectué pour la reclassification de certaines pertes de change dans les autres produits.

***Impôts sur les bénéfices, et impôt sur le capital et impôt foncier :*** L'Acquisition était exonérée d'impôt en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'impôt des corporations* (Ontario). Toutefois, en vertu des dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, OPG est tenue de payer à SFOH un montant à titre « d'impôts admissibles ». Le montant des impôts admissibles est généralement équivalent au montant des impôts sur les bénéfices et sur le capital qui serait exigible, en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'impôt des corporations* (Ontario) en cas de non-exonération. Les dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité* requièrent également de OPG des paiements additionnels à SFOH en remplacement de l'impôt foncier annuel visant les actifs de production d'électricité de OPG. En conséquence, les rajustements pro forma reflètent la comptabilisation d'un montant pour impôt foncier et impôt sur le capital de 85 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. De plus, la charge de 96 millions $ liée aux impôts admissibles pour impôt fédéral et provincial, de même qu'à l'impôt fédéral des grandes sociétés, figure aux trois mois terminés le 31 mars 1999.

## 18. Diminution du monopole, coentreprises et partenariats

***Location-exploitation des centrales nucléaires de Bruce***

Le 11 juillet 2000, OPG signait un contrat où elle louait ses centrales nucléaires Bruce A et Bruce B à Bruce Power L.P., dans le cadre de ses démarches de diminution du monopole, en vertu desquelles OPG doit réduire sa part de capacité de production disponible en Ontario. Bruce Power est une entité entièrement contrôlée par British Energy plc. La durée initiale du contrat est d'environ 18 ans, assortie d'une option pour une durée additionnelle de 25 ans. La clôture de l'opération, prévue pour 2001, est sujette aux habituelles conditions de clôture, dont l'obtention des permis d'exploitation nécessaires auprès de la CCSN et de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Le contrat de location comprend un paiement initial de 625 millions $, payable en trois versements. Ce montant comprend une somme de 400 millions $, selon les rajustements de clôture, payable à OPG à la clôture, et une somme de 225 millions $ payable en deux versements égaux de 112,5 millions $, au plus tard, respectivement, dans les quatre ans et six ans suivant la date de clôture de l'opération. Pendant la période initiale de la convention, Bruce Power effectuera également des paiements locatifs annuels fixes et variables. En tout, les paiements pendant le terme initial et les paiements annuels effectués à OPG sont estimés à 3,1 milliards $. OPG conservera la responsabilité de la gestion des déchets nucléaires et du déclassement des installations du site Bruce.

***Initiative en matière de technologie de l'information***

En novembre, OPG concluait une entente pour la formation d'une coentreprise avec Business Transformation Services Inc. (« BTS »), filiale en propriété exclusive de Cap Gemini Ernst & Young, pour le transfert du Groupe des services d'information (« GSI ») de OPG à New Horizon System Services Inc. (« New Horizon »), une coentreprise formée appartenant à 51 % à BTS et à 49 % à OPG. Environ 600 employés de GSI seront affectés à New Horizon. Les formalités de cette entente d'une durée de 10 ans devraient être terminées d'ici le début de 2001 et comprennent des clauses de réévaluation par BTS jusqu'en 2002.

## 19. Chiffres correspondants

Aux fins de conformité avec la présentation des états financiers de 2000, certains chiffres correspondants de 1999 ont été reclassés.

Le conseil d'administration de Ontario Power Generation est composé de 12 administrateurs. Dix de ses membres, dont le président du Conseil, Bill Farlinger qui n'est pas dirigeant, ne font pas partie de la direction. Ron Osborne, président et chef de la direction, et Graham Brown, chef de l'exploitation, siègent à titre de membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, qui a institué quatre comités permanents, est responsable de la stratégie globale de développement de la société. Le conseil d'administration tient six séances annuellement. Des séances supplémentaires peuvent être convoquées au besoin.

## Comité de vérification

Le comité de vérification conseille le conseil d'administration et lui soumet des recommandations quant à l'information financière à publier; à la validation de l'ensemble des conventions et pratiques comptables conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada; à la pertinence des procédés d'identification et de gestion des risques; à l'intégrité des contrôles internes; à l'ensemble des conventions et des pratiques relatives à l'éthique commerciale; à la nomination, au mandat et aux honoraires des vérificateurs externes; et au mandat et programme du vérificateur interne. De plus, le comité de vérification peut exercer une surveillance générale des aspects financiers, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le conseil d'administration. Le comité tient quatre séances annuellement. Des séances supplémentaires peuvent être convoquées au besoin. Membres : Richard Thomson (président), Jalynn Bennett, Daniel Branda, David Kerr et Brian Robbins.

## Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise conseille le conseil d'administration et lui soumet des recommandations quant à la nomination, l'évaluation annuelle du rendement et la rémunération du président et chef de la direction; à la préparation de la relève; à l'évaluation annuelle de la performance de l'entreprise et à l'attribution des sommes en vertu du programme de primes annuelles de la société; à la stratégie relative au régime de retraite, incluant les modifications et les prestations; et à l'évaluation annuelle et à la rémunération des cadres supérieurs, effectuée par le président et chef de la direction. Le comité est également responsable de la régie d'entreprise de la société, incluant la recommandation pour nomination au conseil d'administration, la durée, le mandat et la composition des comités permanents de même que toute autre initiative nécessaire au maintien d'une régie d'entreprise exemplaire. Le comité tient quatre séances annuellement. Des séances supplémentaires peuvent être convoquées au besoin. Membres : Lynton Wilson (président), Paul Godfrey, Arthur Sawchuk et Bill Farlinger.

## Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Le comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité conseille et soumet des recommandations au conseil d'administration quant aux politiques de l'entreprise en ce qui a trait à l'environnement, la santé et la sécurité; à la progression satisfaisante du respect de la réglementation; à la pertinence des processus d'identification et de gestion des risques environnementaux, de santé et de sécurité et des possibilités d'amélioration constante; aux activités, tendances et faits récents dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité pouvant avoir une incidence sur les activités de OPG, ses actifs et sa réputation; et à la pertinence des mesures assurant un taux acceptable de radioprotection des employés, du public et de l'environnement. Le comité tient quatre séances annuellement. Des séances supplémentaires peuvent être convoquées au besoin. Membres : David Kerr (président), Jalynn Bennett, Daniel Branda et Brian Robbins.

## Comité d'évaluation de la performance nucléaire

Le comité d'évaluation de la performance nucléaire a le mandat de surveiller la performance nucléaire de l'entreprise, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité, et conseille le conseil d'administration sur les politiques et stratégies destinées à assurer l'exploitation sécuritaire et efficiente des installations nucléaires; sur l'évaluation de l'amélioration constante de la performance en regard des meilleures pratiques de l'industrie internationale du nucléaire; sur le respect de la réglementation régissant les installations nucléaires, y compris les engagements envers la Commission canadienne de sûreté nucléaire; et sur la portée des programmes de vérification nucléaires ainsi que sur la nomination de conseillers et d'évaluateurs indépendants. Le comité tient quatre séances annuellement. Des séances supplémentaires peuvent être convoquées au besoin. Membres : Arthur Sawchuk (président), Mark DeMichele, Paul Godfrey et Brian Robbins.

# Ontario Power Generation Inc.

## Conseil d'administration

**Jalynn Bennett**
*Présidente,*
*Jalynn H. Bennett*
*& Associates Ltd.*

**Daniel Branda**
*Président,*
*INTRIA-HP Corporation*

**Graham Brown**
*Chef de l'exploitation,*
*Ontario Power Generation*

**Mark DeMichele**
*Président du Conseil et*
*chef de la direction,*
*Urban Realty Partners*

**Bill Farlinger**
*Président du conseil*
*d'administration,*
*Ontario Power Generation*

**Paul Godfrey**
*Président*
*et chef de la direction,*
*Toronto Blue Jays*
*Baseball Club*

**David Kerr**
*Président*
*et chef de la direction,*
*Noranda Inc.*

**Ron Osborne**
*Président*
*et chef de la direction,*
*Ontario Power Generation*

**Brian Robbins**
*Président*
*et chef de la direction,*
*EXCO Technologies Ltd.*

**Arthur Sawchuk**
*Président du Conseil,*
*Société Financière Manuvie*

**Richard Murray Thomson**
*Président du Conseil*
*et chef de la direction*
*à la retraite*
*La Banque Toronto-Dominion*

**Lynton Wilson**
*Président du Conseil,*
*BCE Inc.*

# Ontario Power Generation

## Haute direction et cadres supérieurs

**Bill Farlinger**
*Président du Conseil*

**Ron Osborne**
*Président et chef de la direction*

**Graham Brown**
*Chef de l'exploitation*

**Bruce Boland**
*Premier vice-président, Marchés énergétiques OPG*

**Wayne Bingham**
*Vice-président exécutif et directeur des finances*

**Giselle Branget**
*Vice-présidente et trésorière*

**Richard Dicerni**
*Vice-président exécutif et secrétaire général*

**David Drinkwater**
*Vice-président exécutif, contentieux et développement d'entreprise*

**John Mather**
*Vice-président exécutif et directeur de l'information*

**John Murphy**
*Vice-président exécutif, ressources humaines*

**Gene Preston**
*Vice-président exécutif et directeur du génie nucléaire*

**Jim Burpee**
*Premier vice-président, Centrale Pickering A*

**Pierre Charlebois**
*Premier vice-président et ingénieur atomiste en chef*

**Apparaissent à la photo - Visite du voisinage de Pickering - de la page 6 du rapport annuel :*

*À l'arrière*

Maria Razo, *Pickering Nucléaire*, Mohindet Grover, *Pickering Nucléaire*, John Matczak, *Pickering Nucléaire*, Andy Schwabe, *Pickering Nucléaire*

*Au centre*

Vanessa Hughes, *Pickering Nucléaire*, Lawrence Celestin, *Pickering Nucléaire*, Shabiki Celestin *(fille de Lawrence Celestin)*, Vikas Suri, *Darlington Nucléaire*, Kathy Peck, *Pickering Nucléaire*, Dave Wallace, *Pickering Nucléaire*, Vince Chacinski, *Pickering Nucléaire*, Katie Chacinski *(fille de Vince Chacinski)*

*Assises*

Yvonne Sauvé, *Pickering Nucléaire*, Cindy Kaye, *Siège social*, Eva Matczak, *Pickering Nucléaire*, Jackie Wallace, *Siège social*, Amanda Wallace *(fille de Dave et de Jackie Wallace)*